



## **CHARTRE DE PAYS**

*Pour un territoire ouvert et solidaire*

*Document mis à jour après l'arrêté du périmètre définitif du pays*

*Un territoire en construction*

**Philippe Langevin**

*Août 2005*

## TABLE DES MATIERES

<b><i>Introduction : la charte de territoire</i></b>	<b>5</b>
<b><i>Première partie : L'émergence du pays de Haute-Provence</i></b>	<b>8</b>
1-L'histoire récente d'anciennes concertations : le pays avant le pays	8
A-La procédure des programmes locaux d'aménagement coordonné	8
B-Les parcs naturels régionaux du Lubéron et du Verdon	8
C-Les communautés de communes	9
D-LEADER I	11
E-LEADER II	11
2-La constitution du pays de Haute-Provence	12
A-Le pays de Giono	12
B-Du pays de Giono au pays de Haute-Provence	13
C-Du périmètre d'études au périmètre définitif	13
D-Le pays au travail : la réflexion prospective de 2002	15
E-La mise en place du conseil de développement	15
<b><i>Deuxième partie : Le territoire du Pays de Haute-Provence : Unité et diversités</i></b>	<b>16</b>
1-Une unité géographique de paysages uniques	16
2-Une unité historique : de la voie Domitienne aux comtes de Forcalquier	16
3-Une unité culturelle : du docteur Honorat à Jean Giono	17
4-Une unité économique : un espace rural en reconversion	18
<b><i>Troisième partie : Analyse d'un territoire</i></b>	<b>19</b>
1-Une population de 56 000 habitants qui augmente par solde migratoire	19
A-La fin de l'exode rural	19
B-Le vieillissement des habitants	20
D-Un espace vide au delà du couloir Durancien	21
E-Une faible population agglomérée	21
2-L'espace de vie du territoire	24
A-Le logement : poids des vacances et pénurie de logements sociaux	24
B-Les équipements de services à la population :Manosque, ville centre, Forcalquier et Oraison, pôles relais	25
C-Les inégalités de revenus des habitants	28
D-Des communes généralement plus pauvres dans leur tranche démographique qu'au niveau national	30
3-Activités, emploi, chômage	32
A- L'augmentation de la population active féminine	32

B- Un faible taux d'emploi	33
C- Un taux de chômage stabilisé depuis 2000	34
D- L'importance des déplacements domicile-travail	35
4-Un système économique qui traduit le renouveau de l'espace rural	35
A-Une agriculture diversifiée	35
B-Un tourisme de découverte	37
C-Une industrie ponctuelle :vers un district des senteurs et saveurs	38
D-Les activités tertiaires, supports du développement local	42
5-Un environnement exceptionnel	44

## ***Quatrième partie : Contenu de la charte du pays de Haute-Provence*** **46**

1-Un engagement collectif	46
A-Un pays solidaire et ouvert	46
B-Des acteurs mobilisés pour un projet collectif	48
C-Des handicaps à ne pas négliger	49
D-Le projet cadre	50
2-Premier enjeu : améliorer les conditions de vie de tous les habitants	51
A-Objectif 1 : permettre l'accès de tous à un logement digne	51
B-Objectif 2 : offrir des formations adaptées au projet de territoire	52
C-Objectif 3 : assurer l'équité dans l'accès aux services	53
3-Deuxième enjeu : promouvoir une économie dynamique par le développement local	55
A-Objectif 1 : soutenir une agriculture de terroir et de qualité	56
B- Objectif 2 : consolider le pôle « senteurs et saveurs »	57
C- Objectif 3 : promouvoir un tourisme de la compréhension et du respect des sites et de leurs habitants	58
D-Objectif 4 : soutenir le thermalisme comme pôle d'attraction du territoire	59
4-Troisième enjeu : construire un territoire de projets	60
A-Objectif 1 : protéger un patrimoine exceptionnel	60
B-Objectif 2 : construire un territoire solidaire	61
C-Objectif 3 : permettre à chaque commune ou communauté de valoriser son image	62
D Objectif4 : permettre à tous les habitants du pays de Haute-Provence de devenir partenaires d'un projet collectif	63
5-Une démarche permanente	64

## ***Cinquième partie :2003-2005, un pays en mouvement*** **67**

1-2003 : la charte de développement	67
A-L'adoption de la charte du pays de Haute-Provence	67
B-L'appui aux projets de territoire	67
C-La participation aux programmes communautaires	69
D-La mise en place d'un système productif localisé senteurs et saveurs	71
2- 2004 : le contrat de pays	72
A- Mesures institutionnelles	72
B- L'assistance aux porteurs de projets	75
C- La poursuite des engagements européens	76
D- Le développement de l'université des senteurs et des saveurs	77

E- La mobilisation du secteur économique	78
F- Le contrat de pays Haute-Provence	79
3- 2005 : le pôle de compétitivité	80
A-Mesures institutionnelles	80
B-Le premier avenant au contrat de territoire	81
C-La nécessaire amélioration des services au public	82
D-Le projet I.T.E.R.	82
E-Le pôle de compétitivité « parfums, arômes, senteurs et saveurs »	83
F-La deuxième semaine senteurs et saveurs	84

## Introduction : la charte de territoire

Si la notion de charte de territoire est aujourd'hui au cœur de l'actualité, elle n'en est pas pour autant nouvelle. Effectives depuis 30 ans, les chartes des parcs naturels régionaux sont des documents contractuels établis à l'initiative des Régions par les collectivités locales. Elles définissent la politique d'aménagement de ces territoires, de préservation de leurs milieux naturels, de développement de leur économie. Elles font l'objet d'un renouvellement décennal. Les chartes intercommunales de développement et d'aménagement, initiées en 1982, engagent la mobilisation des communes partenaires autour d'un projet commun de développement.

La notion de charte fait aujourd'hui un retour remarqué dans le cadre de la relance de la politique d'aménagement du territoire et l'approche du développement local en termes de Pays.

**1- La loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire introduit, dans ses articles 22 à 24, l'idée de pays.** L'article 22, notamment, précise que « lorsqu'un territoire présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, la commission départementale de coopération intercommunale constate qu'il peut former un Pays. L'autorité administrative publie la liste et le périmètre des Pays ». L'article 23 définit le Pays qui « exprime la communauté d'intérêts économiques et sociaux ainsi que, le cas échéant, les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural ; Les collectivités territoriales et leurs groupements définissent, dans le cadre du Pays, en concertation avec les acteurs concernés, un projet commun de développement ».

Le Pays, au sens de la loi, est un territoire de projet qui articule des territoires de proximité pour apporter des réponses pertinentes en termes d'emploi, d'infrastructures, de formation, de développement, d'environnement. Sa délimitation est faite par l'Etat sur des critères techniques. Les communes qui le composent définissent un projet de développement : c'est la première approche de la charte.

**2- La loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi du 4 février 1995 reprend en précisant la notion de Pays.** Un nouvel article 22 confirme que lorsqu'un territoire présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, il peut être reconnu à l'initiative des communes ou de leurs groupements comme ayant vocation à former un Pays. Le périmètre d'étude est arrêté par le représentant de l'Etat après avis conforme de la conférence régionale de l'aménagement et du développement durable du territoire et après avis de la commission intercommunale compétente.

La nouvelle loi modifie le sens du Pays : l'initiative de le construire devient celle des communes ; les services de l'Etat le « constatent » en approuvant un périmètre d'études. Ce n'est qu'après avoir adopté sa charte que le périmètre du Pays devient définitif. Le Pays peut alors prendre une structure juridique plus forte (syndicat mixte ou GIP) pour pouvoir contractualiser avec l'Etat et la Région son projet de développement.

Lorsque le Pays est constaté, les communes concernées élaborent une charte de Pays en prenant en compte les dynamiques locales déjà organisées et porteuses de projets de développement, notamment en matière touristique. La charte exprime le projet commun de

développement durable. Lorsque la charte est adoptée, le représentant de l'Etat arrête le périmètre définitif du Pays. Les communes membres peuvent alors se constituer en groupement d'intérêt public ou en syndicat mixte en vue de conclure un contrat particulier de plan.

**3- L'article 25 de la loi institue le conseil de développement.** « Un conseil de développement, composé des représentants des milieux économiques sociaux, culturels et associatifs, est créé par les communes et leurs groupements ayant des compétences en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique. Le conseil s'administre librement. Il est associé à l'élaboration de la charte de Pays. Il peut être consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du Pays. Le conseil de développement est informé au moins une fois par an de l'avancement des actions engagées par le maître d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet de développement du Pays et associé à l'évaluation de la portée de ces actions ».

La mise en place d'un conseil de développement et son implication obligatoire dans la définition de la charte est une démarche de démocratie participative. Cette innovation législative entend faire participer les habitants au développement de leur territoire dans le cadre de leur Pays.

**4- Au terme de la loi du 25 juin 1999, la charte de Pays est un document de référence qui détermine la stratégie du territoire en matière de développement socio-économique, de gestion de l'espace et d'organisation des services.** La charte est le véritable document fondateur du Pays puisqu'elle conditionne sa reconnaissance effective et la délimitation de son périmètre définitif. L'élaboration de la charte doit être conduite par les communes et les groupements de communes en association avec le conseil de développement. La charte est approuvée par les communes ou les groupements compétents. Cette approbation conditionne la reconnaissance du périmètre définitif du Pays.

L'article 4 du décret du 19 septembre 2000 précise les éléments constitutifs de la charte :

- un rapport établissant un diagnostic de l'état actuel du territoire du Pays et précisant son évolution démographique, sociale, économique, culturelle et environnementale sur vingt ans
- un document définissant au moins à 20 ans les orientations fondamentales du Pays, les mesures et modalités d'organisation nécessaires pour assurer leur cohérence et leur mise en œuvre ainsi que les dispositifs permettant d'évaluer les résultats de l'action conduite au sein du Pays
- des documents cartographiques, traduction spatiale du diagnostic et du document d'orientation.

**5- La charte traduit la volonté de fédérer les acteurs locaux autour d'un projet de développement à long terme,** reconnu par tous les partenaires institutionnels et portant sur les différentes entrées du développement territorial : économique, sociale, culturelle et environnementale. Elle traduit la nécessité de coordonner les initiatives d'aménagement ou de développement durable dans un cadre de référence à toutes les initiatives publiques et privées qui participent à l'animation de ces espaces. Elle repose sur une réflexion prospective engageant les acteurs du développement à retenir un avenir souhaitable pour leur territoire. Elle renforce, pour les collectivités publiques, la nécessité d'une meilleure articulation de leurs interventions. Elle organise un cadre collectif d'actions fondé sur une représentation

partagée des principaux enjeux du territoire, de ses atouts et de ses fragilités. Elle traduit le passage d'une logique de guichet à une logique de projet.

**6- La loi du 2 juillet 2003 « Urbanisme et Habitat » dans ses articles 95 à 97 précise différents points :**

**Conseil de Développement :** « Les établissements publics à fiscalité propre et les communes organisent librement un conseil de développement, comprenant notamment les représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs du Pays. Le Conseil de Développement est associé à l'élaboration de la charte de développement du Pays ainsi qu'à son suivi ».

**Articulation des périmètres de territoires :**

« Lorsque le périmètre d'un Pays inclut des communes situées dans un parc naturel régional, la charte de développement du Pays doit être compatible avec la charte de ce parc sur le territoire commun ».

« Lorsque le périmètre d'un projet de Pays recouvre tout ou partie celui d'un schéma de cohérence territoriale approuvé, le projet de Pays tient compte du projet d'aménagement et de développement durable de ce schéma ».

**Approbation de la charte :** « les communes et les établissements publics à fiscalité propre concernées approuvent la charte de développement du Pays et son périmètre. Ils demandent aux représentants de l'Etat dans les régions concernées de les soumettre pour avis aux conseils généraux et aux conseils régionaux concernés,...Au vue des avis formulés, les représentants de l'Etat dans les régions concernées vérifient que le Pays peut être formé et publient le périmètre par arrêté ».

« Pour mettre en œuvre la charte de développement du Pays qu'ils ont approuvée, les communes et les établissements publics à fiscalité propre ou, le cas échéant, les personnes publiques ou privées qui conduisent ensemble des actions en faveur du développement local peuvent conclure avec l'Etat, les régions et les départements concernées un contrat ».

## **PREMIERE PARTIE**

### **L'EMERGENCE DU PAYS DE HAUTE PROVENCE**

Le Pays de Haute Provence rassemble aujourd'hui 43 communes du Val de Durance, du plateau de Valensole et du Pays de Forcalquier qui ont décidé d'unir leurs forces pour définir et conduire un projet de développement. Le Pays regroupe 55 800 habitants, près de la moitié de la population du département. La première ville, Manosque est la plus importante des Alpes de Haute Provence. Sa constitution ne relève pas d'une simple décision administrative destinée, pour ces communes, à obtenir davantage de moyens financiers de la part de l'Etat, de la Région ou du Département dans le cadre de la loi du 26 juin 1999 sur l'aménagement et le développement durable du territoire. Elle est à la fois l'aboutissement d'une ancienne habitude de travail en commun de plus de 20 ans et le début d'une nouvelle ambition pour engager le territoire vers le développement durable.

#### **1- L'histoire récente d'anciennes concertations : le Pays avant le Pays**

Le territoire du Pays de Haute Provence a une longue habitude du travail en commun autour de structures intercommunales de développement. L'ambition du Pays est de savoir les rapprocher sur un projet partagé de développement.

##### **A-La procédure des programmes locaux d'aménagement coordonnés (1977)**

Cette procédure a été arrêtée en 1977 par l'Etablissement Public Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les PLAC sont des programmes locaux d'aménagement local définis et mis en œuvre par des S.I.V.O.M. Ils posent la problématique de développement à un niveau intercommunal et ont pour objectif de permettre à l'ensemble des communes d'une petite région de coordonner leurs investissements, de monter des services communs, de situer leurs problèmes et leurs projets par rapport à ceux des communes voisines. En 1979, deux S.I.V.O.M. du périmètre adhérent à cette démarche: le S.I.V.O.M. du Pays de Forcalquier qui regroupe alors 30 communes autour de Forcalquier et le S.I.V.O.M. du Pays du Verdon qui concerne 62 communes autour de Vinon et de Valensole. C'est dire que les communes du périmètre du Pays ont déjà derrière elles plus de vingt ans de travail en commun. Le S.I.V.O.M. du Pays du Verdon va préfigurer la constitution du futur parc naturel régional, vingt ans plus tard.

##### **B-Les parcs naturels régionaux du Luberon et du Verdon 1977-1997**

Le pays de Haute-Provence est au croisement de deux parcs naturels régionaux dont relèvent 10 communes pour le parc naturel régional du Luberon à l'ouest de la Durance et 4 communes pour celui du Verdon à l'est de la Durance. 14 communes sur 43 représentant 39 126 habitants, soit 70 % de la population du pays, sont concernées.

Le Parc Naturel Régional du Luberon, créé en 1977, comprend actuellement 71 communes et 151 700 habitants. Les communes de Manosque, Monfuron, Oppedette, Pierrevet, Revest des Brousses, Saint-Maime, Sainte-Tulle, Vachères, Villeneuve et Volx sont adhérentes au Parc Naturel régional du Lubéron. Elles représentent 34 250 habitants, soit 22 % de la population du parc. Dans le cadre de la révision de la charte du parc, les communes de Forcalquier,



Niozelles, Pierrerue et Lurs ont demandé leur intégration au périmètre d'étude du parc, avant leur adhésion définitive.

Le Parc Naturel Régional du Verdon, créé en 1997, comprend 45 communes et 17 770 habitants. Les 4 communes du canton de Valensole ( Valensole, Brunet, Gréoux les Bains et Saint-Martin de Brômes) , soit 4 876 habitants, font partie du Parc Naturel Régional du Verdon, créé en 1997. 8,8 % des habitants du Pays de Haute Provence relèvent du parc naturel régional du Verdon.

### C-Les communautés de communes 1999-2003

Entre 1999 et 2003, dans le cadre de la loi du 12 juillet 1999 sur la simplification de l'intercommunalité 7 communautés de communes se sont progressivement constituées tout ou en partie sur le territoire du Pays. Elles regroupent actuellement 36 communes sur 48 et représentent 50 725 habitants, soit 85,5 % de la population du Pays. D'importance et de superficie très inégales, elles constituent un point de départ pour définir et mettre en œuvre des politiques intercommunales. La communauté de communes du Pays de Banon comprend les 9 communes du canton. Les communes des autres communautés se partagent entre plusieurs cantons.

<b>Les communautés de communes dans le Pays de Haute- Provence- Juin 2005</b>			
Communautés	Communes	P. 1999	Canton
Lubéron Oriental			
	La Brillanne	765	Peyruis
	Saint- Maime	661	Forcalquier
	Villeneuve	2 964	Forcalquier
	Volx	2 690	Manosque-Nord
	Total	7080	
Val de Rancune			
	Puimichel	237	Les Mées
	Entrevennes	163	Les Mées
	Le Castellet	202	Les Mées
	Total	602	
Pays de Forcalquier et de la montagne de Lure			
	Cruis	552	Saint-Etienne
	Fontienne	116	Saint-Etienne
	Forcalquier	4 302	Forcalquier
	Lardiers	124	Saint-Etienne
	Limans	289	Forcalquier
	Lurs	347	Peyruis
	Montlaux	132	Saint-Etienne
	Niozelles	199	Forcalquier
	Ongles	278	Saint-Etienne
	Pierrerue	404	Forcalquier
	Revest Saint Martin	84	Saint-Etienne
	Saint-Etienne-les-Orgues	873	Saint-Etienne
	Sigonce	319	Forcalquier

	Total	8019	
Pays de Banon			
	Banon	878	Banon
	L'Hospitalet	78	Banon
	Montsalier	92	Banon
	Redortiers	68	Banon
	Revest des Brousses	200	Banon
	Revest du Bion	463	Banon
	La Rochegiron	92	Banon
	Saumane	83	Banon
	Simiane la Rotonde	532	Banon
	Vachères	257	Reillanne
	Total	2 743	
Sud 04			
	Corbières	791	Manosque Sud-Est
	Pierrevert	3 280	Manosque Sud Ouest
	Sainte-Tulle	3 055	Manosque Sud-Est
	Total	7126	
Lubéron-Durance-Verdon			
	Manosque	19 549	Manosque
	Gréoux-les-Bains	1 921	Valensole
	Saint-Martin de Bromes	403	Valensole
	Total	21 873	
7 communes isolées			
	Brunet	218	Valensole
	Montfuron	166	Manosque Sud-Ouest
	Oppedette	56	Reillanne
	Oraison	4 183	Les Mées
	Reillanne	1 322	Reillanne
	Sainte-Croix-à-Lauze	72	Reillanne
	Valensole	2 334	Valensole
	Total	8 670	

*Source : Ministère de l'intérieur*

Cette situation montre que si la quasi totalité des communes du périmètre participent à des actions intercommunales, les différentes structures de regroupement n'ont pas encore engagé les démarches nécessaires à leur coordination. Le poids des habitudes et de la vie politique locale a rendu difficiles ces rapprochements. Mais ces communes ont bien compris que leur avenir était dans leur coopération pour construire un territoire économique pertinent. Le premier objectif du Pays de Haute Provence est de dessiner, avec elles, les axes d'un projet commun, armature du futur contrat de Pays.

<b>Régime fiscal des intercommunalité dans le pays de Haute-Provence</b>				
	Population	P.F. 4 taxes/h	C.I.F.	Régime fiscal
Intercommunalité Luberon Oriental	7 080	147	37,5%	T.P.U.
Val de Rancure	602	30,6	6,9%	F.P.
Pays de Forcalquier	8 019	83,7	34,9%	T.P.U.
Pays de Banon	2 743	47,5	24,2%	F.P.
Sud 04	7 126	179,1	34,9%	T.P.U.
Luberon-Durance-Verdon	21 873	93,8	24,2%	F.P.

*Source : D.G.C.L.*

Sur ces 6 communautés de communes, 3 sont à taxe professionnelle unique et 3 sous le régime de la fiscalité propre. Leur coefficient d'intégration fiscale, qui traduit l'importance financière des compétences transférées par rapport aux compétences communales, est très variable. Les deux communautés les plus intégrées sont celles du pays de Forcalquier et de la montagne de Lure, d'intercommunalité Luberon Oriental et Sud 04.

### **D-Leader I :1991-1995**

Le programme d'initiative communautaire LEADER I est le premier programme de développement local de la commission Européenne. Il soutient les initiatives collectives de développement. La programmation et la gestion sont réalisées au niveau du territoire retenu par un « groupe d'action locale ». Sur 217 territoires retenus, 2 l'ont été dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : le Pays de Forcalquier (10 M. F.), par l'intermédiaire du S.I.V.O.M. et le Pays du Buech (2,8 M. F.). Le rôle du S.I.V.O.M. du Pays de Forcalquier a été déterminant dans l'apprentissage du travail en commun.

Le Pays de Forcalquier est présenté comme un bassin de moyenne altitude situé en zone sèche, avec 18 000 habitants sur 700 km<sup>2</sup> autour du bourg centre de Forcalquier qui compte 4 500 habitants. 80% des engagements concernent le tourisme rural : réhabilitation d'hébergements ruraux à Cruis, mise en valeur de 23 monuments, réhabilitation de 12 « bistrots de Pays ». Deux routes thématiques ont été réalisées : la route de la lavande et la voie Domitienne qui concernent 35 communes. Une entreprise d'insertion (« espace-environnement ») et une plate-forme d'initiative locale ont été créées à Forcalquier, des mesures prises en faveur du fromage de Banon, de la commercialisation du melon (100 exploitations) et la réalisation d'un prototype de machine automotrice destinée à la récolte des plantes à parfum.

### **E-Leader II : 1997-1999**

L'initiative de développement rural LEADER II élargit la mesure LEADER I tout en promouvant des actions innovantes de développement local. Le P.I.C. a pour but d'apporter un soutien accru aux projets présentés par les acteurs ruraux : mise en place de guichets, formation professionnelle, inventaire et restauration du patrimoine d'intérêt touristique, soutien au tourisme rural et aux petites entreprises, amélioration du cadre de vie. Doté en Provence-Alpes-Côte d'Azur de 14,9 millions d'euros, il est réalisé par 11 groupes d'action locale sur les 180 retenus au niveau national.

Le rapport d'évaluation réalisé par le bureau Eurofocus en décembre 2000 souligne que ce programme d'innovation rurale était conçu sur une idée maîtresse : « le patrimoine comme support de l'économie future ». Les opérations financées ont été articulées en trois axes d'intervention : l'adaptation et le développement des activités économiques non agricoles et

des services à la population, la gestion des Paysages et des milieux naturels, le maintien, la restauration et la valorisation de la bio diversité, l'appui à la formation au développement des initiatives locales et l'insertion des publics en difficultés. Orienté principalement vers des partenaires publics, LEADER II a financé des opérations de tourisme rural (27 % des crédits), d'agriculture et de Paysages (19 %), de qualité de vie (16 %), de maintien au développement des PME (17 %) et de formation (9%).

Le groupe d'Action Locale Pays de Haute Provence - Parc Naturel Régional du Lubéron compte 80 000 habitants dont la plus grande part au sein du territoire du Pays de Haute Provence : les communes du Parc Naturel Régional du Lubéron et les communes de feu le Pays de Giono. Il représente 3 288 000 € d'opérations dont 1 144 000 € financés par la commission européenne.

Parmi les 304 opérations financées dans ce cadre, on peut relever, parmi les plus importantes :

- station service automatique à Banon,
- café village bistrot de Pays à Revest des Brousses,
- guide de découverte Pays de Giono ADRI 04,
- appui au développement touristique Pays de Giono- Forcalquier,
- rénovation de la tour de l'horloge à Sigonce,
- aide au montage de projets de rénovation de patrimoine à Forcalquier,
- rénovation du rempart médiéval de Reillanne,
- rénovation de l'église d'Aubenas,
- maîtrise de la qualité du fromage de Banon,
- création d'une filière de production de plants de lavande,
- chantier d'insertion à Forcalquier,
- chantiers école métiers à Manosque.

## **2- La constitution du Pays de Haute-Provence**

### **A-Le Pays Test : Pays de Giono 1995-1999**

C'est dans le cadre de la loi du 5 février 1995 que la DATAR lance en 1995 un appel à projet sous la forme de Pays tests, appelés à expérimenter cette nouvelle forme de solidarité locale. 42 sont alors retenus au niveau national. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, trois Pays tests sont constatés par arrêté préfectoral : le Pays de Briançon, le Pays d'Apt- Luberon et le Pays de Giono, le 7 mars 1997.

Le Pays test de Giono comprend alors 49 communes et 47 289 habitants. Il s'étend sur 1 100 km<sup>2</sup> à l'ouest de la vallée de la Durance (cantons de Banon, Saint-Etienne, Forcalquier, Manosque, Reillanne) et sur le versant nord de la montagne de Lure (canton de Noyers sur Jabron). Des études sont engagées par le S.I.V.O.M. du Pays de Forcalquier pour dessiner les axes d'un projet commun. Les priorités retenues sont les suivantes: préserver l'existant, mieux vivre au Pays, travailler au Pays, ouvrir le Pays vers l'extérieur et renforcer l'identité du Pays. Un premier travail est engagé. L'association « Pays de Giono » est constituée. Elle comprend les maires des communes adhérentes, les conseillers généraux, deux conseillers régionaux et un délégué par organisme consulaire. Le comité consultatif comprend un collège de professionnels et un collège association. Le territoire du Pays est celui des huit cantons d'origine : Banon, Forcalquier, Manosque-Nord, Manosque sud-Est, Manosque sud-Ouest, Noyers sur Jabron, Reillanne, Saint Etienne les Orgues. Le conseil de Pays est l'instance

décisionnelle. M. Jacques Echalon, maire de Villeneuve et conseiller général, est le président du Pays.

## **B- Du Pays de Giono au Pays de Haute Provence 1999-2001**

A la suite de la nouvelle ambition traduite par la loi du 25 juin 1999 sur l'aménagement et le développement durable du territoire, pour les Pays, la DATAR lance en 1999 un nouvel appel à projet « Pays en émergence ». 32 projets sont acceptés. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, un seul projet de Pays est retenu : le Pays Dignois, conduit par le comité du Pays Dignois.

Le Pays de Giono ne l'est plus. Mais dans le cadre de la préparation de la nouvelle loi, la démarche du Pays est relancée le 21 mai 1999 lors d'une assemblée générale. L'association « Pays de Giono » prend le nom de « Pays de Haute Provence ». Son objet est précisé dans son article premier : « le Pays de Haute Provence est un territoire de réflexion, de concertation et de mise en cohérence, à son échelle, des projets à caractère économique, social, culturel, environnemental ». Le Pays représente ses membres comme instance de dialogue et de partenariat avec les institutions publiques pour tous projets pluriannuels de développement susceptibles d'avoir un impact sur son territoire. En 1999 le Pays est relancé à l'occasion d'une réforme de ses statuts et de l'adoption d'un nouveau périmètre. Suite aux élections municipales de 2001, une nouvelle assemblée générale élit son nouveau bureau. C'est désormais une association de 64 élus dont 25 constituent le conseil d'administration et 5 le Comité de Pilotage : deux conseillers généraux et les maires de Manosque, Forcalquier et Gréoux-les-Bains. M. Roland Aubert, conseiller général de Manosque est président. Le périmètre du Pays en préfiguration est modifié. Le Pays traverse la Durance. Le canton de Valensole et les communes de Lurs, la Brillanne et Oraison le rejoignent. Il comprend alors 48 communes et 59 190 habitants sur une superficie de 1 328 km<sup>2</sup>, soit 42,5 % de la population départementale sur 19 % du territoire des Alpes de Haute Provence : il comprend les communes des cantons de Banon, Saint-Etienne-les-Orgues, Forcalquier, Manosque, Reillanne Valensole ainsi qu'une partie de elles des cantons de Peyruis (Lurs, La Brillanne) et des Mées (Oraison).

## **C-Du périmètre d'étude au périmètre définitif 2001-2005**

Ce périmètre d'étude sert de cadre à la préparation de la charte de développement. Appelées à se prononcer sur leur adhésion définitive au pays en adhérant à la charte, la communauté de communes de Haute-Provence refuse cet engagement, alors que celle du Val de Rancure y adhère. Le préfet de région, par l'arrêté 2004-586 du 14 décembre 2004, définit un périmètre qui comprend la communauté de communes de Val de Rancure mais exclut celle de Haute-Provence. Le pays comprend alors 44 communes et 55 841 habitants.

La commune d'Aubenas ayant adhéré à la communauté de communes de Haute-Provence, un nouvel arrêté préfectoral 2005-68 du 15 mars 2005 exclut cette commune du pays qui comprend dorénavant 43 communes et 55 781 habitants.

<b>Communes du pays de Haute-Provence</b>				
Communes	P. 1999	Communauté	Canton	Parc Naturel
Banon	878	Pays de Banon	Banon	
Brunet	218	Commune isolée	Valensole	Verdon
Corbières	791	Sud 04	Manosque	
Cruis	551	Pays de Forcalquier	St Etienne	
Entrevennes	163	Val de Rancure	Les Mées	
Fontienne	116	Pays de Forcalquier	St Etienne	
Forcalquier	4302	Pays de Forcalquier	Forcalquier	
Gréoux-les-Bains	1921	Luberon-Durance-Verdon	Valensole	Verdon
La Brillane	765	Luberon Oriental	Peyruis	
Le Castellet	202	Val de Rancure	Les Mées	
La Rochegiron	92	Pays de Banon	Banon	
Lardiers	124	Pays de Forcalquier	St Etienne	
L'Hospitalet	78	Pays de Banon	Banon	
Limans	292	Pays de Forcalquier	Forcalquier	
Lurs	347	Pays de Forcalquier	Peyruis	
Manosque	19603	Luberon-Durance-Verdon	Manosque	Luberon
Montfuron	166	Commune isolée	Manosque	Luberon
Montlaux	132	Pays de Forcalquier	St Etienne	
Montsalier	92	Pays de Banon	Banon	
Niozelles	199	Pays de Forcalquier	Forcalquier	
Ongles	278	Pays de Forcalquier	St Etienne	
Oppedette	56	Commune isolée	Reillanne	Luberon
Oraison	4114	Commune isolée	Les Mées	
Pierrerue	404	Pays de Forcalquier	Forcalquier	
Pierrevert	3280	Sud 04	Manosque	Luberon
Puimichel	237	Val de Rancure	Les Mées	
Redortiers	68	Pays de Banon	Banon	
Reillanne	1322	Commune isolée	Reillanne	Luberon
Revest-des-Brousses	200	Pays de Banon	Banon	Luberon
Revest-du-Bion	463	Pays de Banon	Banon	
Revest-Saint-Martin	84	Pays de Forcalquier	St Etienne	
Sainte-Croix-à-Lauze	72	Commune isolée	Reillanne	
Saint-Etienne-les-Orgues	873	Pays de Forcalquier	St Etienne	
Sainte-Tulle	3055	Sud 04	Manosque	Luberon
Saint-Maime	661	Lubéron Oriental	Forcalquier	Luberon
Saint-Martin-de-Brômes	403	Luberon-Durance-Verdon	Valensole	Verdon
Saumane	83	Pays de Banon	Banon	
Sigonce	319	Pays de Forcalquier	Forcalquier	
Simiane-la-Rotonde	532	Pays de Banon	Banon	
Vachères	257	Pays de Banon	Reillanne	Luberon
Valensole	2334	Commune isolée	Valensole	Verdon
Villeneuve	2964	Luberon Oriental	Forcalquier	Luberon
Volx	2690	Luberon Oriental	Manosque	Luberon
<b>Pays des Alpes-de-Haute-Provence</b>	<b>55 781</b>			

Source : I.N.S.E.E. R.G.P. 1999

## **D-Le Pays au travail : la réflexion prospective de 2002**

En 2001, le Pays confie à la Société du Canal de Provence une étude sur « un diagnostic du territoire » qui est rendu publique en octobre 2001. Il dépose par ailleurs un projet de contrat montagne auprès de l'Etat et de la Région. En février 2002, la Commission Régionale d'Aménagement Durable du Territoire valide le périmètre d'étude déposé. Le 14 mai 2002, à Manosque, le Pays met en place trois groupes de travail pour engager une réflexion prospective destinée à servir de base à la rédaction de la charte. Les trois groupes de travail vont se réunir chacun 4 fois en 2002 autour des thématiques :

- Développer et structurer le territoire pour le rendre plus solidaire
- Fédérer les énergies et développer le Pays en valorisant ses ressources dans le respect de leur qualité
- Valoriser et renforcer l'attractivité du Pays

Plus de 200 personnes, issues de tous les milieux politiques, administratifs, économiques et associatifs vont ainsi prendre conscience de la réalité du Pays et échanger sur les enjeux de son développement. Ces premiers travaux propres vont dessiner les grands axes de la charte.

## **E-La mise en place du Conseil de Développement**

Le Conseil de Développement du Pays de Haute Provence a été mis en place le 22 octobre 2002 à Volx. Lors d'une réunion largement ouverte à tous les acteurs du développement local, qui s'étaient notamment mobilisés dans les groupes de travail précédents, le Conseil de Développement a été élu sous la conduite du président du Pays. Constitué de 155 membres, il comprend 5 collèges :

- des élus : 26 membres
- des personnalités qualifiées : 10 membres
- des associations et des citoyens : 57 membres
- du monde économique et social : 52 membres
- des institutions : le préfet de département, les deux sous-préfets, un représentant du conseil régional et un du conseil général, les trois chambres consulaires, les deux présidents des parcs naturels régionaux, soit 10 membres.

Le même jour, le Conseil de Développement a mis en place son Conseil d'Administration composé de 16 membres représentant de 4 collèges. Au delà, des postes sont ouverts pour les membres institutionnels souhaitant siéger. Il s'est constitué en association le 27 janvier 2003.

L'article 3 de ses statuts précise ses missions :

- mobiliser les acteurs et regrouper les forces vives du territoire
- participer à l'élaboration et à l'écriture de la charte de Pays
- garantir les enjeux et les objectifs de la charte de Pays
- faire réaliser des études
- identifier de nouveaux enjeux du territoire et proposer des orientations
- formuler des avis sur les projets et décisions
- participer au suivi et à l'évaluation
- informer, sensibiliser et impliquer la population locale
- promouvoir le Pays
- créer une interface avec d'autres conseils de développement des territoires

## **DEUXIEME PARTIE**

### **LE TERRITOIRE DU PAYS DE HAUTE PROVENCE : UNITE ET DIVERSITES**

L'analyse suivante a été conduite à partir des données du périmètre définitif du pays, soit 43 communes représentant 55 800 habitants. Bien entendu, la défection de la communauté de communes de Haute-Provence a enlevé au territoire du pays sa pertinence initiale. De ce fait, au delà des données chiffrées, les caractéristiques économiques et sociales de ce territoire ne se cantonnent évidemment pas au périmètre administratif. Il faut les concevoir comme des éléments d'un espace à construire sur des logiques patrimoniales, culturelles et économiques.

#### **1-Une unité géographique de paysages uniques**

Le territoire du Pays de Haute Provence est un espace de plateaux, de cuestas, de vallons et de plaines, une zone de transition entre le littoral tout proche et la montagne voisine par les vertus de l'autoroute A 51. Il est traversé de part en part par la vallée de la Durance franchie aux ponts de Manosque et de la Brillanne. Il est bordé à l'est par le plateau de Valensole entre la vallée du Colostre au sud et la vallée d'Asse au nord qui sont des axes de circulation importants. Il est dominé au nord par la montagne de Lure qui culmine à 1 826 m. et à l'est par la montagne de Ganagobie. A l'ouest, il rencontre les contreforts du plateau d'Albion et au sud la fin du Luberon. Son unité géographique est celle de ses hauts plateaux qui dominent la Durance, les collines qui le limitent, et la clémence de son climat.

Les paysages sont marqués par de vastes perspectives dégagées et des collines douces. Ils offrent des couleurs particulières et une luminosité inégale, des contrastes saisissants entre les cultures (céréales, tournesol, lavandes, prairies...) et les vergers (oliviers, amandiers, pommiers) La clarté et la transparence du ciel, la nature de la lumière, l'absence d'eau sauf dans le fond des vallées, la diversité des forêts et des garrigues font de la Haute Provence un Pays singulier. Les villages sont souvent perchés et l'espace urbain est structuré par un réseau dense de rues et de calades. L'architecture est romane. Les remparts médiévaux sont souvent encore présents. C'est le Pays de la pierre sèche, des cabanons pointus, des bergeries, des murs et des restanques qui soutiennent les cultures et les chemins. Le petit patrimoine rural est partout présent : fontaines, lavoirs, pigeonniers, chapelles, oratoires ponctuent le paysage. La Haute Provence est le Pays de la douceur rarement contrariée par les orages d'été ou les hivers trop rudes.

#### **2-Une unité historique : de la voie Domitienne aux comtes de Forcalquier**

Tout le Pays de Haute Provence garde encore la trace de son passé. La préhistoire a laissé comme témoignage le travail du silex. Tous ces villages sont d'importantes zones d'extraction dès le paléolithique. Au néolithique, la Haute Provence adopte la civilisation des oppida dont une cinquantaine peuvent facilement être repérés de Valensole à Redortiers. La colonisation romaine a laissé comme héritage la Via Domitia qui traverse tout l'espace et le guerrier de Vachères, le christianisme les chapelles et les prieurés. Les grandes invasions ont précédé un



Moyen Age « heureux ». Au XI<sup>e</sup> siècle, tout le Pays de Haute Provence est un Etat indépendant gouverné par les comtes de Forcalquier qui tirent parti des luttes opposant la maison de Toulouse à celle de Barcelone. Au XIV<sup>e</sup> siècle, tout le Pays est ravagé par le sinistre Raymond de Turenne. Le siècle suivant est celui de l'annexion à la France en 1481. Les guerres de religion du XVI<sup>e</sup> siècle, de 1559 à 1598, sont redoutables.

Les protestants trouvent souvent refuge dans le Pays de Haute Provence avant l'abrogation de l'édit de Nantes qui vide de nombreux villages. Au XVIII<sup>e</sup>, la Haute Provence produit du blé, élève des bovins et des ovins. La Durance, navigable, est le seul axe de circulation. La révolution ne donne pas lieu à de grands massacres malgré la destruction de l'église de Ganogobie et de nombreux châteaux. Le département des Basses Alpes est créé en 1791. L'arrondissement de Forcalquier est déjà celui du Pays de Haute Provence. La résistance au coup d'Etat du prince Napoléon du 2 décembre 1851 est une page forte de l'histoire de ce Pays. Le XIX<sup>e</sup> siècle est aussi celui de l'arrivée du chemin de fer à Forcalquier et d'une importante migration des habitants vers le littoral. La grande guerre achève de vider beaucoup de communes de leurs habitants. Manosque devient la capitale économique après l'implantation du C.E.A. à Cadarache dans les années 60 et confirme son rôle central dans le développement de la Haute Provence.

### **3- Une unité culturelle : du docteur Honorat à Jean Giono**

Elle est d'abord linguistique. Le provençal est la langue historique du Pays de la Haute Provence. Il s'agit principalement du provençal central qui se distingue du provençal Rhodanien (à partir d'Apt) et du provençal Alpin (à partir de Sisteron). A la fin du Moyen Age, le provençal, alors principalement oral, s'introduit dans l'écrit administratif et commercial. Le livre journal de Teralh, notaire à Forcalquier en 1330, le troubadour Albert et, Raimond de Beaujeu ont laissé des œuvres considérables. Plus près de nous, l'abbé Jean-Michel Rolland, député de Forcalquier, Joseph-Toussaint de Manosque, le docteur Honorat consacrent cette langue. D.Arbaud, maire de Manosque sous Louis-Philippe, est l'auteur des célèbres « chants populaires de Provence ». La Haute Provence est le Pays des conteurs. E. Plauchud et L.de Berluc-Pérussis à Forcalquier, L. Nègre à Manosque, L. Castel à Volx ont inspiré de nombreux auteurs. Mais l'écrivain du Pays le plus célèbre est bien sûr Jean Giono. Né et mort à Manosque (1895-1970), Giono a recherché toute sa vie les « vraies richesses » avec un lyrisme éblouissant. Dans Manosque des plateaux, il oppose la ville à ses « collines sauvages » et les « grands plateaux couleurs de violette ». Il est à l'origine d'un mouvement littéraire fondé sur le plateau du Contadour. Pierre Magnan, qui vit à Revest Saint-Martin, prolonge aujourd'hui l'œuvre du plus célèbre des manosquins sur le même territoire.

Les peintres Etienne Martin (1858-1945) de Digne et Eugène Martel (1869-1947) de Revest du Bion ont su traduire l'extraordinaire luminosité de ce Pays comme, au siècle suivant, Paul Surtel, Lucien Jacques et Serge Fiorio.

L'identité du Pays de Haute Provence est aussi celle d'un certain art de vivre que la modernité n'a pas pu éliminer. Si la langue provençale est effectivement en danger, les jeux de boules, les pèlerinages, les carnivals, les bravades, les corsos et les festivals d'été ponctuent encore la vie quotidienne. La chasse aux grives et la cueillette des champignons, la recherche de truffes se pratiquent dans tout le Pays. Si la mémoire des charbonniers de Lure ou des mineurs de Saint-Maime et de Manosque s'efface peu à peu, la longue histoire des marchands droguistes et des colporteurs de la montagne de Lure perdure avec le renouveau des plantes médicinales et aromatiques. La cuisine n'est pas ici gastronomie, mais certains produits de qualité ont

acquis leurs lettres de noblesse : miel de lavande de Valensole, fromage de Banon, vins de Pierrevert, apéritifs de Forcalquier, huile d'olive de Manosque donnent au territoire du Pays de Haute Provence le titre de « capitale du goût ».

#### **4-Une unité économique : un espace rural en reconversion**

L'étude des déplacements domicile-travail montre que le territoire du Pays de Haute Provence constitue une unité économique polarisée par Manosque et accompagnée par Forcalquier et Oraison. C'est pourquoi, il correspond assez bien à la zone d'emploi de Manosque. Seules les communes du canton de Moustiers, de Riez et certaines de celui des Mées ne font pas partie du périmètre du Pays. La zone d'emploi de Manosque regroupe en 1999, 64 574 habitants dont 59 190 soit 92 % sont dans le Pays de Haute Provence.

L'unité économique de cet espace est celle d'une agriculture qui se maintient par la généralisation de la polyactivité, les cultures bios et le renouveau des plantes aromatiques, d'une industrie très ponctuelle autour d'une dizaine d'établissements de qualité, du développement des activités tertiaires et notamment du tourisme, des services aux entreprises et aux particuliers, des bons résultats de l'artisanat. Les établissements du C.E.A. à Cadarache, d'E.D.F. à Sainte-Tulle, de l'Occitane à Manosque attirent des actifs de tout l'espace. Ce territoire est en reconversion avec les bouleversements de l'agriculture, le développement du tourisme et l'arrêt annoncé de l'usine pétrochimique Akrema ( groupe Total) de Château-Arnoux. Les principaux pôles d'emploi sont Manosque et la vallée de la Durance. Les petites villes n'offrent plus que des emplois de proximité et une partie importante des revenus de ce territoire (autour de 40 %) sont des revenus de transferts : retraites pour l'essentiel mais aussi minimums sociaux sur un espace où des anciens soixante-huitards sont encore présents avec peu de ressources.

La totalité du territoire est sous l'influence commerciale de Manosque qui recouvre bien le Pays de Haute Provence. Même les communes les plus éloignées des contreforts de la montagne de Lure sont davantage polarisées par Manosque que par Forcalquier qui draine toutefois la population du territoire lors de son célèbre marché du lundi matin.

## TROISIEME PARTIE

### ANALYSE D'UN TERRITOIRE

Le territoire définitif du Pays de Haute Provence comprend 43 communes qui appartiennent à 10 cantons et représentent 55 708 <sup>1</sup> habitants en 1999. Sur la rive ouest de la Durance, il regroupe les cantons de Banon et la plupart des communes des cantons de Forcalquier, Saint-Etienne-les-Orgues et Manosque. Sur la rive est de la Durance il comprend le canton de Valensole et des communes des cantons des Mées et de Peyruis. Il présente une forte identité géographique, historique, culturelle et économique qui a permis, par une ancienne habitude de travail en commun et une forte mobilisation de l'Europe à son endroit, de le positionner comme Pays test dès 1995.

Le territoire du Pays recouvre 1 255 km<sup>2</sup> de part et d'autre de la Durance. Il comprend des zones de plaine qui sont des territoires agricoles du Val de Durance et de Saint-Maime-Dauphin, des plateaux comme ceux de Valensole et de Forcalquier, des espaces de collines et de forêts sur les contreforts du plateau de Valensole, de la montagne de Lure et du Mont Ventoux<sup>2</sup>.

#### **1-Une population de 56 000 habitants qui augmente par solde migratoire**

##### **A-La fin de l'exode rural**

Le territoire du Pays de Haute Provence accueille (1999) 55 778 habitants, soit 42,5 % de la population du département des Alpes de Haute Provence. Cette population augmente un peu plus vite qu'au niveau départemental : + 7,6 % entre 1990 et 1999 contre + 6,6% .Le solde migratoire explique 96 % de cet accroissement, confirmant ainsi une tendance longue qui traduit l'attractivité du Pays. Le solde naturel est même négatif dans les cantons de Banon, Forcalquier, Valensole et Reillanne. Il est nul pour celui de Saint-Etienne. Les cantons du territoire sont inégalement peuplés. Ceux de Banon et de Saint-Etienne, les moins habités, n'enregistrent qu'une faible progression démographique, exclusivement par solde migratoire. Le canton de Forcalquier est le plus attractif.

Au niveau communal, la population augmente dans la vallée de la Durance et le Pays de Forcalquier ; et sensiblement dans quelques petites communes de l'est (Brunet) et du nord du territoire (Cruis, Fontienne, Oppedette) par solde migratoire. Les communes dont la population a le plus augmenté entre 1990 et 1999 sont de petite taille et souvent éloignées des axes de circulation. Il s'agit d'une migration d'inactifs retraités. Dans d'autres communes, l'accroissement, moins rapide, s'explique par la proximité de Manosque et de l'autoroute A 51. C'est le cas de Villeneuve, la Brillanne, Oraison et Pierrevert dont les fonctions deviennent résidentielles. La population diminue par contre à Saint-Etienne (mais il s'agit

---

<sup>1</sup> Les données chiffrées peuvent légèrement varier dans la mesure où beaucoup sont issues du recensement général de la population de 1999 et que ce recensement n'est pas totalement exploité à ce jour.

<sup>2</sup> Cette partie a été réalisée en utilisant le travail de diagnostic de territoire réalisé par la Société du Canal de Provence et déposé en octobre 2001.

probablement d'un erreur dans le recensement précédent), Revest du Bion, Banon , Redortiers et la Rochegeiron. L'enclavement du canton de Banon y a certainement sa part. Le solde naturel est faible partout mais négatif à Valensole, Oraison, Simiane, Forcalquier, Banon où les décès l'emportent sur les naissances. Les communes qui présentent le taux d'évolution de leur population dû au solde naturel le plus élevé sont Villeneuve, Saint-Maime, Montfuron et Limans qui continuent à accueillir de jeunes ménages.

<b>EVOLUTION DE LA POPULATION PAR CANTONS</b>			
	<b>1999</b>	<b>1990</b>	<b>Variation</b>
<b>Banon</b>	2 582	2 431	4%
<b>Saint-Etienne</b>	2 294	2 202	4,2%
<b>Forcalquier</b>	12 007	10 744	11,8%
<b>Reillanne</b>	2976	2 662	11,8%
<b>Valensole</b>	4 876	4 421	10,3%
<b>Manosque (3 cantons)</b>	9289	10 086	8,6%
<b>Les Mées</b>	9 269	8 316	11,5%
<b>Peyruis</b>	3 420	3 080	11%
<b>Alpes de Haute-Provence</b>	139 503	130 883	6,60%

*Source : I.N.S.E. R.G.P. 1999*

La population augmente plus vite dans le pays que dans le département à cause d'un solde migratoire plus élevé. Le pays de Haute-Provence est attractif aussi bien pour les actifs que pour les inactifs.

### **B-Le vieillissement des habitants**

La répartition par tranche d'âge est sensiblement la même qu'au niveau départemental. Les cantons où la part de la population âgée de plus de 75 ans est la plus élevée sont ceux de Banon, Reillanne et Valensole. Ceux dont la population est la plus jeune sont ceux de Forcalquier et de Manosque. Néanmoins, comme au niveau départemental et régional, la population du territoire, dans l'ensemble, vieillit. La part des plus de 75 ans ( 9,3% en 1999) ne cesse de croître.

Les communes « les plus âgées » du territoire sont Valensole, Oraison, Forcalquier, Saint-Etienne-les-Orgues, Banon et Céreste. Les plus jeunes sont autour de Manosque : Villeneuve, Saint-Maime, Dauphin, Saint-Martin. La comparaison de la structure par âge entre 1990 et 1999 montre que Redortiers, Revest des Brousses et Pierrerue « rajeunissent » par arrivée de familles plus jeunes que la population et que La Rochegeiron, Montlaur, Sainte-Croix-à-Lauze et Villemus « vieillissent » par un faible solde migratoire et une solde naturel faible ou même négatif.

<b>Répartition de la population par tranche d'âge 1999 en % par canton</b>				
<b>Cantons</b>	Moins de 20 ans	20-60 ans	Plus de 60 ans	Plus de 75 ans
<b>Banon</b>	20,93%	48,27%	30,79%	12,06%
<b>Saint-Etienne</b>	21,15%	45,92%	32,91%	12%
<b>Forcalquier</b>	24%	50%	26%	9,80%
<b>Reillanne</b>	21,59%	45,85%	32,54%	10,44%
<b>Valensole</b>	21,30%	48,28%	30,40%	11,76%
<b>Manosque (3 cantons)</b>	23,86%	50,14%	25,98%	8,80%
<b>Peyruis</b>	23,8%	50,3%	25,9%	8,8%
<b>Les Mées</b>	22,2%	48,8%	29%	11,3%
<b>Alpes de Haute-Provence</b>	23,10%	50,49%	26,39%	9,66%

Source : I.N.S.E.E. R.G.P. 1999

Ces mouvements génèrent de fortes demandes en services de toute nature : le vieillissement général crée d'importants besoins de services à la personne et les migrants expriment de plus fortes attentes de services d'accompagnement.

### **C-Un espace vide au delà du couloir Durancien**

Ces données doivent être analysées dans un contexte de faible densité de population. S'il y a en moyenne 44 habitants au km<sup>2</sup> dans le pays de Haute-Provence, c'est grâce aux communes du Val de Durance. La densité moyenne dans la vallée est de 147 habitants au km<sup>2</sup> et dans le reste du territoire de 22.

Il n'y a que 8 habitants au km<sup>2</sup> sur le canton de Banon, 11 sur celui de Saint-Etienne-les-Orgues, 20 sur celui de Reillanne. La densité n'est significative que sur les cantons de Manosque qui polarisent tout le Pays et, dans une moindre mesure, de Forcalquier et Oraison, villes-relais dans le développement local. En fait, à part dans la vallée de la Durance, ce vaste territoire de 1 255 km<sup>2</sup> est pratiquement vide. Les contraintes du relief et les déprises agricoles ont forgé un paysage particulier et un environnement spécifique.

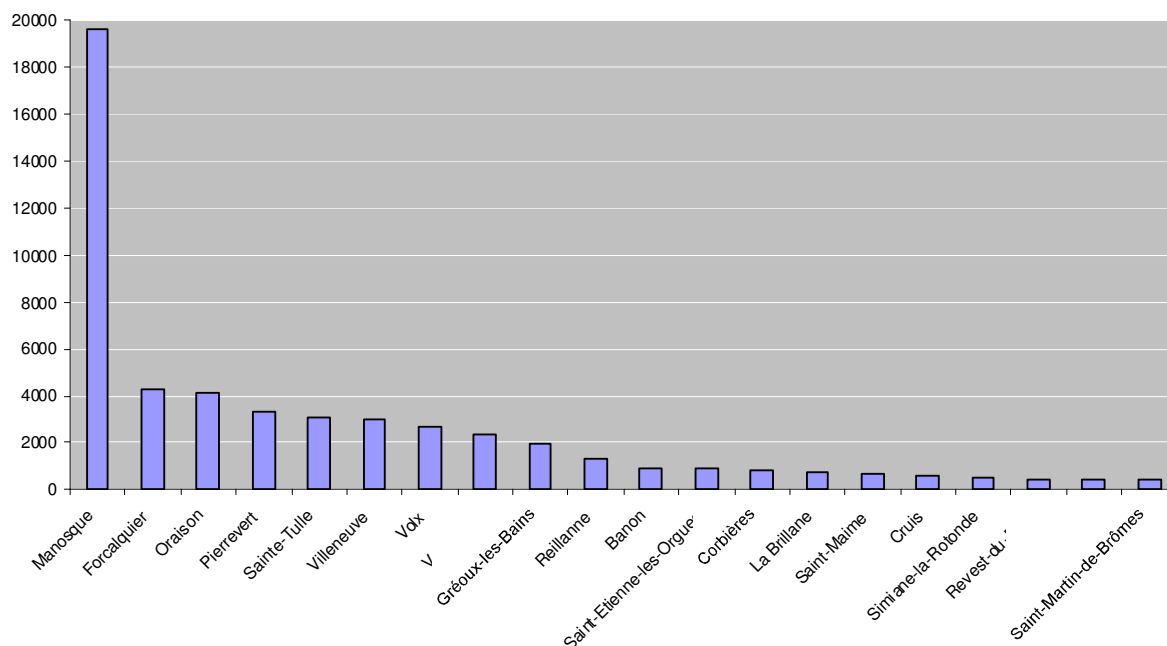
### **D-Une faible population agglomérée**

Sur les 43 communes du territoire du pays de Haute-Provence, 10 ont plus de 1 000 habitants. Elles représentent 45 585 habitants, 82% de la population du pays. La seule commune de Manosque concentre 35% des habitants du pays de Haute-Provence.

- Manosque (19 549 h), Forcalquier (4 302 h) et Oraison (4 114 h) sont les seules villes-centres d'unités urbaines. Toutes les autres communes sont des communes isolées. L'unité urbaine de Manosque comprend, outre Manosque, Pierrevert et Sainte-Tulle soit 25 938 habitants. L'unité urbaine de Forcalquier comprend Forcalquier et Mane, c'est à dire 5 473 habitants. L'unité urbaine d'Oraison comprend 4 879 habitants. On peut ainsi estimer à 36 290 la population urbaine du territoire, 65 % de la population totale
- Gréoux-les-Bains (1921 h) est un pôle thermal important, quatrième au niveau national
- Villeneuve (2 964 h) et Volx (2 690 h) sont sur la même économie que Manosque qui étend son influence sur Valensole (2 334 h) et Gréoux-les-Bains (1 921 h)
- Reillanne (1 322 h) et Céreste (1 036 h) sont partagées entre les influences d'Apt et de Forcalquier.

Toutes les autres communes ont moins de 1 000 habitants :

### Les 20 communes les plus peuplées du pays de Haute-Provence



- 4 ont entre 700 et 1 000 habitants : Banon, Saint-Etienne, Corbières et la Brillanne
- 6 ont entre 400 et 700 habitants : Saint-Maime, Cruis, Siminane, Revest du Bion, Pierrerve et Saint-Martin de Brômes
- 9 ont entre 200 et 400 habitants : Lurs, Sigonce, Limans, Ongles, Vachères, Puimichel, Brunet, le Castellet et Revest-des-Brousses
- 7 ont entre 100 et 200 habitants : Niozelles, Montfuron, Entrevennes, Montlaux, Lardiers et Fontienne,
- 8 ont moins de 100 habitants: Montsalier, La Rochegiron, Revest-Saint-Martin, Saumane, L'Hospitalet, Sainte-Croix à Lauze, Redortiers et Oppedette.

Deux axes de développement se dessinent et caractérisent les communes du territoire :

- un axe majeur qui est celui de la vallée de la Durance avec Corbières, l'unité urbaine de Manosque, Volx, Villeneuve, La Brillanne, Oraison et Lurs qui représente 33 400 habitants, 60 % du territoire,
- un axe secondaire le long de la RN 100 avec Reillanne, Forcalquier, et Niozelles qui représente 5 867 habitants, 10,5 % du territoire

Le reste du territoire est composé de petites communes sur le flanc de la montagne de Lure ou au pied du Luberon. Les communes les plus dynamiques sont celles de la vallée de la Durance que l'ouverture de l'autoroute A 51 a considérablement rapprochées d'Aix-Marseille.

Démographie du pays de Haute-Provence						
Communes	Population			Taux de variation annuel moyen %		
	1999	1990	Variation	Global	solde naturel	solde migratoire
Manosque	19 549	19 107	2,3%	0,25	0,26	-0,01
Forcalquier	4 302	3 993	7,8%	0,83	-0,79	1,62
Oraison	4 114	3 509	17,2%	1,78	-0,59	2,38
Pierrevert	3 280	2 914	12,6%	1,32	0,24	1,08
Sainte -Tulle	3 055	2 855	7,0%	0,75	0,41	0,34
Villeneuve	2 964	2 516	17,8%	1,84	0,47	1,37
Volx	2 690	2 516	6,9%	0,74	0,29	0,45
Valensole	2 334	2 202	6,0%	0,65	-0,5	1,14
Gréoux les bains	1 921	1 718	1,8%	1,25	0,09	1,16
Reillanne	1 322	1 197	10,4%	1,11	-0,04	1,15
Banon	878	940	-6,6%	-0,75	-0,71	0,05
Saint-Etienne-les-Orgues	873	1091	-20,0%	-2,44	-0,45	-2
Corbières	791	786	0,6%	0,07	0,11	-0,04
La Brillanne	765	649	17,8%	1,84	0,03	1,81
Saint-Maime	661	528	25,2%	2,52	0,8	1,73
Cruis	552	408	35,3%	3,41	0,07	3,34
Simiane la Rotonde	532	433	22,8%	2,31	-0,3	2,62
Revest du Bion	463	512	-10,0%	-1,11	-0,2	-0,91
Pierrerue	404	342	18,1%	1,87	-0,27	2,14
Saint Martin de Brômes	403	339	18,9%	1,94	-0,21	2,15
Lurs	347	320	8,4%	0,9	0,2	0,7
Sigonce	319	279	14,3%	1,5	0,41	1,09
Limans	289	253	14,2%	1,49	0,54	0,95
Ongles	278	239	16,3%	1,69	0,26	1,43
Vachères	257	212	21,2%	2,16	-0,14	2,3
Puimichel	238	204	16,6%	1,73	0,2	1,53
Brunet	218	162	34,5%	3,35	0,18	3,17
Le Castellet	202	172	17,4%	1,8	-0,42	2,22
Revest des Brousses	200	151	32,4%	3,17	0,26	2,91
Niozelles	199	170	17,0%	1,76	-0,3	2,07
Montfuron	166	149	11,4%	1,21	0,28	0,92
Entrevennes	163	128	27,3%	2,72	-0,78	3,5
Montlaux	132	117	13,0%	1,35	-0,18	1,53
Lardiers	124	99	25,2%	2,53	0,1	2,43
Fontienne	116	73	59,0%	5,27	1,1	4,17
Montsalier	92	74	24,3%	2,45	0,14	2,31
La Rochegiron	92	94	-2,0%	-0,24	-0,36	0,12
Revest- Saint- Martin	84	77	9,0%	0,97	1,66	-0,69
Saumane	83	80	3,7%	0,41	-0,41	0,82
L'Hospitalet	78	58	34,5%	3,34	0,33	3,01
Sainte Croix à Lauze	72	61	18,0%	1,86	0	1,86
Redortiers	68	71	-4,3%	-0,48	-0,48	0
Oppédette	56	38	47,3%	4,4	-0,98	5,37
Pays de Haute-Provence	55 726	51 836	7,5%	0,82	0,02	0,79

Source : I.N.S.E.E. R.G.P. 1999

## **2-L'espace de vie du territoire**

### **A-Le logement : poids des vacances et pénurie de logements sociaux**

En 1999, le parc de logements est de 32 952 unités, en augmentation de 14,5 % par rapport à 1990, à un taux deux fois plus élevé que celui de la population totale. Il se décompose en :

- 23 560 résidences principales soit 71,5 % pour 58,2 % au niveau départemental
- 6 701 résidences secondaires soit 20,3 % pour 34,4 % au niveau départemental
- 2 458 logements vacants soit 7,5 % pour 6,4 % au niveau départemental

Le quart du parc est antérieur à 1949 et 40 % postérieur à 1975. Son confort s'est sensiblement amélioré ces dix dernières années. Les logements « sans confort » ont diminué de 63 % entre 1990 et 1999. C'est dans les cantons de Banon, de Saint-Etienne et de Forcalquier que la part des logements construits avant 1949 est la plus élevée. Les constructions les plus récentes concernent principalement les communes du Val de Durance.

Cette répartition par type de logements est donc sensiblement différente sur le territoire du Pays de Haute Provence et au niveau des Alpes de Haute-Provence. Elle se traduit globalement par le faible poids relatif des résidences secondaires et l'importance des logements vacants. En fait, les différences dans cette répartition sont très sensibles d'une commune à une autre.

Les communes de la vallée de la Durance offrent surtout des résidences principales. Le poids des résidences secondaires est étonnamment faible à Manosque et à Oraison et dans leurs communes limitrophes dont la fonction est davantage économique que touristique. Il est aussi modeste à Forcalquier. Une vingtaine de communes néanmoins ont un taux supérieur au taux départemental. 8 ont davantage de résidences secondaires que de résidences principales. A part Gréoux-les-Bains dont la vocation thermale explique les 70 % de résidences secondaires, les petites communes du piémont de la montagne de Lure affirment ainsi une vocation touristique marquée. Ces résidences secondaires sont la plupart du temps des résidences de proximité des habitants des grandes villes voisines : Marseille, Aix-en-Provence, Toulon, Avignon. Mais elles sont aussi occupées par des Belges et des Hollandais, de plus en plus nombreux à choisir ce territoire comme lieu de villégiature.

70% des logements sont des logements individuels. Leur nombre a augmenté de 15,9% entre 1990 et 1999. Par contre, le nombre de logements dans des immeubles collectifs est en diminution.

Le taux de vacance est élevé mais lui aussi très différent d'une commune à une autre. Il est important à Manosque, Forcalquier et Oraison, traduction de centres-villes dégradés que les actions de politiques publiques (des O.P.A.H. ont été réalisées dans ces communes) n'ont pu à ce jour totalement transformer. Il est aussi notable dans de petites communes des plateaux (Valensole, Puimichel). Il est plus faible dans les communes qui ont bénéficié de primes à l'amélioration de l'habitat. Une vingtaine de communes n'ont pratiquement pas de logements vacants, ce qui limite leur attractivité et se retrouve dans le niveau des soldes migratoires 90-99. La vacance concerne surtout les logements construits avant 1949 : 14 % d'entre eux ne sont pas occupés, sans doute en mauvais état. Il n'y a aucun logement vacant construit après 1990. Le marché du logement est tendu.



Il est intéressant aussi de constater la part élevée de propriétaires dans la plupart des communes du territoire aussi bien dans le bâti ancien en zone rurale que dans les constructions récentes en zone péri-urbaine. 57,2 % des occupants sont propriétaires. Parmi les 37 % de locataires, 6,1 % seulement résident dans un parc HLM. peu développé. Les centres anciens de Manosque, Oraison et de Forcalquier concentrent logements locatifs, logements anciens et fort taux de vacances. En fait, il y a peu de logements sociaux en zone rurale en général et sur cet espace en particulier. Sur les 1 440 logements H.L.M. du territoire, 800 sont à Manosque, 168 à Sainte-Tulle et 123 à Oraison.

### **B-Les équipements et les services à la population : Manosque, ville-centre, Forcalquier et Oraison, pôles-relais du territoire**

Les services et équipements essentiels du territoire du Pays de Haute- Provence sont les suivants :

- sous-préfecture de Forcalquier qui concerne la partie du Pays de la rive gauche de la Durance et 3 cantons du Sisteronnais, soit 75 000 habitants dont 67 % sur le Pays de Haute Provence
- arrondissement de Digne-les-Bains qui englobe le canton de Valensole et comprend 48 000 habitants dont 10 % sur le Pays de Haute Provence
- 4 hôpitaux dont un centre hospitalier régional
- 6 collèges d'enseignement secondaire à Manosque (2), Sainte-Tulle, Forcalquier, Oraison et Banon
- un lycée d'enseignement général et un lycée d'enseignement professionnel à Manosque
- une voie autoroutière- A 51- qui longe la Durance et qui comporte quatre sorties desservant le Pays
- la voie ferrée Marseille- Briançon qui dessert le Pays par les gares de Manosque et la Brillanne
- les zones d'activité de Manosque, Oraison et Forcalquier
- les installations de stockage stratégique de combustible (gaz et pétrole) dans des cavités souterraines naturelles à proximité de Manosque (Géosel et Géométhane)
- le groupe d'exploitation hydraulique de Sainte-Tulle qui exploite les usines de la Moyenne Durance de Sisteron à Cadarache
- les usines hydrauliques E.D.F. de La Brillanne, Le Lague, Manosque et Sainte-Tulle
- le canal E.D.F. qui joue un rôle non seulement énergétique mais aussi agricole important
- la proximité immédiate du Centre d'Etudes Nucléaires de Cadarache qui emploie 4 200 personnes
- le théâtre Jean le Bleu à Manosque
- les équipements thermaux de Gréoux-les-Bains
- deux ponts sur la Durance à Manosque et La Brillanne

#### **Manosque, ville-centre**

L'espace est marqué par le poids de Manosque qui est la capitale économique depuis l'installation du C.E.A. à Cadarache en 1959. La ville étend son influence non seulement sur les autres communes de la rive gauche de la Durance mais aussi, et de plus en plus, sur la rive droite: Oraison, Gréoux-les-Bains et Valensole. C'est, de loin, la ville la mieux équipée et celle qui offre le plus de services à la population : les 36 retenus par l'inventaire communal sont tous présents. En matière de santé notamment, le centre hospitalier général joue un rôle

essentiel pour tout le Pays. En matière d'enseignement, c'est la seule à bénéficier d'un lycée et d'un lycée technique. Un troisième lycée étant en cours de réalisation. L'aire d'influence de Manosque est ainsi évaluée à 60 000 personnes. Elle recouvre tout le territoire du Pays de Haute-Provence. Manosque est aussi un centre économique autour des zones d'activité de Saint Joseph et Saint Maurice qui accueillent des entreprises en fort développement ainsi qu'un fort tissu commercial. Le premier pôle économique du département accueille les principales entreprises industrielles des Alpes de Haute-Provence : l'Occitane, E.D.F., SIGAL, EBIM.

L'aire urbaine de Manosque comprend un pôle urbain de trois communes (Manosque, Sainte-Tulle et Pierrevert), trois communes périurbaines (Corbières au sud, Volx et Villeneuve au nord) et trois communes multipolaires : Saint-Maime, Saint-Martin les Eaux et Monfuron qui a rejoint l'aire urbaine entre 1990 et 1999. Ce territoire urbanisé représente 33 260 habitants, 60 % de la population du territoire.

### **Forcalquier, pôle relais de premier niveau**

Forcalquier joue le rôle de pôle intermédiaire entre la ville centre et les chefs lieux de cantons. Bien que de taille quatre fois plus faible que Manosque, Forcalquier est aussi une ville bien équipée qui offre les mêmes services à une population plus dispersée. Elle dispose d'une zone d'activité, de deux supermarchés, d'équipements sportifs, d'un centre d'accueil spécialisé et d'un important appareil commercial. Elle est le siège d'entreprises dans les saveurs (Distillerie de Haute Provence) et senteurs (Bains et Arômes). Sa qualité de sous-préfecture entraîne une forte présence d'emplois administratifs. Depuis 1996 un point service public propose aux habitants du Pays un accès facilité aux services publics. Forcalquier est un pôle d'emploi de l'espace rural. Bien que n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine, il offre en effet plus de 1 500 emplois ; ce qui n'est le cas d'aucune autre commune de la zone, Manosque étant un pôle urbain et comptant plus de 5 000 emplois.

### **Oraison, pôle relais de second niveau**

Oraison, qui a le même nombre d'habitants que Forcalquier, exerce une influence commerciale et en services sur les communes de la vallée de la Durance, de la vallée de l'Asse et du canton de Valensole. Légèrement moins bien équipée que Forcalquier du fait de la proximité de Manosque, elle bénéficie d'un bon niveau dans les équipements de santé, sportifs et touristiques. Elle accueille une zone d'activité dynamique et des entreprises de la filière saveurs (Doucet, Perlamande, Roubaud...)

Les autres communes bien équipées sont Gréoux-les-Bains par son rôle de station thermale et Valensole par sa situation géographique.

A part Céreste et Volx dont le niveau d'équipement, quoique sensiblement plus faible, reste satisfaisant, toutes les autres communes du territoire sont mal ou très mal équipées, même les chefs lieux de cantons. La plupart sont en moyenne à 8 kms d'une ville proche pour accéder aux services de base. Une vingtaine de communes n'ont plus ni école ni de bureau de poste, une dizaine d'autres ont une école à classe unique. L'offre de services aux personnes est faible malgré une demande croissante. Elle limite l'accueil de nouvelles familles et le confort de vie des populations résidentes.

Le tableau propose des indicateurs d'équipements pour les 43 communes du territoire.

La colonne distance à la commune la plus fréquentée est la distance qui sépare la commune concernée de celle dans laquelle les habitants se rendent habituellement pour avoir accès aux services, équipements ou loisirs qu'ils ne trouvent pas dans leur propre commune. Ces distances peuvent être importantes. Elles dépassent les 20 kilomètres pour Banon, Revest des Brousses, Saint-Martin-de-Brômes, Saint-Etienne-les-Orgues, Saumane, Vachères et Valensole. Toute la partie nord du territoire est peu équipée. Le niveau d'équipement d'une commune est le nombre d'équipements dont elle dispose sur son territoire, parmi une série de 36 équipements présentée en annexe. Seules les communes de Manosque et de Forcalquier offrent tous ces équipements. Le niveau des équipements essentiels peut être A (supermarché ou alimentation générale, café ou restaurant, bureau de tabac, bureau de poste), B (communes non classées en A et disposant au moins de trois produits pain, viande et alimentation générale), C (autres communes non classées en A ou en B). 8 communes seulement sont classées A : Forcalquier, Gréoux-les-Bains, Manosque, Oraison, Pierrevet, Sainte-Tulle, Valensole et Volx ; une seule est classée B, Corbières. L'indicateur éloignement des équipements prend en compte les distances d'accès aux 36 équipements. L'indicateur éloignement des produits et services tient compte du fait que des services de substitution peuvent être mis en place. Ces deux indicateurs sont peu différents sur ce territoire. Leur niveau d'éloignement confirme une offre généralement faible et la nécessité de pouvoir se déplacer pour accéder à des services essentiels alors que les transports collectifs entre ces communes ont quasiment disparu.

<b>Pays de Haute Provence - Inventaire communal 1998</b>						
	Population	Distance à la commune la plus fréquentée	Niveau d'équipement	Niveau équipements essentiels	Eloignement des équipements	Eloignement des produits et services.
Banon	878	34	28	C	4,1	4,1
Brunet	218	16	1	C	10,6	10,4
Corbières	791	9	12	B	3,3	3,3
Cruis	552	17	11	C	5,3	5,3
Entrevennes	163	11	1	C	9,1	9,1
Fontienne	116	5	2	C	4	3,9
Forcalquier	4 302	19	36	A	0	0
Gréoux les Bains	1 921	15	31	A	1,2	1,2
La Brillane	765	3	15	C	2,5	2,4
Le Castellet	202	6	2	C	5,1	5,1
La Rochegiron	92	7	0	C	7,7	7,6
Lardiers	124	18	4	C	9,7	9,4
L'Hospitalet	78	9	0	C	8,5	8,3
Limans	289	9	1	C	6,5	6,5
Lurs	347	10	4	C	7,3	6,9
Manosque	19 549	0	36	A	0	0
Montfuron	166	11	3	C	6,8	6,8
Montlaux	132	17	2	C	6,8	6,8
Montsalier	92	5	3	C	6,4	6,3
Niozelles	199	6	3	C	5	4,8
Ongles	278	6	3	C	6,3	6,3
Oppedette	56	13	1	C	11	10,7
Oraison	4 114	19	32	A	0,9	0,9
Pierrerue	404	6	5	C	4,1	3,9

Pierrevert	3 280	5	18	A	1,5	1,5
Puimichel	238	12	4	C	8,7	8,5
Redortiers	68	10	1	C	10,4	10,5
Reillanne	1 322	14	20	C	3,8	3,8
Revest des Brousses	200	20	6	C	7,4	7,5
Revest du Bion	463	16	12	C	8,2	8,2
Revest- St- Martin	84	9	1	C	6,5	6,3
Ste Croix à Lauze	72	13	0	C	11,6	11,6
St Martin de Brômes	403	21	8	C	6,5	6,3
Sainte -Tulle	3 055	7	21	A	1,8	1,8
St-Etienne-les-Orgues	873	31	25	C	2,5	2,5
Saint-Maime	661	15	9	C	3,4	3,4
Saumane	83	23	3	C	7,9	7,7
Sigonce	319	9	6	C	5,5	5,3
Simiane la Rotonde	532	10	8	C	8,4	8,4
Vachères	257	23	5	C	9,1	9,1
Valensole	2 334	21	30	A	1,9	1,9
Villeneuve	2 964	12	17	C	3,7	3,5
Volx	2 690	9	23	A	1,9	1,9

Source : I.N.S.E.E. Inventaire communal

### C-Les inégalités de revenus des habitants

Les dernières données disponibles sont celles de 2002. Elles montrent que les revenus des habitants du périmètre du Pays de Haute Provence sont de 578 252 000 €, dont 63% sous forme de traitements et salaires et 37% sous forme de retraites et pensions. Au niveau départemental les pourcentages sont peu différents, respectivement de 65 et 35%.

Ainsi, le pays de Haute-Provence qui représente 40% de la population du département, dispose de 42% des ressources de ses habitants. Le revenu moyen est légèrement supérieur. 47 % des foyers fiscaux sont imposés, chiffre identique à la moyenne départementale, inférieur aux moyennes régionales et nationales. Les communes de la rive gauche de la Durance sont celles dont le revenu net moyen des foyers fiscaux est le plus élevé : Corbières, Pierrevert, Manosque, Volx, Villeneuve. Celles de la zone nord ( pays de Banon ) sont celles où il est le plus faible. Le revenu net moyen imposable des foyers fiscaux des communes du pays de Haute-Provence ,14 579 € , est supérieur à celui du département , 14 083 €.

Revenus par communes- 2002									
	F.F.	Revenu imposable moyen	Part F.F. imposables	Revenus	Traitements et salaires	%	Retraites et pensions	%	Revenus moyens FF
Banon	504	11 474	39%	6 860 547	4 086 893	59%	2 773 654	41%	13 612
Brunet	132	9 863	33%	1 548 992	974 076	63%	574 916	37%	11 734
Corbières	469	15 642	53%	9 080 455	6 150 583	68%	2 929 872	32%	19 361
Cruis	281	12 139	46%	4 160 221	1 984 924	48%	2 175 297	52%	14 805
Entrevennes	73	12 625	41%	1 043 475	629 993	60%	413 482	40%	14 294
Fontienne	56	12 501	39%	889 135	564 577	63%	324 558	37%	15 877
Forcalquier	2 715	12 765	41%	41 388 421	23 560 997	57%	17 827 424	43%	15 244
Gréoux les Bains	1 447	13 869	47%	22 005 161	13 082 344	59%	8 922 817	41%	15 207

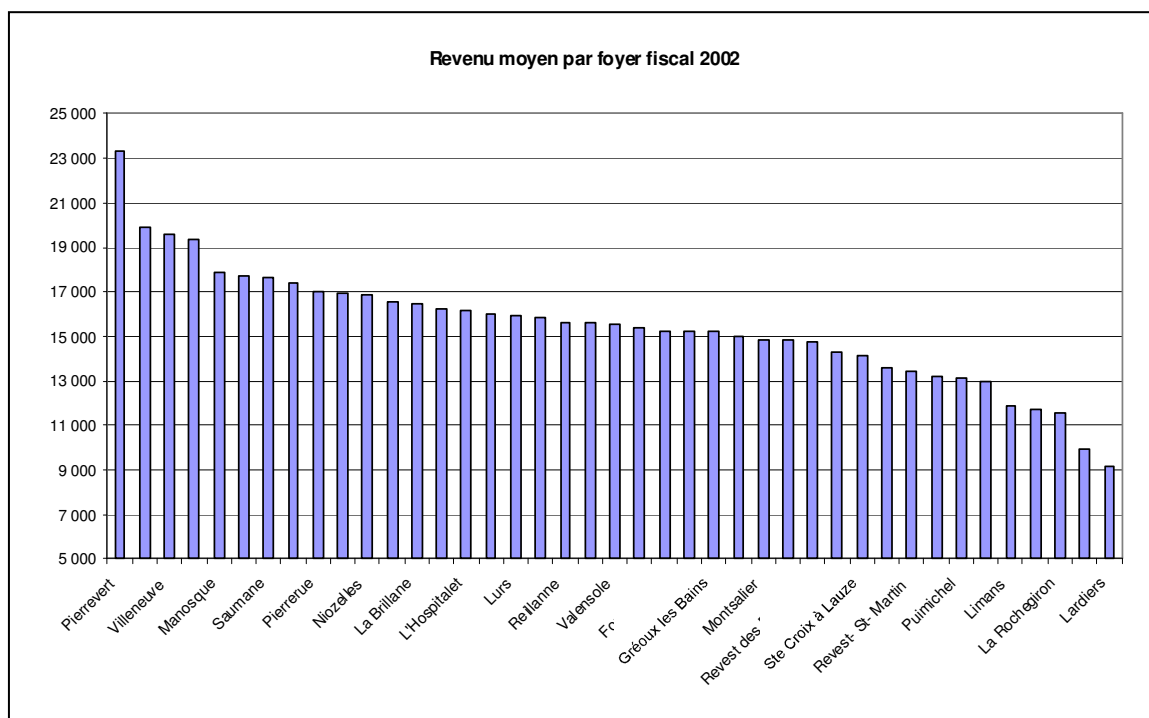
La Brillane	441	12 637	44%	7 250 500	4 850 161	67%	2 400 339	33%	16 441
Le Castellet	129	12 578	47%	2 135 410	1 332 796	62%	802 614	38%	16 553
La Rocheiron	47	11 214	45%	552 608	265 818	48%	286 790	52%	11 576
Lardiers	63	10 723	29%	579 886	339 982	58%	239 904	42%	9 204
L'Hospitalet	54	12 655	29%	870 676	567 051	65%	303 625	45%	16 123
Limans	166	9 752	33%	1 971 084	1 176 879	60%	794 205	40%	11 874
Lurs	202	15 537	44%	3 215 835	1 847 800	57%	1 368 035	43%	15 919
Manosque	11 760	15 100	48%	209 734 651	133 109 640	64%	76 625 011	46%	17 834
Montfuron	76	14 867	59%	1 325 890	940 579	71%	385 311	29%	17 445
Montlaux	78	11 712	49%	323 652	323 652	nd			
Montsalier	52	12 779	58%	772 236	349 718	45%	422 518	55%	14 850
Niozelles	119	15 131	52%	2 009 181	1 176 380	58%	832 801	42%	16 883
Ongles	152	11 499	41%	2 011 167	1 074 032	53%	937 135	47%	13 231
Oppedette	22	7 834	nd	110 747	nd		110 747		
Oraison	2 660	13 981	47%	45 027 504	26 418 487	59%	18 609 017	41%	16 927
Pierrerie	241	14 849	51%	4 098 632	2 810 546	68%	1 288 086	32%	17 006
Pierrevert	1 833	19 836	63%	42 754 302	27 272 714	64%	15 481 588	36%	23 324
Puimichel	114	11 292	38%	1 501 284	994 243	66%	507 041	44%	13 169
Redortiers	39	10 000	28%	389 134	270 065	69%	119 069	31%	9 977
Reillanne	781	13 042	44%	12 172 355	6 649 241	55%	5 523 114	45%	15 585
Revest des Brousses	105	11 414	40%	1 546 473	950 038	61%	596 435	39%	14 728
Revest du Bion	297	11 732	32%	3 848 395	2 471 577	64%	1 376 818	36%	12 957
Revest- St- Martin	42	15 611	50%	564 913	383 944	68%	180 969	32%	13 450
Ste Croix à Lauze	37	12 083	48%	524 426	190 817	36%	333 609	64%	14 173
St Martin de Brômes	262	12 342	44%	3 931 611	2 586 340	66%	1 345 271	44%	15 006
Sainte -Tulle	1 739	13 736	47%	30 784 750	21 082 495	68%	9 702 255	32%	17 702
St-Etienne-les- Orgues	615	12 995	53%	9 991 733	4 647 725	46%	5 344 008	54%	16 246
Saint-Maime	370	11 976	40%	5 937 998	4 389 221	74%	1 548 777	26%	16 048
Saumane	50	12 763	46%	880 870	368 769	42%	512 101	58%	17 617
Sigonce	195	12 542	39%	2 992 639	1 844 100	62%	1 148 539	48%	15 346
Simiane la Ronde	303	13 687	41%	4 610 653	2 760 262	59%	1 850 391	41%	15 216
Vachères	144	13 220	42%	2 243 319	1 109 833	49%	1 133 486	51%	15 578
Valensole	1 512	12 828	44%	23 549 232	14 091 183	59%	9 458 049	41%	15 574
Villeneuve	1 632	15 241	52%	31 947 244	22 868 401	71%	9 078 843	39%	19 575
Volx	1 487	17 670	54%	29 124 053	19 625 876	67%	9 498 177	33%	19 858

Source : Services fiscaux F.F. : Foyer fiscal

Les disparités de revenus par commune sont importantes dans le pays. Les écarts vont de 1 à 2,5 entre Pierrevert ( celle où le revenu moyen des habitants est le plus élevé et Lardiers (celle où le revenu moyen des habitants est le plus faible). Les 6 communes où le revenu des habitants sont le plus élevé sont sur la rive ouest de la Durance .Il s'agit dans l'ordre de Pierrevert, Volx, Villeneuve, Corbières, Manosque et Sainte-Tulle. Les 5 communes où le

revenu moyen des habitants est les plus faible sont Lardiers, Redortiers, la Rochemoron et Brunet, dans le canton de Valensole.

On retrouve ces disparités au niveau du salaire net horaire moyen en 2002 qui est légèrement plus élevé dans la pays que dans le département : 10,3 € contre 10 €. Cet écart résulte de salaires plus élevés pour les chefs d'entreprises et les cadres dans le pays que dans le département.



### **D-Des communes généralement plus pauvres dans leur tranche démographique qu'au niveau national**

Le potentiel fiscal des communes du territoire est généralement inférieur à celui des communes de taille comparable au niveau national. On peut en déduire, que, par rapport à leurs bases fiscales, ces communes sont « pauvres ». Elles sont toutes dans la partie rurale du territoire. Celles qui, au contraire, ont un potentiel fiscal supérieur à celui de la strate et qui peuvent être qualifiées de « riches » sont dans la vallée de la Durance et bénéficient à ce titre d'implantations économiques et d'une base économique . C'est le cas de Corbières, Sainte-Tulle, Lurs, Manosque, Oraison et Villeneuve.

Sauf Manosque qui n'est pas recevable et Saint-Martin-les-Eaux dont le potentiel fiscal est particulièrement élevé par le produit de la taxe professionnelle de GEOSSEL, toutes les autres communes du territoire bénéficient de la dotation de solidarité rurale. Les communes qui sont les plus redevables de la solidarité nationale sont La Rochemoron, Lardiers, Oppedette, Redortiers, et Sainte-Croix-à-Lauze.

Les taux d'impôts locaux sont dans l'ensemble modérés, notamment en ce qui concerne la taxe d'habitation. Les écarts dans le foncier bâti sont toutefois de 1 à 8 entre la commune qui a le taux le plus faible, Brunet (3,81 %) et celle qui a le taux le plus élevé, Forcalquier (35 %). Les écarts sont encore plus forts en matière de taux de taxe professionnelle. Brunet est à 1,76 % et Villemus à 28,64 %. Les taux des villes qui ont des fonctions économiques sont plutôt

élevés : Corbières 16,73 %, Forcalquier 22,46 % ; Manosque 21,48 %, Sainte-Tulle 26,81 %, Volx 25,76 %, Oraison 19 %. Ces écarts rendent difficiles les démarches vers l'intercommunalité qui encourage les communes à avoir le même taux de taxe professionnelle.

<b>Taux communaux de fiscalité locale 2003</b>				
Commune	F.N.B.	F.B.	T.H.	T.P.
BANON	44.50	16.00	7.80	9.40
LA BRILLANNE	62.65	22.39	5.16	18,95
BRUNET	19.09	4.30	1.49	2.01
LE CASTELLET	45.00	15.00	7.50	19.00
CORBIERES	53.04	24.34	3.32	18,36
CRUIS	52.90	19.79	6.44	12,16
ENTREVENNES	40.56	13.50	7.20	14,27
FONTIENNE	55.00	14.50	5.00	6,54
FORCALQUIER	87.79	33.58	15.93	26,55
GREOUX LES BAINS	42.79	23.62	8.23	15,17
L'HOSPITALET	56.43	10.60	5.34	13,48
LARDIERS	112.3	23.23	8.51	17,66
LIMANS	34.27	7.00	6.00	13,8
LURS	32.93	13.78	3.01	14,26
MANOSQUE	64.47	27.72	17.26	21,29
MONTFURON	132.3	24.91	8.02	19,65
MONTLAUX	42.24	14.40	4.56	13,87
MONTSALIER	22.15	8.33	3.96	9,61
NIOZELLES	40.00	13.50	9.00	17,8
ONGLES	21.20	10.03	5.00	10,99
OPPEDETTE	30.71	10.50	4.50	16,85
ORAISON	55.73	24.70	6.54	22,19
PIERRERUE	55.26	13.56	6.63	14,27
PIERREVERT	93.23	20.02	9.43	17,35
PUIMICHEL	44.27	14.00	5.50	14,72
REDORTIERS	19.49	4.34	1.43	2
REILLANNE	77.59	18.13	6.12	15,86
REVEST DES BROUSSES	30.01	10.00	4.60	12,24
REVEST DU BION	64.03	13.97	5.35	10
REVEST SAINT MARTIN	20.21	7.70	4.00	10,76
LA ROCHEGIRON	74.56	16.12	3.15	6,53
SAINTE_CROIX A LAUZE	21.94	4.41	2.88	4,54
SAINT-ETIENNE LES ORGUES	44.52	10.60	5.30	13,57
SAINT_MAIME	84.60	24.66	5.95	13,63
SAINT MARTIN DE BROMES	87.86	17.61	6.84	19,42
SAINTE TULLE	92.16	30.28	6.30	27,18
SAUMANE	53.27	7.38	6.17	27,01
SIGONCE	38.84	19.52	7.35	21,67
SIMIANE LA ROTONDE	34.97	13.12	5.14	13,41
VACHERES	33.60	10.00	5.50	23,69
VALENSOLE	53.28	15.23	6.47	15,99
VILLENEUVE	79.98	23.57	5.85	19,76
VOLX	74.26	24.18	8.25	23,99

Source : Ministère de l'intérieur D.G.C.L.

### 3- Activité, Emploi et Chômage

#### A-L'augmentation de la population active féminine

Au RGP de 1999, le territoire du Pays de Haute Provence comprend 22 752 actifs représentant un taux d'activité de 41 %, légèrement inférieur à la moyenne départementale. Particulièrement faible dans le canton de Saint-Etienne, c'est dans les cantons de Manosque, de pertuis et de Forcalquier qu'il est le plus élevé. L'accroissement du taux d'activité entre 1990 et 1999, observable partout sauf dans les canton de Manosque, est le résultat de l'augmentation du taux d'activité féminin, le taux d'activité masculin ayant au contraire tendance, comme au niveau régional et national, à diminuer légèrement. En 1999, le taux d'activité masculin total est de 46% et le taux d'activité féminin de 36% . Entre 1990 et 1999, le nombre d'hommes actifs a diminué de 0,7% et celui des femmes actives a augmenté de 15,3%.

POPULATION ACTIVE PAR CANTONS						
	1999			1990		
	P. Totale	P. Active	Tx activité	P. Totale	P. Active	Tx activité
<b>Banon</b>	2 486	1 041	41,8%	2 413	948	39,3%
<b>Saint-Etienne</b>	2 295	841	36,6%	2 202	757	34,3%
<b>Forcalquier</b>	11 832	4 940	41,7%	10 392	4205	40,4%
<b>Reillanne</b>	2 976	1103	37,4%	2 662	927	34,8%
<b>Valensole</b>	4 876	1 964	40,3%	4 421	1805	40,8%
<b>Manosque (3 cantons)</b>	29 635	12 426	41,9%	28 396	12 353	43,5%
<b>Les Mées</b>	9 284	3 742	40,3%	8 316	3 309	39,8%
<b>Peyruis</b>	3 421	1 456	42,5%	3 080	1 195	38,8%
<b>Pays de Haute-Provence</b>	55 896	22 752	40,7%	51 835	21 351	41,2%
<b>Alpes de Haute-Provence</b>	139 503	59 443	42,6%	130 883	55 656	42,5%

Source : I.N.S.E.E. R.G.P.

Il est intéressant de constater la forte réduction de la part des jeunes actifs de moins de 25 ans, aussi bien de ceux qui ont un emploi que de ceux qui n'en ont pas. On peut voir dans ce résultat les conséquences de l'augmentation du temps de scolarité. Entre 1990 et 1999, la part de la population scolarisée de 16 à 18 ans est passée de 91,6 % à 95,4 %, celle de 19 à 24 ans de 32,1 % à 45,6 %. Le niveau de diplôme ne cesse d'augmenter. Pendant cette même période, la population non scolarisée sans diplôme a diminué de 28,3 %, celle d'un diplôme de niveau Bac + 2 a augmenté de 57,9 %. La population est de plus en plus qualifiée. Cet élément constitue une force pour le territoire qui peut appuyer son développement sur un « capital humain » de grande qualité. Cette évolution positive concerne davantage les femmes que les hommes : la population masculine titulaire d'un diplôme de niveau supérieur a augmenté de 48,1% et la population féminine a augmenté de 114,5%. Elle a plus que doublé.

Les déplacements domicile-travail sont de plus en plus fréquents sur le territoire du pays de Haute-Provence. La moitié des actifs ne travaillent pas dans la commune où ils habitent. En 1999, 9 871 actifs ayant un emploi travaillent dans la commune où ils résident, soit 51,4% d'entre eux, 7,4% dans la même unité urbaine et 14,8% dans un autre département.

#### B-Un faible taux d'emploi

En 1999 et selon le recensement, il y avait sur le territoire :



- 22 811 actifs
- 19 206 actifs avec emploi, ce qui correspond à un taux d'emploi de 34,4 %, inférieur de deux points à la moyenne départementale
- 3 605 actifs sans emploi, ce qui correspond à un taux de chômage déclaré de 15,8 %, supérieur de deux points à la moyenne départementale.
- 15 645 des emplois sont des emplois salariés qui représentent 81,4 % des emplois.
- 9,5 % des hommes travaillent à temps partiel et 41,6% des femmes. C'est entre 15 et 24 ans que ces taux sont les plus élevés, compte tenu du fonctionnement du marché du travail.

Le territoire du Pays de Haute Provence a bien un problème d'emploi. Les créations d'emploi n'arrivent pas à répondre à l'augmentation de la demande venue principalement de la population féminine et des migrants.

Entre 1990 et 1999, au sens du recensement :

- la population totale a augmenté de 7,6 %
- la population active a augmenté de 6,5 % Ce résultat est la conséquence de mouvements longs comme la perte des emplois dans l'agriculture, l'évolution de la classification des femmes d'agriculteurs, l'amélioration de l'offre d'emploi dans les activités de services et l'arrivée d'actifs jeunes sur le territoire.
- la population active ayant un emploi a augmenté de 4,2 % avec des écarts importants entre sexe : - 3,7 % pour les hommes et + 16,2 % pour les femmes.
- les chômeurs, au sens du recensement, ont augmenté de 22,5 %.

Les emplois liés au secteur agricole représentent 6,5 % de la population active. Il est à noter la part importante des emplois salariés saisonniers de ce secteur qui engendre un certain nombre de difficultés d'accueil de ces travailleurs.

Les emplois industriels du bâtiment-travaux-publics du territoire peuvent être évalués à 19,4 % du total des emplois, les établissements à 300 environ dans l'industrie et à 460 dans le bâtiment. Ces données modestes confirment l'absence de tradition industrielle dans une économie rurale dominée par les petites entreprises artisanales. En fait, 90 % d'entre elles ont moins de 10 salariés. Une centaine d'établissements industriels et 200 établissements dans le bâtiment n'ont aucun salarié. Le secteur de l'artisanat représente la plus grande part des emplois. Sur l'ensemble des entreprises inscrites au répertoire des métiers, la moitié dans le bâtiment et 15 % dans l'alimentation. Il n'existe pas un pôle industriel clairement identifié.

74,1 % des emplois, dans le territoire du Pays de Haute Provence, sont des emplois tertiaires dont 17,8% dans le commerce, 9,9% dans les services aux entreprises et 8,1% dans les services aux particuliers. Entre 1990 et 2000 la plus grande part des secteurs industriels ont perdu des emplois et seules les activités tertiaires, par leur dynamisme, ont permis au territoire d'offrir un solde net positif de création d'emplois. Les activités créatrices d'emplois sont les services aux particuliers, et notamment le tourisme, l'éducation et la santé. Les activités qui ont perdu le plus d'emploi sont la construction, les industries de biens intermédiaires, les activités immobilières. Il existe un fort déficit dans les services non marchands, notamment à Manosque.

Au niveau communal, les chiffres doivent être analysés avec précaution, compte tenu des faibles effectifs concernés. Dans les communes qui offrent plus de 1000 emplois, seule la ville de Manosque perd des emplois au lieu d'habitat entre 1990 et 1999 et enregistre une faible

augmentation du nombre de ses chômeurs. Elle est au centre d'un mouvement de péri-urbanisation. Les autres (Forcalquier, Pierrevert et Sainte-Tulle) cumulent une forte augmentation des emplois et du chômage. Il y a bien un problème d'adaptation du marché du travail, les offres d'emplois ne correspondant pas aux caractéristiques des demandeurs. Il n'y a que deux pôles d'emploi sur le territoire du pays : celui de Manosque ( 9 400 emplois en 1999) et celui de Forcalquier ( 1 700 emplois).

Si l'on prend en compte le marché de l'emploi au lieu du marché du travail, les résultats sont tout autres. Ils confirment le dynamisme de Manosque, de Forcalquier, La Brillanne, Banon, Simiane, Oraison dont le solde est positif et les difficultés de Sainte-Tulle, Volx et Valensole dont le solde est négatif.

### **C-Un taux de chômage stabilisé depuis 2000**

Néanmoins, si on analyse le taux de chômage au sens du BIT, la zone d'emploi de Manosque évolue plus défavorablement qu'au niveau départemental et régional. Après avoir augmenté jusqu'en 1998, passant de 9,4 % en 1990 à 14,2 % en 1998, le taux de chômage diminue depuis pour se fixer à 11,5 % en 2001. Il remonte à 12 % à la fin de 2002. Le taux de chômage de la zone d'emploi de Manosque, qui recouvre largement le territoire du Pays de Haute- Provence, est très supérieur au taux national (9,1 %) régional (11,5 %) et départemental (9,9 %). Il dépasse de 4 points celui de la zone d'emploi de Digne qui est de 8 %.

Le territoire du Pays de Haute Provence bénéficie d'un tissu dynamique de très petites entreprises et de la présence de résidents à hauts revenus. Il est cependant marqué par un chômage de jeunes élevé et présente une offre de formation parcellaire. Ces éléments paradoxaux traduisent à la fois le caractère très rural de ce territoire et son voisinage avec le pôle économique de Marseille. Aix qui étend sa polarisation dans le val de Durance. Cette zone d'emploi attractive se distingue par le poids des activités agricoles, de la construction et du commerce. Ce sont les activités liées au tourisme qui ont créé le plus d'emplois ces dix dernières années. La structure de l'emploi local met en évidence la forte part des travailleurs indépendants, d'ouvriers de l'artisanat et d'employés des commerces et des services. L'augmentation importante de la population active traduit en fait une situation de chômage résultat de l'attractivité de la zone. La saisonnalité des activités limite l'importance du chômage de longue durée au détriment du chômage des jeunes, malgré leur bon niveau de qualification. La structure socio professionnelle de la population ne reflète pas celle de l'emploi local. Une partie des emplois est occupée par des résidents de l'aire urbaine Marseille- Aix et les migrations quotidiennes domicile-travail sont particulièrement élevées. En matière de formation, il faut souligner l'insuffisance, sur ce territoire, d'une offre significative de formation professionnelle et de dispositif de formation par l'apprentissage. Ainsi, de façon transversale, le Pays de Haute Provence favorisera prioritairement les actions qui soutiennent l'emploi que ce soit par la promotion d'initiatives locales, la création d'entreprises, l'exploration de nouveaux marchés ou qui tendent à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des publics en recherche d'emploi et/ou marginalisé.

<b>Taux de chômage au sens du B.I.T. au 31 décembre</b>								
	1990	1996	1998	2000	2001	2002	2003	2004

Zone d'emploi de Manosque	9,4	13,5	14,2	11,8	11,8	12	11,1	11,7
Alpes de Haute-Provence	7,9	11,5	11,8	9,8	9,4	9,9	10,1	10,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11	15,7	15,4	12,7	12	11,5	11,8	11,9
France	9	12,3	11,8	9,2	8,7	9,1	9,9	9,9

Source : D.R.T.E.F.P.

## D-L'importance des déplacements domicile-travail

La moitié des actifs ayant un emploi travaille dans leur commune de résidence. Il existe donc de fortes mobilités domicile-travail, notamment dans les petites communes qui comportent un nombre significatif d'actifs qui travaillent à Manosque, à Oraison, à Gréoux ou à Forcalquier. Dans les communes des piémonts de la montagne de Lure, moins du tiers des actifs ayant un emploi travaillent dans leur commune de résidence. Le taux est de 40 % environ dans les communes du canton de Reillanne. Il n'est élevé qu'à Manosque, Banon, Forcalquier, Oraison et Gréoux les Bains.

## 4- Un système économique qui traduit le renouveau de l'espace rural

L'activité économique est le fait de 3 577 établissements dont 95% ont moins de 10 salariés et 29 plus de 50. 358 dans l'industrie, 461 dans la construction, 1000 dans le commerce et 1 758 dans les services. Entre 1994 et 2002, le nombre d'établissements augmenté de 15,2%, principalement dans les services aux entreprises et aux particuliers. Cette dynamique est plus prononcée qu'au niveau du département des Alpes de Haute-Provence. Entre 1995 et 2000, les créations d'entreprises ont régulièrement diminué. Depuis 2000, la tendance s'est renversée et la dynamique de la création est repartie à la hausse avec 500 créations par an, la plupart dans les services aux particuliers.

### A-Une agriculture diversifiée

Bien qu'évoluant dans le cadre national d'une réduction du nombre d'exploitations et d'une augmentation de la surface agricole utile due à celle des superficies toujours en herbe, l'agriculture du Pays de Haute Provence reste importante. Elle ne représente plus la première activité économique du territoire ; mais 17 % de la population active néanmoins exerce une activité liée directement ou indirectement à une agriculture largement saisonnière en période de récolte. Le nombre de travailleurs saisonniers est en augmentation. Entre 1998 et 2000, l'agriculture du territoire a perdu 40 % de ses exploitations et de ses emplois spécifiques. A ce titre, le département se situe dans la moyenne nationale et régionale.

La surface agricole utilisée dans le pays de Haute-Provence représente 47 924 hectares, en augmentation de 16,3% entre 1988 et 2000. Par contre le nombre d'exploitations ( 1 057 en 2000) a diminué de 30% sur cette période, un peu moins vite qu'au niveau du département. Les chefs d'exploitations sont relativement âgés, notamment dans les deux communes où ils sont les plus nombreux : Manosque ( 188 exploitations) et Oraison ( 70 exploitations). Seules quelques communes ont bénéficié de l'augmentation du nombre d'exploitations entre 1988 et 200 : L'Hospitalet et Lardiers ( lavandes) et Lurs ( oliviers).

Le tableau suivant, construit au niveau de tout le département, mais dont les évolutions concernent le Pays de Haute Provence montre l'augmentation de la taille moyenne des exploitations. Les surfaces cultivées augmentent pour la plupart des catégories de culture, notamment pour le blé dur et le lavandin. Les plantes médicinales et aromatiques, avec 10 200 ha, progressent de 28 % et représentent 70 % des superficies régionales.

<b>L'Agriculture dans les Alpes-de-Haute-Provence</b>			
	1988	2000	Variation
<b><i>Agrandissement des exploitations</i></b>			
Nombre total d'exploitations	4 450	2 950	-44%
Superficie agricole utilisée (ha)	141 000	166 000	18%
Taille moyenne (ha)	32	56	75%
<b><i>Diversité des cultures (nombre d'exploitations)</i></b>			
Fourrages et superficie toujours en herbe	2 800	1 500	-47%
Céréales	2 330	1 400	-40%
Vergers six espèces	460	270	-42%
Oliviers	1 000	880	-22%
Plantes aromatiques et médicinales	650	470	-28%
Vignes	800	230	-71%
<b><i>... et des élevages (nombre d'exploitations)</i></b>			
Bovins	350	240	-32%
Ovins	880	630	-28%
Caprins	650	340	-48%
Equidés	290	310	7%
Porcins	330	120	-64%
Ruches en production	520	340	-35%
<b><i>Le poids du salariat temporaire</i></b>			
Chefs et coexploitants	4 650	3 250	-30%
Conjoints actifs	1 710	910	-47%
Aides familiaux	1 000	560	-44%
Population active familiale	7 360	4 720	-36%
Salariés permanents	360	370	2,7%
Salariés saisonniers		5 000	

Source : R. G. A. 2000

L'agriculture de la Haute Provence, fortement structurée, poursuit son adaptation vers de nouvelles filières porteuses de son image: bio, plantes aromatiques, élevage caprin. Les surfaces irriguées (7 000 ha environ) du Val de Durance, du plateau de Valensole et de Forcalquier développent les cultures maraîchères et fruitières. Le reste de l'espace est celui d'une agriculture sèche: céréales, vignes, oliviers, lavande et lavandin, indissociables de l'image du Pays.

- l'élevage ovin est axé sur la production de viande. Il bénéficie d'une grande notoriété par le label rouge « agneau de Sisteron » et du support logistique de l'abattoir de Sisteron, aux normes européennes. Le nombre de troupeaux et d'exploitations diminue.
- l'élevage caprin est davantage dynamique. La plus grande part des 50 éleveurs sont à Banon et Valensole. Ils sont également producteurs et commercialisent leurs produits. Le cheptel est d'environ 1000 chèvres. La demande d'appellation d'origine contrôlée pour le fromage de Banon, en cours depuis 20 ans, a abouti en 2003.
- L'arboriculture est intensive dans la vallée de la Durance et le plateau de Valensole, irriguée et spécialisée dans de grandes exploitations qui représentent les 2/3 des vergers du département. La pomme Golden représente la plus grande part de la production.
- La viticulture, concentrée sur les plateaux de Manosque et de Pierrevert, bénéficie d'une A.O.C. depuis 1998. 800 ha sont consacrés à la vigne et les superficies en appellation augmentent.

- Les plantes à parfum et médicinales construisent l'image du territoire. Les Alpes de Haute Provence sont le premier département Français avec 10 200 ha en production, en forte augmentation depuis 1988. La production se développe, les distilleries se modernisent et les récoltes sont mécanisées. La lavande fine, récoltée au sud de la montagne de Lure au dessus de 800 m, est destinée aux parfumeries. Le lavandin, 6 fois moins cher, est destiné aux savonneries et à la cosmétique. La menthe, le thym, l'estragon et la sauge sont également cultivés. Ces plantes sont distillées. Une part infime est vendue en « herbes de Provence » dont plus de 90 % d'entre elles proviennent d'importations d'Afrique du Nord
- Les grandes cultures (céréales et oléo-protagineux) sont présentes sur tout le périmètre du Pays, notamment autour de Manosque, Reillanne et Valensole où le blé alterne avec le lavandin. Les superficies de blé dur ont doublé entre 1988 et 2000.
- Les cultures maraîchères se développent dans le Pays de Forcalquier (melons, salades, pommes de terre, tomates...)
- Les filières de complément et de diversification sont nombreuses : l'oléiculture bénéficie de l'A.O.C. « huile de Haute Provence ». Elle est en plein développement. La trufficulture devient une activité à part entière. L'agriculture biologique porte une image en accord avec celle de ce Pays.

Cependant l'emploi saisonnier reste insuffisant en pleine saison et l'évolution des aides aux grandes cultures pose quelques incertitudes sur ces exploitations.

## **B-Un tourisme de découverte**

Zone de transition entre la Méditerranée et les Alpes, le territoire de Haute Provence développe un tourisme de proximité en tirant le bénéfice d'une image forte et d'un environnement préservé. Le territoire se confond entièrement avec l'un des trois grands bassins d'accueil touristique identifiés dans le département : les vallées alpines, le Verdon et la Haute Provence. Son poids économique est considérable et évalué par le comité régional du tourisme à 40% du PIB local. Les espaces touristiques sont relativement spécialisés: Gréoux-les-Bains est la quatrième station thermale de France (32 670 curistes/an).

Les communes du canton de Valensole sont une porte d'entrée sur les gorges du Verdon et les activités touristiques « sportives », en forte croissance. Les communes de la montagne de Lure offrent des activités de plein air et de découverte du patrimoine rural. Manosque développe un tourisme culturel autour de J. Giono, par les Nuits de la Correspondance, la lecture et l'écriture.

Les capacités d'hébergement sont insuffisantes, notamment en hôtellerie. L'offre ne répond pas aux besoins. Les nuitées en hôtel sont faibles et le parc existant est de qualité inégale. L'offre en gîtes ruraux par contre se développe mais est handicapée par l'absence de centrale de réservation.

- Les terrains de campings sont peu nombreux : 20 terrains n'offrent que 1 865 emplacements, moins qu'en 2001. Les communes les mieux équipées sont Gréoux ( 743 emplacements), Valensole ( 262 emplacements) et Limans ( 150 emplacements)
- Il n'existe dans le pays que 31 hôtels représentant 872 chambres, la plupart deux étoiles. Les communes les mieux équipées sont Gréoux-les-Bains ( 478 chambres), Manosque ( 198 chambres) et Forcalquier ( 88 chambres).
- La plus grande part des nuitées sont dues aux résidences secondaires appartenant à des habitants des Bouches du Rhône et du Var. Il y a en effet 6 701 résidences secondaires sur le territoire ; soit 20,3% du total des logements contre 34,3% dans tout le département des Alpes de Haute-Provence. 43% d'entre elles ont été construites après 1975. Les

communes où elles sont les plus nombreuses sont Gréoux ( 1 312 ), Valensole ( 64 ) et Saint-Etienne-les-Orgues ( 129).

La zone la plus concernée est celle du canton de Valensole où l'emploi salarié directement lié au tourisme représente plus de 30 % de l'ensemble des emplois salariés contre 10 % dans le Pays de Forcalquier. La saisonnalité est fortement marquée. Il s'agit d'un tourisme estival sur un temps relativement court. En haute saison, on peut évaluer à 2 000 les emplois touristiques du Pays de Haute Provence.

Le schéma départemental du tourisme a été adopté par le conseil général des Alpes de Haute Provence le 19 mai 2000. Le Pays de Forcalquier, au sens de Pays touristique, correspond à peu près à celui du Pays, à l'exception du canton de Valensole qui relève du Pays du Verdon. Le tourisme est évalué à 700 000 nuitées sur le Pays de Forcalquier, générant un chiffre d'affaires de 106 M. F. et en fort développement.

L'offre touristique est diversifiée sur le pays et les communes limitrophes. On peut citer dans les équipements touristiques, les deux parcs naturels du Luberon et du Verdon, les villages de caractères (Simiane la Rotonde, Mane, Dauphin et Lurs), les équipements de pleine nature de Forcalquier, le golf de Pierrevert, dans les équipements culturels et scientifiques les patrimoines fortifiés de Céreste, Forcalquier et Manosque, les musées à thème de Salagon, Vachères, Saint-Maime, l'observatoire astronomique de Saint-Michel. Le tourisme rural bénéficie du réseau des 14 bistrotts de Pays, de la route de la lavande, du site du goût de Forcalquier, d'une offre de randonnées conséquentes autour de la montagne de Lure.

Les priorités de la politique touristique départementales s'appliquent particulièrement bien dans le Pays de Haute Provence puisqu'elles se déclinent en trois points : « la nature en majesté, support d'un tourisme actif et de pleine nature, l'authenticité du terroir provençal à travers un tourisme rural et de caractère valorisant culture et patrimoine, la qualité de vie et le ressourcement à travers un tourisme de santé et de bien être, valorisant le thermalisme et le climatisme ».

Le développement d'un tourisme raisonné passe par des actions collectives pour forger une identité visible à ce territoire et engager des actions collectives de promotion autour de produits attractifs. La saison estivale pourrait être rallongée au bénéfice de publics attirés par le climat et le patrimoine de tout le Pays. Il exige aussi un effort important en matière d'hébergement. Dans le domaine de l'accueil de qualité, l'offre est très insuffisante alors que la saison touristique peut s'étaler sur 25 semaines par an. Des formules de type bail emphytéotique pourraient être expérimentées, comme le font d'autres Pays européens dans le cadre de l'action « Villages d'Europe ».

### **C-Une industrie ponctuelle : vers un district des saveurs et des senteurs**

Les 2 155 emplois dans l'industrie et les 1 308 dans la construction représentent 19 % du total des emplois. 358 établissements industriels ( dont 116 dans l'agro-alimentaire) et 461 dans le bâtiment sont généralement de petite taille.. Ces données modestes confirment l'absence de tradition industrielle dans une économie rurale dominée par les petites entreprises artisanales. En fait, 90 % d'entre elles ont moins de 10 salariés. Une centaine d'établissements industriels et 200 établissements dans le bâtiment n'ont aucun salarié. Le secteur de l'artisanat représente la plus grande part des emplois dont la moitié dans le bâtiment et 15 % dans l'alimentation. Il n'existe pas un pôle industriel clairement identifié même si un district plantes à parfum se dessine autour d'entreprises performantes.

Deux établissements importants du Val de Durance ont largement façonné ce Pays. E.D.F. dont la plate-forme de Sainte Tulle et les quatre unités de production d'électricité hydraulique constituent un facteur important de développement ; Le C.E.A. de Cadarache, implanté en 1959 à la frange du territoire d'étude et qui pourra trouver un nouveau développement avec l'implantation d'ITER à proximité. Plus de 1 400 salariés du C.E.A. habitent dans le Pays de Manosque. Au-delà des effets revenus, ces unités ont facilité, par essaimage, la création d'autres entreprises. Les entreprises les plus importantes sont localisées à Manosque. La fermeture annoncée de l'établissement ARKEMA de Château-Arnoux, qui génère 1 700 emploi dans le département, aura certainement des conséquences sévères sur l'économie locale.

<b>Principaux établissements industriels dans le Pays de Haute- Provence - 2002</b>				
Raison sociale	Commune	Effectif	Siège social	
			dans la région	Activité principale
Westinghouse Barras Provence	Manosque	173	Oui	Equipements de contrôle des processus industriels
E.D.F.	Sainte Tulle	146	Non	Production et distribution d'électricité
L' Occitane	Manosque	169	Oui	Parfums et produits pour la toilette
SIGAL	Manosque	96	Oui	Fabrication industrielle de pain
EBIM	Manosque	90	Oui	Equipements de contrôle des processus industriels
E.D.F.	Manosque	92	Non	Production et distribution d'électricité
François Doucet confiseurs	Oraison	89	Oui	Chocolaterie, confiserie
Laboratoires Bains et Arômes	Forcalquier	83	Oui	Savons, détergents et produits d'entretien
Terre d'Oc créations	Villeneuve	82	Oui	Parfums d'ambiance
Saur France	Manosque	62	Non	Captage et distribution d'eau

*Source : D.R.I. Fichier SIRENE*

### ***Vers un district des saveurs et des senteurs***

Le pôle saveurs et senteurs représente un ensemble d'activités importantes en Haute-Provence. Il regroupe une cinquantaine d'entreprises et représente 1 000 emplois, soit 5,3 % du total des emplois du Pays de Haute- Provence. Il se répartit autour de deux pôles :

- un pôle saveur qui relève des industries agro-alimentaires et dont les principaux établissements sont dans les secteurs suivants :
  - distillerie : Distilleries et Domaines de Provence à Forcalquier
  - confiserie : Manon à Peyruis, Doucet à Oraison, Roubaud à Peyruis
  - conserverie : conserverie de Haute- Provence à Peyruis
  - fromagerie : fromagerie de Banon, tradition fromagère de Haute Provence à Valensole,
  - huile d'olive : Oliviers and Co à Forcalquier et Mane, Moulins,
  - condiments : Les épcuriens de Haute Provence à Saint-Maime
  - transformation de fruits secs : Perlamande à Oraison
- un pôle senteur dominé par la fabrication de produits cosmétiques et dont les principaux établissements sont dans les secteurs suivants :
  - fabrication de produits cosmétiques : l'Occitane à Manosque, Bains et Arômes à Forcalquier,

- fabrication de matières premières pour la cosmétologie : SOPHIM à Peyruis
- parfums d'ambiance : Terre d'Oc à Villeneuve, La Luberonne Haute Provence à Saint-Michel
- fabrication de feuillages stabilisés : Cassan à Simiane
- savonneries : savonnerie de l'allée de Provence à Sainte-Tulle, savonnerie de Haute Provence à Volx, savonnerie SCV à Valensole, savonnerie Henry Paschetta à Peyruis

Il faut aussi tenir compte d'activités liées et notamment :

- la production de plantes aromatiques à parfum, essentiellement la lavande et le lavandin sous forme d'huiles essentielles dont la Haute Provence est le premier producteur mondial
- la viticulture (A.O.C. Coteaux de Pierrevert), l'arboriculture, la trufficulture, la production de miel, d'huile d'olive, de fromage de banon...
- la commercialisation qui peut passer par les boutiques, franchises et succursales des usines productrices ou les magasins de vente de produits du terroir.
- le commerce de gros de plantes aromatiques (Alp'erbo à Manosque)
- les structures professionnelles d'appui à ces activités :
  - L'association interprofessionnelle des herbes de Provence à Manosque
  - Le CRIEPAM à Manosque, structure techniques des producteurs de plantes à parfum et aromatiques
  - L'O.N.I.P.P.A.M. à Volx, Office Interprofessionnel des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales

On pourrait citer également la vingtaine de distilleries qui ponctuent la route de la lavande, les nombreuse « foires aux herbes », un artisanat centré sur les parfums et les arômes, des associations qui proposent aux non voyants des activités particulières compatibles avec leur handicap. Les jardins de Salagon à Mane et de l'abbaye de Valsaintes à Simiane offrent aux visiteurs une extraordinaire collection de plantes à parfums, aromatiques et médicinales. Ces entreprises travaillent à l'international. Elle s'approvisionnent peu sur place (sauf pour l'essence de lavande et de lavandin), entretiennent encore peu de relations entre elles. Leurs points communs relèvent de l'image de la Haute Provence plus que de l'économie régionale.

Néanmoins, elles partagent un certain nombre de points communs :

- dynamiques, à fort potentiel de croissance, elles pratiquent l'innovation et l'exportation et réalisent des marges confortables. Elles ne sont aucunement repliées sur elles-mêmes
- une part significative d'entre elles sont familiales (Doucet, Manon, Roubaud, Cassan, ...)
- elles ont toutes bénéficié de fonds publics dans leur développement, notamment celles qui viennent de construire (Terres d'Oc, L'Occitane,...)
- si quelques unes sont fort anciennes, tout particulièrement dans les saveurs, (Perlamande, Manon., Distillerie et domaines de Provence, Lothantique.), la plupart sont de création récente. Une dizaine d'entre elles ont été fondées par d'anciens cadres de l'Occitane. Olivier BAUSSAN est le véritable créateur involontaire de la filière.
- elles vendent l'image de la Provence et pas l'économie de la Provence. Leurs productions sont à faible valeur ajoutée, leurs consommations intermédiaires d'origine nationale et internationale. En fait, en cosmétologie, en savonnerie et en parfumerie d'intérieur, elles pratiquent simplement des mélanges et des assemblages.



- leur ancrage territorial relève de la notoriété de la Haute- Provence, de son histoire dans la cueillette des plantes et de l'engagement de leurs directeurs dont la plupart sont insérés dans la vie locale. Il n'obéit pas à une logique économique.
- économiquement, sauf évidemment pour les A.O.C., ces entreprises pourraient être ailleurs ; culturellement pas.

L'image de la Haute Provence est le point fédérateur de ces entreprises qui l'exploitent dans leur politique commerciale. Elles font fréquemment référence dans leur raison sociale, à l'Occitanie (L'Occitane, Terres d'Oc.) à la Provence (Distilleries et Domaines de Provence) à la Haute Provence (Epicuriens de Haute Provence, La Luberonne Haute Provence, savonnerie de Haute Provence, conserveries de Haute Provence) Un district original des senteurs et des saveurs est à construire. Il est initié par l'installation à Forcalquier de l'Université Européenne des Saveurs et des Senteurs.

Le Pays de Haute Provence qui s'étend de Manosque à Valensole et de Forcalquier à la montagne de Lure présente toutes les capacités pour construire un district original dans la filière senteurs et saveurs. Historiquement, la cueillette des plantes médicinales et aromatiques est une tradition qui remonte au moyen-âge. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, les herboristes s'approvisionnent en plantes médicinales dans la montagne de Lure et les colportent dans toute la France. Si la lavande et le lavandin dominent ces productions et caractérisent tout le Paysage de la Haute Provence, on ramasse depuis le début du siècle le thym, la menthe, l'absinthe, l'hysope, la sauge, le tilleul...Ces cultures ont façonné la vie des hommes et construit un territoire singulier. Elles pourraient redynamiser toute une économie.

C'est pourquoi l'idée fait son chemin de passer à une nouvelle étape et de construire tout un mode de développement local sur ces filières. Il existe en effet une forte demande pour ce type de produits à fort contenu identitaire. Le besoin se fait sentir de mutualiser ces ressources pour accroître la performance de cet espace. De nouvelles initiatives se font jour à Manosque pour étendre aux senteurs et aux saveurs l'image que s'est construite la ville sur le livre et l'écriture, à Banon pour que soit enfin reconnu comme appellation contrôlée le fromage de chèvre, à Valensole au bénéfice du miel qui a déjà son musée. A l'image de l'université du vin de Suze La Rousse, les acteurs locaux réfléchissent sur la possibilité d'une université des senteurs et des saveurs qui pourrait offrir des formations, des stages, des conseils et des compétences aux entreprises de la filière. Un projet EQUAL a été retenu dans ce sens par la commission de Bruxelles en y intégrant une démarche pour les non voyants. Un lieu de qualité a même été arrêté : celui du couvent des cordeliers à Forcalquier. Au delà, la mise en place d'un référentiel métier dans le domaine du goût et des odeurs pourrait annoncer l'installation d'un observatoire des senteurs et des saveurs.

Une offre de formation et de séminaires ne pourrait trouver qu'un bon accueil dans une société qui recherche, comme dirait Jean Giono, ses « vraies richesses ». L'attention apportée à la qualité des produits, à leur origine naturelle, la volonté de réapprendre le goût et l'odeur des plantes rejoint le souci d'une médecine de « simples » dont les vertus sont reconnues. Au delà, le développement des industries cosmétiques et aromatiques laisse envisager un marché particulièrement porteur d'emplois et de valeur ajoutée.

Après avoir été vidé de sa population par la désertification rurale et la saignée de la première guerre mondiale, puis revitalisé par les résidences secondaires des habitants des grandes villes voisines, le Pays de Haute Provence pourrait trouver sur ce créneau un élément de réponse

pour diversifier son économie et ne pas rester tributaire du seul tourisme pour son développement.

Dans le cadre d'un appel à projet lancé par la DATAR en 2005, le pays de Haute-Provence s'est associé à la communauté d'agglomération de Grasse, aux industriels de la parfumerie et des produits cosmétiques et à leurs syndicats professionnels pour déposer un dossier de pôle de compétitivité « parfums, arômes, senteurs, saveurs ». Ce pôle affiche une ambition stratégique forte : devenir un pôle européen majeur de caractérisation et d'évaluation des ingrédients des parfums, des arômes, des cosmétiques et des produits agro-aromatiques. Il se propose d'engager des programmes de recherche dans les domaines de la caractérisation des produits naturels, les modèles in vitro d'analyses toxicologiques, la réglementation et les normes, l'étude des effets des produits naturels comme les biocides, les complexants et les conservateurs.

### **D-Les activités tertiaires, supports du développement local**

Plus de 70 % des emplois, dans le territoire du Pays de Haute Provence, sont des emplois tertiaires. Entre 1990 et 2000 la plus grande part des secteurs industriels ont perdu des emplois et seules les activités tertiaires, par leur dynamisme ont permis au territoire d'offrir un solde net positif de création d'emplois. Les activités créatrices d'emplois sont les transports, les activités financières, les services aux particuliers, l'éducation et la santé. Les activités qui ont perdu le plus d'emploi sont la construction, les industries de biens intermédiaires, les activités immobilières. Il est vrai que l'on travaille sur de petits effectifs. Il existe un fort déficit dans les services non marchands, notamment à Manosque.

#### **Le transport**

Les infrastructures ferroviaires et routières ne participent pas à l'unité du territoire. Celui ci est traversé par la ligne ferroviaire Marseille- Briançon et desservi par les gares de Manosque et de la Brillanne. 4 trains quotidiens dans les deux sens mettent Manosque à 1h. 15 et la Brillanne à 1h. 20 de Marseille. Malgré l'amélioration des conditions de transport, dans le cadre de la régionalisation des transports ferroviaires, le nombre de voyageurs est faible : une centaine par jour pour la gare de Manosque et une trentaine pour la gare de La Brillanne. Ce chiffre est à rapprocher des 6 250 entrées-sorties d'autoroutes au péage de Manosque et aux 2 500 entrées-sorties au péage de la Brillanne. Ce qui signifie que la quasi totalité des échanges se fait par la route. L'infrastructure routière s'organise en deux axes : la vallée de la Durance qui porte l'autoroute A 51 et la RN 96 et la relation Est-Ouest qui relie Avignon à La Brillanne, la RN 100. Au delà, le territoire est maillé de petites routes, souvent sinueuses qui ne désenclavent que difficilement les cantons de la montagne de Lure. L'axe majeur du Val de Durance concentre l'essentiel des flux de personnes et de marchandises. La construction de l'autoroute A 51 n'a pas été accompagnée d'une amélioration des axes transversaux.

Les transports collectifs routiers se limitent à quelques liaisons par autocars à partir de Manosque et de Forcalquier. Le Val de Durance est desservi à partir de Marseille par une vingtaine de liaisons quotidiennes. La plupart des communes de l'est (canton de Valensole) et du nord du territoire (cantons de Banon et de Saint-Etienne) ne sont plus desservies par un transport en commun. L'analyse des comptages aux entrées et aux sorties de l'autoroute A 51 confirme l'attraction de Manosque et l'importance de Cadarache.

L'accès aux nouvelles technologies de l'information et des communications reste limité. Le territoire ne bénéficie pas encore du « haut débit ». Les taux de couvertures pour la téléphonie mobile sont faibles. La totalité de l'espace n'est pas desservi.

## **La culture**

Le patrimoine culturel du Pays de Haute Provence est riche et diversifié. Manosque et Forcalquier sont les communes les mieux équipées. Manosque et Sainte-Tulle sont les seules communes du territoire à avoir un théâtre. Ses salles de spectacles attirent des habitants de tout le territoire. Manosque multiplie les manifestations culturelles autour du centre Jean Giono, la vidéo, le cinéma, la musique, la lecture et le livre. Forcalquier s'oriente plutôt vers les arts plastiques et le théâtre. Une vingtaine de communes proposent des festivals d'été. D'autres lieux d'animation culturelle exercent des activités variées : écomusée du vitrail et casino de Gréoux, écomusée de la mine de Saint-Maime, , prieuré de Salagon à Mane, musée archéologique de Vachères. Le patrimoine religieux est aussi riche : églises romanes, prieurés, oratoires sont des éléments du patrimoine et des facteurs d'attraction.

Des rencontres annuelles comme l'Envol à Forcalquier, le Sabliers à Dauphin, les rencontres internationales de Lure, l'art de mai dans l'art contemporain, les Oralies enfin rencontrent un succès croissant. La défense et la promotion de la culture provençale sont une constante dans les valeurs culturelles du Pays de Haute Provence où la langue provençale est encore fréquemment parlée.

## **Le commerce**

La grande distribution et l'expansion de l'automobile ont totalement modifié le paysage commercial ; Dans les communes de moins de 500 habitants, les commerces ont pratiquement disparu. Dans les autres, ils se maintiennent difficilement devant la concurrence des enseignes de Forcalquier et de Manosque. C'est dans le commerce que l'on trouve les premières entreprises du territoire : ventes au détail des grandes surfaces, vente en gros de matériaux de construction, commerces d'automobiles. Les commerces ambulants disparaissent, sauf les boulangers qui continuent à desservir les petites communes isolées sans commerce. En définitive, la ville-centre pour les commerces est Manosque qui offre deux fois plus de spécialités que Forcalquier. Elle étend sa zone de chalandise sur tout le territoire du Pays de Haute Provence.

## **Les services**

D'une façon générale, le territoire concerné est mal équipé en services. Les services à la personne sont handicapés par les faibles densités de population. Les associations concernées sont pour la plupart à Manosque ou à Forcalquier. Une forte demande potentielle existe mais n'est pas satisfaite. Il est probable qu'elle continuera de croître avec le vieillissement de la population et le niveau de demande des migrants. Les services aux entreprises sont de niveau modeste. Quelques entreprises ont su néanmoins se positionner sur ce créneau comme les entreprises d'intérim (Proman à Manosque) ou de conseil (Méditerranée Conseil à Forcalquier).

Les services publics sont relativement concentrés à Manosque et à la sous-préfecture de Forcalquier. Les 6 collèges ( Le Mont d'Or et Jean Giono à Manosque, Banon, H.Laugier à Forcalquier, J.M.Itard à Oraison et Sainte-Tulle ) et les 2 lycées de Manosque ( lycée

d'enseignement général et technologique Félix Esclançon et lycée d'enseignement professionnel Martin Bret ) assurent une offre d'enseignement secondaire de qualité qui va être amplifiée par la construction en cours d'un troisième lycée à Manosque. Par contre, le niveau des hôpitaux n'est pas à la hauteur d'une population de plus de 50 000 habitants. Un nouvel hôpital est en construction à Manosque.

Une enquête récente<sup>3</sup> sur les services aux publics dans le pays de Haute-Provence révèle de fortes demandes insatisfaites. En ce qui concerne la petite enfance, il existe une forte demande de modes de garde et d'importants besoins non satisfaits en matière de crèches et d'assistantes maternelles. Les maisons de retraite sont en cours de saturation et les structures d'hébergement pour les personnes âgées et handicapées sont insuffisantes. En ce qui concerne les services à domicile, le niveau relativement élevé de l'offre ne peut dissimuler un manque de structuration du secteur, d'importants problèmes de mobilité du personnel et l'absence d'un réseau d'alerte permanent pour les personnes isolées. L'offre de formation est mal adaptée aux besoins du territoire. Le réseau de transports en commun est tout à fait insuffisant.

## 5- Un environnement exceptionnel

C'est en définitive l'espace qui constitue le premier facteur de développement du Pays de Haute Provence. Ce Pays est « un lieu d'âpreté et de couleurs mêlées, livrant de vastes échappées solitaires dont les villages pleins d'aménités conservent, au détour d'une placette, dans un aménagement de pierre sèche cet air de « pauvreté hautaine », cette ligne architecturale dépouillée jusqu'à l'épure qui le caractérise souvent »<sup>4</sup> La terre est celle d'auréoles de sédiments qui ont déterminé les sites d'habitat, les sols, les matériaux. Ce sont les « auréoles » qui font le Paysage. L'eau ici se fait rare et son économie est celle des fontaines et des citernes pour conserver ce que la montagne de Lure n'avale pas ou que le canal E.D.F. a laissé à la Durance dans un monde où « l'on mesure l'eau à la burette » comme l'a écrit Jean Giono. Sur les Hauts Plateaux le vent sec et froid s'appelle ici « faire de l'air ». Les constructions et les villages sont organisés en fonction de ses volontés et de nombreux moulins à vent sur les crêtes témoignent de son utilisation économique. L'extraordinaire luminosité du ciel contribue au contraste des couleurs et à l'identité de ce Pays.

C'est pourquoi ce paysage doit être préservé de toute consommation utilitariste qui ne manquerait pas de le détruire : habitat anarchique, lotissements désordonnés, coupes de bois excessives, peintures agressives, dépôts de déchets non contrôlés, zones d'activité banalisées... Pour le conserver, il ne suffit pas de le protéger par des mesures de classement d'espèces végétales ou animales, de sites ou de patrimoines. Une politique forte s'impose pour soustraire au marché des espaces ruraux qui ne manqueront pas d'être exploités. C'est pourquoi, l'idée de mettre en place un conservatoire de l'arrière Pays fait son chemin, en relation avec la future agence foncière prévue au contrat de plan Etat-Région 2000-2006.

L'avenir du territoire est dans la généralisation d'une démarche qualité pour ses services et ses produits. Les vins de Pierrevet ont obtenu l'appellation d'origine contrôlée. Après une démarche engagée depuis une dizaine d'années, c'est aujourd'hui le cas pour les fromages de Banon ou l'huile d'olive. Des initiatives sont à prendre pour la filière senteurs et saveurs. Il n'y a pas assez d'entreprises qui bénéficient des labels ISO. En matière touristique il n'y a pas

<sup>3</sup> Hégésippe Belanger : « Un reflet de l'existant des services publics sur le pays de Haute-Provence »- 2005

<sup>4</sup> Pays de Haute Provence, guide de découverte par les chemins- ADRI-Alpes de Lumières-1999

non plus d'offre d'hébergement de qualité. Ce territoire possède des potentialités considérables mais n'a pas su les exploiter pour se hisser au niveau d'une demande de plus en plus exigeante. La capacité à exporter s'en ressent. Le pays de Haute-Provence pourrait construire et conduire un projet original de développement local en favorisant l'articulation de ses activités économiques, en améliorant la qualité de ses prestations et en reliant son secteur senteurs et saveurs avec son image touristique.

## **QUATRIEME PARTIE**

### **CONTENU DE LA CHARTE DU PAYS DE HAUTE- PROVENCE**

#### **1-Un engagement collectif**

##### **A-Un pays solidaire et ouvert**

Au cœur de la région Provence- Alpes- Côte d'Azur, le Pays de Haute Provence porte tout à la fois une solide identité fondée sur ses Paysages, son histoire et son environnement et une longue habitude de travail en commun de ses communes et de leurs groupements. C'est un espace vécu. L'opportunité offerte par la loi de lui reconnaître une réalité officielle comme territoire de projet ne pouvait que recevoir un accueil favorable de tous ses acteurs du développement local. La charte est la traduction concrète de cette volonté.

Regroupés au sein d'un conseil de développement largement ouvert, ces « animateurs de territoire » veulent écarter la tentation de se renfermer sur une conception étroite de leur Pays. Le Pays de Haute Provence ne prend sens que par rapport aux autres espaces qui l'entourent, à sa place dans la Région, la France, à son positionnement par rapport à l'Union européenne, aux grands bouleversements de la globalisation. Ses entreprises sont des acteurs du commerce international, aussi bien pour leurs approvisionnements que pour leurs ventes. Ses visiteurs viennent de partout. Ses habitants se déplacent sans cesse. De nombreuses communes du territoire entretiennent des relations avec d'autres communes européennes. Le Pays est à construire dans un contexte de grande mobilité.

Les habitants sont la première richesse du Pays de Haute Provence. Les quarante dernières années ont vu une profonde évolution dans la sociologie de la population, traduction des bouleversements économiques observés sur le territoire (Cadarache, tourisme...). Le Pays est aujourd'hui plus riche de sa diversité qui ne doit pas être synonyme d'exclusion, d'individualisme et de perte d'identité. Un projet partagé qui place les habitants en son centre est la meilleure garantie d'un développement harmonieux et durable.

Longtemps réservoir de main d'œuvre au bénéfice des grandes communes littorales, pas facile d'accès, peu dotée en ressources économiques traditionnelles, ne bénéficiant que de petites villes, et trop longtemps simple espace d'application des politiques nationales, la Haute Provence n'a pu prendre directement son destin en main que fort récemment. La décentralisation lui en a donné l'opportunité politique ; l'implication de ses acteurs lui a donné sa traduction économique. La mise en place du Pays est un facteur d'accélération de ce mouvement dans ses deux composantes principales : un territoire parfaitement identifié d'analyse et de projet, une volonté clairement exprimée de mobilisation et d'implication. La charte du Pays de Haute- Provence trace le cadre et dessine l'avenir de ce projet.

Elle est construite sur trois enjeux qui sont autant de défis qui font écho aux notions d'économie, de social et d'environnemental : EQUILIBRER, ACCUEILLIR, PRESERVER.

**Equilibrer** parce que les paradoxes de l'économie moderne prennent ici une importance particulière. Les performances des entreprises ne sont pas créatrices d'assez d'emplois pour répondre à la demande des actifs. Les emplois créés ne bénéficient pas toujours aux demandeurs. Des situations préoccupantes de précarité, moins visibles dans ce milieu rural qu'en zone urbaine, côtoient des habitants à fort pouvoir d'achat qui ont choisi de vivre ici et de travailler ailleurs. Les pressions foncières rendent problématiques l'exercice du « droit au logement » pour tous ou l'implantation d'entreprises nouvelles. Trop de communes rurales sont mal équipées en services publics. Equilibrer le territoire, c'est permettre à tous ses habitants d'y vivre avec un accès équitable aux services, à l'habitat et à l'emploi. Le conseil de développement retient comme prioritaires la solidarité des acteurs au bénéfice premier des plus démunis, quelle que soit leur commune de résidence ou leur niveau de ressources, l'encouragement aux initiatives locales porteuses de valeur ajoutée et de sens, la valorisation des ressources comme celles de la filière senteurs et saveurs, l'agriculture de terroir, le tourisme équitable de la compréhension, les services de la vie quotidienne.

**Accueillir** car l'avenir ne se construira pas dans le culte d'un passé révolu. L'image sympathique mais archaïque de villages vivant en quasi-autarcie dans une économie des économies n'a plus de sens. C'est aujourd'hui un Pays qui respire et qui ouvre les volets clos. Dans un monde de compétitivité généralisée, l'accueil ne va pas de soi. Les intérêts du territoire ne suffiront pas, à eux seuls, à garantir le développement. Le pouvoir politique doit savoir être incitatif pour recevoir de nouvelles entreprises. Les habitants autochtones sont appelés à recevoir d'autres habitants, permanents, occasionnels ou à temps partiel. Les touristes et les voyageurs doivent être vus comme des partenaires et non pas de simples consommateurs. Savoir accueillir, c'est savoir s'ouvrir à la modernité, au monde, à l'autre, et, tout compte fait, au développement, en s'appuyant sur une identité valorisée et une attractivité du Pays renforcée. La Haute Provence doit devenir terre d'accueil et notamment pour les jeunes qui sont la vitalité et l'avenir du Pays.

**Préserver** parce que le premier facteur de développement du Pays est son environnement exceptionnel. Cet héritage de sa géographie et de son histoire n'a pas, jusqu'à une date récente, été pris en compte à son juste niveau. La beauté ne se mesure pas. Et la qualité du patrimoine bâti, la douceur d'un Paysage construit, la clémence d'un climat favorable comme les couleurs d'un espace qui incite tout à la fois à l'émerveillement et à la contemplation ont été pendant longtemps considérés comme des avantages annexes, des « économies externes » incertaines alors que l'environnement est maintenant au cœur des stratégies d'implantation des entreprises et de choix de vie des ménages. Cet environnement, qui doit beaucoup à l'agriculture et aux vastes espaces naturels (montagne de Lure, plateau de Valensole, vallée de la Durance, piémonts du Lubéron...) doit être préservé de l'indifférence et protégé de l'incivilité. Le cadre législatif n'y suffira pas. C'est bien d'une volonté commune dont il s'agit.

Le Pays de Haute Provence sait bien les dépendances économiques du territoire. Il les prend en compte par un changement de logique. Il ne s'agit pas pour lui de nier les dépendances mais bien de proposer aux acteurs du territoire de passer de logiques verticales thématiques ou sectorielles à une logique territoriale. Le Pays de Haute Provence doit se faire l'artisan de son avenir. Le Pays de Haute Provence est un territoire d'actions imaginées et conduites à ce niveau : construire des logements, notamment sociaux, élargir l'offre de formation initiale et professionnelle, mettre les acteurs en réseau, améliorer l'accès aux services publics, soutenir l'emploi, accompagner le mouvement associatif, rapprocher les villages des bourgs-centres,

mettre en réseau Manosque et les bourgs centres. C'est bien d'une logique collective dont il s'agit. Le Pays est un territoire de cohérence.

Le projet de développement du Pays de Haute Provence défini dans sa charte est au croisement de plusieurs approches. Il entend d'une part valoriser ses ressources propres en améliorant les conditions de leur offre ou de leur mobilisation : environnement, produits du terroir, filière senteurs et saveurs, agriculture bio, potentialités touristiques. Il entend d'autre part faciliter l'accès aux nombreuses formes de la modernité : technologies de la communication, industries des médias, services aux entreprises, artisanat de qualité, mécanisation de l'agriculture. Il positionne enfin l'habitant, qu'il soit permanent ou pas, au centre de son projet. C'est à dire qu'il estime prioritaire l'exercice de ses droits : à l'emploi, à l'habitat, à la culture, aux services publics, au respect et à la dignité.

Ce projet de territoire ne réussira que si, certes, le Pays dispose de moyens financiers suffisants, d'une intercommunalité de cohérence, d'élus au sens élevé du bien public. Mais il ne réussira surtout que si ses acteurs deviennent des partenaires et partagent une même volonté non pas pour se protéger du monde mais pour s'offrir à lui. A ce titre les actions transversales qu'il propose se veulent créatrices de liens, d'occasions de rencontres et de réseaux. C'est pourquoi toutes les structures de rassemblement déjà à l'œuvre doivent non seulement s'ouvrir davantage à leurs partenaires naturels mais aussi les unes aux autres pour « mailler » le territoire ; qu'elles soient professionnelles, associatives, administratives ou intercommunales. Ce n'est pas pour autant que ce projet sera définitif ou figé dans le temps. Chacun sait qu'il évoluera. Les priorités d'aujourd'hui ne seront peut être pas celles de demain. Il existe néanmoins une constante : la volonté forte, exprimée, explicite, traduite dans les faits, des habitants, des entreprises, des associations et de ses communes de vouloir participer à la maîtrise d'un destin devenu commun.

## **B- Des acteurs mobilisés pour un projet collectif**

Ce territoire peu dense qui ne représente que 4 % de l'espace régional et moins de 1,5 % de sa population, qui n'est ni métropolitain, ni universitaire, qui n'a ni TGV ni aéroport est pourtant servi par un grand nombre d'acteurs qui estiment que la qualité de l'environnement, la beauté de ses Paysages et l'immensité de ses espaces naturels constituent les facteurs de développement de demain. Il serait hasardeux de vouloir tous les repérer. On peut citer quelques grandes familles :

- les élus locaux tout d'abord qui ont pris conscience que le développement n'allait pas de soi et qu'ils devaient savoir créer les conditions de l'émergence, du suivi et de la réussite des initiatives portées par leurs administrés. Le territoire n'est plus l'espace d'application des politiques nationales ou Européennes mais bien espace d'invention, de création, d'imagination.
- le conseil général des Alpes de Haute Provence, qui est le premier financeur des communes et le conseil régional Provence- Alpes- Côte d'Azur qui a retenu la zone de montagne comme prioritaire dans ses engagements dans un souci d'équité des chances de développement pour toute la région, ne sont plus des « distributeurs de subventions ; ils sont bien des partenaires qui entendent non seulement être associés aux décisions qui peuvent les interpeller en termes financier mais aussi assumer toutes les cohérences nécessaires au niveau de leurs territoires
- les deux parcs naturels régionaux du Luberon et du Verdon qui concernent la plupart des habitants du Pays de Haute Provence et disposent de compétences à mobiliser pour



engager le Pays sur les chemins du développement durable. Un travail de collaboration avec les deux parcs sera conduit afin de permettre la compatibilité de la charte de Pays avec celles des deux parcs sur leur territoire commun.

- les entrepreneurs qui ont choisi de s'implanter en privilégiant des logiques de qualité de vie à des avantages purement financiers de localisation et qui sont soucieux de pouvoir participer au développement de leur territoire dont ils utilisent l'image de marque comme produit d'appel. Certaines réussites sont ici exceptionnelles et la plupart des essaimages ont réussi.
- les associations, très nombreuses et fort vivantes, qui œuvrent pour le développement économique local, l'insertion des personnes en difficultés, la valorisation du patrimoine, la défense de l'environnement et dont certaines ont acquis une reconnaissance internationale (Alpes de Lumières)
- les services de l'Etat et notamment la sous-préfecture de Forcalquier, la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, la préfecture de Région Provence- Alpes- Côte d'Azur appelés non seulement à accompagner mais aussi à initier des projets de développement local dans une conception partenariale de l'échange et de la construction de dossiers
- l'Union Européenne enfin, qui intervient depuis longtemps sur cet espace (objectif 5 b puis 2, programmes d'initiatives communautaires LEADER, EQUAL..., reconversion du plateau d'Albion) et qui a permis à de nombreux projets d'aboutir malgré la faiblesse des finances locales.

Au delà, ce sont tous les habitants du Pays de Haute Provence qui en sont les premiers acteurs et que le Pays souhaite mobiliser en devenant une référence en matière de démocratie participative.

### **C- Des handicaps à ne pas négliger**

Sur cet espace longtemps déprimé jusqu'aux années 70, de grands investissements ont contribué au renouveau : l'installation de Cadarache , l'irrigation des plateaux, l'impact des grands barrages et de l'E.D.F., l'arrivée de l'autoroute A 51, le développement du tourisme ont totalement modifié les conditions de vie. Tout le territoire en a été bouleversé : les nouveaux arrivants ont du comprendre le territoire, les activités économiques modernes ont induit des Paysages nouveaux, l'ouverture au tourisme pose une question de fond sur un espace à vivre qui pourrait devenir un espace à vendre.

Malgré les progrès des techniques modernes de communication, l'éloignement des grands centres de décision, des services supérieurs, des milieux de la finance et des affaires est un véritable handicap qui ne peut être surmonté que par des facilités en termes d'accès au réseau T.G.V. et aux aéroports, d'accès au haut débit, d'ouvertures à construire avec les grands foyers Européens ; d'autant plus que ces établissements du Pays travaillent sur les marchés internationaux et sont implantés à l'étranger. Pour cela, on ne peut négliger les relations déjà existantes entre les acteurs du territoire et des correspondants internationaux. Aussi il est nécessaire d'encourager les échanges avec le monde extérieurs ; que ce soient des échanges professionnels ou culturels, personnels ou collectifs, le Pays doit créer des ouvertures de ce type et mettre en place un réseau de partenaires étrangers.

Les équilibres sociaux sont mal assurés. Le Pays a accueilli dans les années 1968 un nombre important de jeunes en quête d'une vie meilleure. Aujourd'hui, beaucoup d'entre eux alimentent les flux des bénéficiaires des minimums sociaux. Si la pauvreté est moins visible

qu'ailleurs et si les ressources non monétaires sont plus facilement mobilisables, il existe un vrai problème d'insertion pour une partie notable de la population.

Le marché foncier n'est pas maîtrisé. Le prix des terrains et des logements atteint des niveaux prohibitifs qui ne permettent que difficilement aux revenus moyens d'acheter ou même de louer dans des conditions acceptables. La rareté de l'offre est renforcée par une demande croissante qui émane principalement d'un public relativement fortuné en quête d'une maison secondaire qui s'érigerait entre tradition et tranquillité. L'étalement urbain à la périphérie des villes, la fermeture des espaces par des clôtures et des barrières, le peu de respect accordé aux conditions de vie des populations autochtones amplifient ces pressions inflationnistes qui posent des problèmes fonciers et sociaux non résolus. Le Pays de Haute Provence est un Pays de villages qui souffre de la dégradation et de la paupérisation de ses centres de villages. La question de la restructuration et de la réappropriation des centres anciens est primordiale dans une réflexion sur la question foncière.

Les écarts entre la qualification des demandeurs d'emplois et les besoins des entreprises prennent en Haute Provence une amplitude inquiétante. L'offre de formation professionnelle est notablement insuffisante et le marché du travail se dégrade rapidement. Les formes particulières d'emploi, l'intérim, les contrats de travail à durée déterminée se développent et les taux de chômage augmentent plus rapidement qu'ailleurs. L'emploi devient précaire pour beaucoup de jeunes et les perspectives de reclassement des actifs au chômage de plus de 50 ans incertaines.

Concernant les regroupements intercommunaux, il faut considérer la situation actuelle comme un point de départ et non un point d'arrivée mais les limites des 6 communautés de communes du territoire de Haute Provence ne traduisent pas de grandes logiques économiques, sociales ou territoriales. Les antagonismes entre communes, souvent d'origine lointaine, une méconnaissance des textes législatifs, une certaine incapacité à reconnaître que les territoires du développement local ne sont plus ceux des limites administratives handicapent toutes les mesures de développement et renferment souvent les habitants sur un culte d'un passé à jamais révolu.

Le territoire est encore mal organisé et souffre de ses inégalités de toute nature : entre le val de Durance et ses piémonts, entre les nouveaux arrivants et ses anciens habitants, entre ses agriculteurs et ses touristes, entre ses hauts revenus et ses allocataires du RMI les inégalités s'accroissent. L'espace de Haute Provence accueille des habitants très différents, des entreprises qui ne font pas encore un tissu reconnu, des associations qui peuvent ne défendre que des intérêts particuliers.

#### **D- Le projet- cadre**

Bien que doté d'une forte identité qui résulte de son histoire et de sa géographie, le Pays de Haute Provence ne va pas de soi. Il résulte largement d'une volonté politique qui s'est progressivement exprimée par les maires des principales villes à l'occasion de procédures contractuelles (contrat montagne, LEADER +, EQUAL,INTREREG) et qui a débouché sur son périmètre d'étude actuel. D'autres regroupements auraient été possibles. Certaines communes comme Lurs, La Brillanne ou Oraison l'ont rejoint après coup. Le Pays reste attentif à toute nouvelle demande d'adhésion. Car ce regroupement présente deux caractéristiques remarquables :

- il associe des communes des deux rives de la Durance, marquant par la même la volonté de ne pas considérer la rivière comme une frontière mais comme un trait d'union
- il ouvre la ville-centre, Manosque, sur son arrière Pays, est apparaît ainsi comme l'expression d'une solidarité territoriale entre la partie la plus dotée et la plus ouverte du territoire et la partie la moins dotée car la plus éloignée de l'axe de communication majeur que constitue l'autoroute A 51.

Par contre, le refus de la communauté de communes de Haute-Provence de le rejoindre lui donne des limites administratives incohérentes qui apparaissent au premier coup d'œil.

La charte du Pays de Haute Provence retient trois enjeux majeurs pour son développement qui se déclinent chacun en plusieurs objectifs dans les dix ans qui viennent :

- améliorer les conditions de vie de tous les habitants
- promouvoir une économie dynamique par le développement local
- construire un territoire de projets

## **2-Premier enjeu : Améliorer les conditions de vie de tous les habitants**

Le premier enjeu du Pays de Haute Provence est de permettre à ses 56 000 habitants permanents de vivre mieux. Il ne s'agit pas là d'un repli sur ses limites administratives ou du refus de s'ouvrir au monde mais d'une exigence de bon sens : avant même de définir les conditions de l'accueil de nouveaux résidents permanents ou occasionnels, de se soucier de son environnement ou de sa place dans la région Provence- Alpes- Côte d'Azur, le Pays de Haute Provence est d'abord construit pour ceux qui l'habitent. Cette exigence est d'autant plus forte que cette population est fortement hétérogène, composée de ménages très dissemblables, où les revenus les plus élevés côtoient les ressources les plus faibles. La beauté du Pays ne doit pas masquer les conditions de vie de ceux qui ont choisi d'y vivre.

A cette fin, le Pays devra savoir répondre aux besoins de tous ses habitants. Il devra également accompagner un développement équilibré de tout son territoire.

### **A-Objectif 1 : Permettre l'accès de tous les habitants à un logement digne**

Au niveau qualitatif, trop de logements ne répondent pas aux normes de confort d'aujourd'hui

Sur les 23 560 résidences principales repérées en 1999 par le recensement général de la population, le tiers ne répondent pas aux exigences de confort minimum que leurs habitants sont en droit d'attendre. 65 % des logements seulement répondent aux normes des 3 critères (baignoire ou douche, WC intérieurs, chauffage central) alors que le taux national est de 82 %. C'est sans doute pourquoi le taux de logements vacants est élevé : 7,5 %. Cette donnée concerne tout particulièrement Manosque (9,82 %), Forcalquier (8,5 %), Oraison (8,2 %) et, plus généralement, tous les centres anciens.

Le Pays doit accompagner et aider les propriétaires à engager les travaux nécessaires pour améliorer le confort de leurs logements et inciter à la réhabilitation du patrimoine bâti pour la location. Cette action passe par la mobilisation des politiques nationales et locales qui ont mis en place des dispositifs spécifiques (OPAH...) d'amélioration du logement. L'action des municipalités est déterminante à cet égard.

Par ailleurs, le vieillissement attendu de la population implique d'engager une réflexion avec les constructeurs et les aménageurs pour la prise en compte de nouvelles normes dans l'adaptation du parc. Il convient également d'être attentif aux conditions de logement des 750 adultes handicapés sur le territoire du Pays de Haute Provence qui sont fréquemment soumises à de graves difficultés consécutives à des logements mal adaptés.

Au niveau quantitatif, le déficit en logements sociaux est très important.

Les 1 440 logements sociaux du territoire ne constituent que 6,1 % du total des résidences principales. Ils sont essentiellement regroupés à Manosque (800), Oraison ( 123 ) et Sainte-Tulle ( 168 ). Si la faiblesse du parc HLM s'explique en partie par la nature de l'urbanisation, elle contribue aux difficultés rencontrées par les familles modestes pour se loger. Les travailleurs saisonniers en font souvent les frais. De plus, peu de programmes nouveaux sont en cours ou annoncés.

Le Pays doit travailler avec les communes pour les inciter à accroître leur offre en logements sociaux. Beaucoup d'entre elles ne souhaitent pas s'engager dans cette direction, en assimilant le logement social au logement précaire et à la paupérisation. Il s'agit de les convaincre de la nécessité de diversifier leur offre. Des démarches sont également à engager avec les logeurs sociaux pour les accompagner dans leurs investissements.

Au niveau social, l'insertion par le logement reste un objectif lointain. En moyenne entre 1990 et 2002 moins de 10 logements très sociaux ont été financés par an sur le territoire. Les besoins sont d'autant plus importants que la part de la population précaire est particulièrement élevée. 1 000 personnes en moyenne sont allocataires du revenu minimum d'insertion. Le Pays de Haute Provence entend permettre l'accès de tous les habitants à un logement digne.

Une stratégie de maîtrise foncière pour permettre aux habitants de se loger, aux agriculteurs de se développer et aux entreprises de s'implanter est à définir avec les services de l'Etat, le conseil général, le conseil régional et l'établissement foncier régional récemment installé.

## **B-Objectif 2 : Offrir des formations adaptées au projet de territoire**

S'il est admis par tous que l'investissement en capital humain est le plus rentable pour le développement local, le niveau moyen de qualification des actifs du Pays de Haute- Provence constitue un handicap important ; 16,7 % d'entre eux, en effet, ont un niveau baccalauréat + 2 alors que cette part relative est de 17,7 % au niveau régional. 19 % de la population de plus de 16 ans n'a aucun diplôme contre 20,3 % en Provence- Alpes Côte d'Azur.

Un effort particulier s'impose aussi bien pour la formation initiale que pour la formation professionnelle. Cette ambition est la première réponse à construire pour faire baisser un taux de chômage particulièrement élevé et permettre aux jeunes qui le souhaitent de trouver un emploi dans le Pays. En Haute-Provence comme ailleurs, les exigences des employeurs augmentent et il convient de pouvoir y répondre.

En ce qui concerne la formation initiale du second degré, il y a dans le territoire :

- un lycée d'enseignement général et un lycée d'enseignement professionnel à Manosque Un troisième lycée est en cours de construction
- 6 collèges à Manosque (2), Sainte-Tulle, Forcalquier, Oraison et Banon

En ce qui concerne la formation professionnelle initiale, le seul établissement est le lycée Louis Martin Bret de Manosque ( hôtellerie, bio-services, secrétariat, comptabilité, vente) qui propose une section d'apprentissage sous la forme d'un bac pro « maintenance automobile, option voitures particulières ». L'antenne du CFA national E.D.F.- GDF de Sainte-Tulle prépare au bac professionnel « Equipements et installations électriques ». Cette offre est insuffisante.

De nouveaux établissements sont prévus. Le Pays doit s'attacher à accélérer ces constructions dont la nécessité et l'urgence ne sont pas contestées. Pour accroître la professionnalisation de ses actifs, le Pays s'attachera à élargir son offre de formation dans les domaines des filières d'avenir : tourisme, patrimoine, technologies de l'information et des communications, commerces spécialisés dans les produits du terroir, agriculture de qualité, entretien du patrimoine...Une réflexion est à conduire avec l'éducation nationale et les organismes d'éducation populaire pour organiser des formations relais courtes, complémentaires aux cursus classiques. Des partenariats sont à tisser avec des organismes de formation spécialisés qui se trouvent en dehors du périmètre du territoire du Pays. Les opportunités de la formation à distance sont à exploiter avec notamment les institutions qui offrent des formations en matière de création d'entreprises et d'activité, de développement rural, de tourisme ; parce que l'offre est insuffisante et le niveau de la demande trop faible pour leur garantir un équilibre économique

En ce qui concerne la formation professionnelle continue, le Pays accueille un établissement original adapté au système économique et à l'environnement naturel : l'Université Européenne des Saveurs et des Senteurs installée dans le couvent des Cordeliers à Forcalquier. Cet établissement offre des formations courtes à caractère professionnel dans le domaine des senteurs et des saveurs, en réponse à une demande importante des entreprises de la branche. Il propose également des stages et des enseignements à toute personne intéressée par cette filière d'avenir.

### **C-Objectif 3 : Assurer l'équité dans l'accès aux services**

Le Pays de Haute Provence doit pouvoir assurer un accès équitable aux services publics pour tous ses habitants. Ce n'est pas le cas aujourd'hui pour la plupart des communes dont le faible niveau de peuplement a entraîné des disparitions et des recompositions au bénéfice de la ville-centre, Manosque et de ses pôles relais, Forcalquier et Oraison. Manosque est effectivement bien équipée et étend son influence sur l'ensemble du territoire. Forcalquier, qui bénéficie de son statut de sous-préfecture, dispose également d'équipements convenables. Toutes les autres communes sont sous-équipées en services publics, même les chefs lieux de cantons :

- Le seul établissement hospitalier performant est l'hôpital de Manosque qui va être reconstruit dans les années qui viennent
- Les 2 lycées du territoire sont à Manosque .Un seul B.T.S. est proposé.
- Une vingtaine de communes n'ont pas d'école primaire
- Huit communes (Manosque, Forcalquier, Revest du Bion, Oraison, Pierrevert, Sainte-Tulle, Villeneuve et Reillanne) seulement offrent des structures de garde d'enfants
- Il n'existe plus aucun service public de base dans la plupart des villages des cantons de Banon et de Saint-Etienne les Orgues
- Seules 20 communes disposent d'un médecin et 30 d'un bureau de poste

- L'offre culturelle permanente est essentiellement concentrée à Manosque, Forcalquier et Oraison.

Toutes les communes du Pays ne peuvent évidemment pas disposer de la totalité des services publics. Deux voies doivent être ouvertes pour améliorer une situation qui non seulement handicape les habitants mais aussi décourage les nouvelles installations de jeunes familles avec enfants. Ce sont celles retenues par le Pays :

- La première est de faciliter l'accès aux communes de Manosque et de Forcalquier aussi bien en termes d'infrastructures qu'en termes de transports collectifs
- La seconde est de renforcer les services des pôles intermédiaires de proximité, comme le projet de Maison des services publics à Forcalquier et de développer des permanences décentralisées sur d'autres communes.

Un déficit important est relevé en matière de santé, de services sociaux et de médecine préventive. Il ne pourra être levé que par des opérations lourdes à initier : mise en place de lieux de rencontres, développement de la médecine scolaire, mise en place d'actions de médecine préventive.

Ces actions ne sont pas exclusives, il y a d'autres mesures que le Pays de Haute Provence entend promouvoir. A partir d'un diagnostic précis de l'offre, le Pays propose aux services de l'Etat et des collectivités locales l'établissement d'un schéma des services publics qui permettrait aux communes de s'opposer aux fermetures seulement justifiées par une demande trop faible ou des coûts trop importants. Il souhaite aussi que les habitants puissent se familiariser avec les technologies de l'information et des communications pour savoir utiliser sans difficultés les nouveaux points- publics qu'il est urgent de multiplier pour recouvrir tout le territoire. D'une façon générale, le retard du Pays dans ce domaine est flagrant.

La situation démographique et économique du Pays invite à construire une offre plus adaptée aux habitants âgés qui rencontreront de plus en plus de difficultés pour se déplacer et aux habitants en situation sociale difficile qui auront besoin d'un accompagnement personnalisé, alors que les travailleurs sociaux sont concentrés à Manosque et à Forcalquier.

La question des services de proximité va se poser de façon aiguë pour tous les habitants dont la demande en services d'accompagnement ne va cesser de croître. Le Pays devra définir, à son échelle mais avec chaque commune, les moyens de répondre à ces demandes sociales : accompagnement de personnes à mobilité réduite, garde d'enfants hors des temps scolaire, médiations de toute nature, offre d'activités, services de proximité... Sur ce point, la mobilisation du secteur associatif doit être définie au niveau du Pays dans la construction d'un tiers secteur d'économie sociale et solidaire.

Dans un territoire de grande mobilité, les déplacements se font principalement par voiture. Si ce mode de transport ne pose pas encore de graves problèmes, compte tenu de la faible densité de l'habitat, il ne doit pas éviter une réflexion sur les transports collectifs en direction notamment des jeunes, des personnes âgées et des actifs paupérisés.

En matière de télécommunications, il est urgent de développer une infrastructure locale de communication haut débit pour faciliter l'accès devenu banalisé à Internet. Il convient également d'améliorer la couverture du Pays en téléphonie mobile.

Le Pays estime que cette situation ne va pas manquer de poser de sérieux problèmes dans les années qui viennent du fait du vieillissement de la population. Il invite les communes et les communautés à s'engager vers un schéma de transports collectifs, seul à même de garantir les conditions de la mobilité pour tous dans les années qui viennent.

### **3-Deuxième Enjeu: Promouvoir une économie dynamique par le développement local**

Le poids des retraites et des autres transferts sociaux dans le revenu des ménages est très élevé dans le Pays de Haute Provence. Il ne cesse de croître par rapport au produit du travail et de la création de valeur. L'autoroute A 51 a facilité l'installation d'actifs qui travaillent dans l'aire métropolitaine marseillaise. De ce fait, le territoire risque de ne plus être productif et de se ramener à un espace pour retraités ou simples résidents. L'objectif du Pays est de contrecarrer cette tendance par la promotion d'une économie motrice, le développement des entreprises performantes, un marché du travail dynamique, la création d'emplois endogènes, l'accompagnement aux initiatives locales.

La dynamique économique du Pays de Haute Provence est celle de ses entreprises qui s'appuient sur les spécificités du territoire. Certes, toutes ne relèvent pas de ses caractéristiques et, sous réserve de préserver l'environnement et d'offrir des conditions normales de travail à leurs salariés, toute création d'entreprise est favorable pour le Pays. Néanmoins, une lecture attentive de la dynamique des entreprises montre que les plus performantes sont ancrées dans leur territoire ; soit par ce qu'elles en utilisent les ressources naturelles, économiques, environnementales, soit qu'elles en exploitent une image très positive. On peut citer à ce titre les branches suivantes :

- agriculture-bio et productions d'origine (huile d'olive A.O.C., fromage de Banon, plantes aromatiques label rouge, lavandiculture, trufficulture, miel, petit épeautre, viticulture...)
- pôle « senteurs » autour de la parfumerie d'intérieur, de la cosmétique, de l'aromathérapie, de la savonnerie
- pôle « saveurs » dans les industries agro-alimentaire, confiserie, confiserie, biscuiterie, fabrication d'apéritifs, conserveries...
- tourisme et loisirs, compte tenu de l'attrait de la région : structures d'hébergement, guides de Pays, restauration...
- thermalisme avec les performances de la station thermale de Gréoux-les-Bains
- artisanat d'art en plein développement : poteries, verrerie, peintures, bijoux...

Ces secteurs sont riches de potentialités de création d'entreprises et d'emplois. Pour les développer, le Pays de Haute Provence propose de labelliser ces activités trop souvent conduites par des entreprises soucieuses de leur autonomie et peu portées à se rapprocher les unes des autres.

Le secteur associatif porte aussi de fortes potentialités dans les services à la population et aux entreprises, activités insuffisamment développées à ce jour malgré une forte demande. En fait, le Pays estime qu'une organisation est à mettre en place, avec le concours des collectivités locales des organismes consulaires et des structures d'accompagnement, pour que tout porteur de projet d'activité puisse bénéficier de conseils et d'aides pour mener à terme son idée. A ce titre, il encourage la mise en place, au niveau du Pays, d'une plate-forme de services regroupant les différents acteurs dont ce serait la première mission.

Les différents diagnostics et études qui ont été menés sur le Pays mettent en évidence une activité économique qui repose essentiellement sur quatre piliers : l'agriculture, les activités liées à la filière « senteurs-saveurs », le tourisme et le thermalisme.

### **A-Objectif 1 : Soutenir une agriculture de terroir et de qualité**

L'agriculture de Haute Provence est une composante essentielle, même si ce n'est plus la première, de l'économie locale. Son évolution s'inscrit dans les grandes tendances de l'agriculture méridionale : augmentation des surfaces cultivées consécutives à une forte progression des superficies en blé, en lavandin et toujours en herbe valorisées par la prime au maintien des systèmes d'élevages extensifs, réduction de 50 % du nombre d'exploitation depuis 1988, augmentation de 75 % de la taille moyenne des exploitations, rajeunissement des exploitants. Mais si les nouvelles exploitations sont significatives dans les cantons de Manosque et de Forcalquier, les disparitions le sont tout aussi dans ceux de l'ouest du territoire. La part des travailleurs saisonniers est en augmentation dans le Val de Durance qui fait appel à ce type de main d'œuvre au moment des récoltes. Le manque de main d'œuvre saisonnière reste une difficulté. Des actions sur la pérennisation de certains emplois saisonniers par la pluri activité et/ou les groupements d'employeurs doivent être engagées. L'agriculture irriguée occupe environ 7 000 hectares situés dans le Val de Durance, une partie du plateau de Valensole et du plateau de Forcalquier. Cette irrigation a permis le développement du maraîchage (salades..) et de l'arboriculture (pommiers, abricotiers, pêcheurs...). La Haute Provence est le premier producteur national de plantes aromatiques (lavande, lavandin, sauge sclarée) qui sont cultivées sur toute la zone. La viticulture est concentrée sur le secteur Manosque- Pierrevert. Elle bénéficie de l'A.O.C. « Coteaux de Pierrevert » et produit un vin d'excellente qualité. L'élevage ovin se maintient en nombre de têtes mais diminue en nombre de troupeaux. L'élevage caprin est en fort développement. L'obtention récente de l'A.O.C. Banon laisse prévoir la poursuite de ce mouvement.

Le Pays de Haute Provence est sensible au développement d'une agriculture de qualité et de terroirs dont les multiples fonctions (économiques, récréatives, environnementales, Paysagères...) sont bien connues. Il souhaite que les organismes professionnels qui œuvrent dans le Pays se rapprochent pour mutualiser un certain nombre de fonctions et mieux identifier les spécificités de cette agriculture : O.N.I.P.P.A.M., Chambre d'agriculture, ARDEPI, CRIEPAM, OREAM, Maison de l'élevage... Mais aussi SAFER et Crédit Agricole. Il constate que les produits du terroir répondent à une forte demande. Un certain nombre d'entre eux bénéficient d'appellation d'origine (vin A.O.C. des Coteaux de Pierrevert, Huile d'olive A.O.C. Haute Provence, Huile essentielle de lavande A.O.C., petit épeautre), d'autres de labels rouges (Agneau de Sisteron, Plantes aromatiques). Forcalquier est capitale du goût. Certaines productions peu à peu abandonnées ont retrouvé depuis de nouveaux marchés : abricotiers, amandiers, oliviers. Le Pays soutient les programmes de relance de ces productions (un plan amande est en préparation à Oraison), favorise le retour de productions traditionnellement présentes sur le territoire (pommes des Alpes, poires abricotiers, amandes...), accompagne les agriculteurs bio. Il encourage, en relation avec la SAFER et la mission foncière régionale, l'installation de nouveaux agriculteurs actuellement handicapés par un marché foncier prohibitif. L'avenir de l'agriculture en Haute Provence est probablement dans la poly-activité de ses actifs. Au delà d'un statut officiel qui reste à conquérir au niveau national, tout ce qui contribue à l'implication des agriculteurs dans le développement rural doit être facilité : tourisme à la ferme, guide de Pays, activité salariée complémentaire, rénovateur de l'environnement. Le Pays est disposé à créer les conditions de l'échange entre ses agriculteurs, la chambre départementale d'agriculture, les syndicats



d'initiative, le comité départemental du tourisme, l'A.D.R.I., les collectivités locales pour leur offrir de nouvelles opportunités de développement.

Une action déterminée doit être conduite auprès des propriétaires forestiers, d'autant plus urgente que des incendies importants ont eu lieu ces dernières années dans des communes du Pays. Au delà des actions de communication à engager pour le débroussaillage, la forêt du Pays de Haute Provence qui occupe la plus grande part de son territoire est un espace multifonctionnel qui reste à organiser. Les forêts communales devraient expérimenter de nouvelles règles de gestion pour rendre compatibles la filière bois, qui reste à construire, le pastoralisme, la chasse et la randonnée.

La qualité des productions enfin et l'attractivité du Pays conduisent à promouvoir toute une filière gastronomique basée sur les produits du terroir qui pourraient être bio : huile d'olives, fromage de Banon, agneau de Sisteron, truffes, confiserie...Des réalisations dans ce sens ont été engagées par le syndicat des oléiculteurs avec les lycées professionnels de Sisteron et Manosque dans le cadre d'un concours à l'occasion de la fête de l'olivier de Valensole. Une filière gastronomique aurait toute sa part en Haute Provence. Le Pays est disposé à la construire entre les agriculteurs, les producteurs et les restaurateurs.

## **B-Objectif 2 : Consolider le pôle « senteurs et saveurs »**

Nous parlons de pôle dans la mesure où les activités qui ont trait aux saveurs et aux senteurs sont particulièrement concentrées et diversifiées au sein du Pays de Haute Provence.

Le pôle « Senteurs » concerne, en matière agricole, le domaine des plantes à parfum aromatiques et médicinales dont le département des Alpes de Haute Provence est, grâce à la lavande et au lavandin, le premier producteur national. Le territoire du Pays de Haute Provence en particulier occupe une place de choix dans cette activité. Il comprend en effet deux zones de production importantes : le sud de la montagne de Lure (au dessus de 800 m) pour la Lavande fine et le plateau de Valensole pour le Lavandin. Il produit également de la sauge sclarée. Au niveau industriel, ces productions ont induit des entreprises performantes dans la cosmétologie, la parfumerie d'ambiance, la savonnerie même si ces entreprises n'utilisent en définitive que peu de productions locales et se situent aussi bien pour leurs consommations intermédiaires que pour leurs ventes, au niveau international. Répondant à une forte demande de confort de vie, elles sont en plein développement.

Nous parlons du pôle « Saveurs » pour désigner les produits dits de « bouches » tels que le vin, l'huile d'olive, les produits de confiserie, le fromage de Banon, la truffe ou le miel produits en Haute- Provence. Tous ces produits sont d'excellente qualité. Trois périmètres d'Appellation d'Origine Contrôlée se superposent à celui du Pays de Haute Provence, celui des « Coteaux de Pierrevert » depuis 1998 pour le vin , celui de « l'Huile d'olive de Haute Provence » depuis 1999 pour l'huile d'olive et celui de « fromage de Banon » obtenue en 2004. L'appellation label rouge a été reconnue pour l'agneau de Sisteron et pour les plantes aromatiques séchées « Herbes de Provence ». Si les viticulteurs, les trufficulteurs et les oléiculteurs, ainsi que les producteurs de Banon et de miel sont par définition très ancrés sur leur territoire, les entreprises de la confiserie, de la confiture et de la distillerie s'en sont éloignés, ne trouvant plus dans le Pays, leurs produits de base.

Le Pays de Haute Provence voit dans ces activités une spécialisation se construire sur des produits dont la réputation tient à l'image de la Haute Provence qu'ils portent et qui se

retrouve dans leur marque commerciale. A coté des grandes entreprises, de petites unités de production se sont récemment installées dans la fabrication d'apéritifs et de liqueurs, de confitures, de biscuits pour la filière saveurs et de savonnerie, cosmétologie et parfumerie pour la filière senteur. Ce créneau est porteur de développement, de valeur ajoutée et d'emploi. Sans en avoir encore tous les attributs, il constitue la base d'un système productif localisé. Sa mise en place effective passe par la mutualisation d'un certain nombre de fonctions (formation, commercialisation, expérimentation, mise au point de nouveaux produits, recherche, laboratoires...). Le Pays appuie cette démarche.

Dans ce contexte le Pays accompagne également la première initiative prise dans ce sens : la mise en place à Forcalquier de l'Université Européenne des Saveurs et des Senteurs, organisme de formation à ces métiers dont le marché s'étend, au delà du périmètre du Pays, aux départements voisins de la Drôme, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône qui disposent aussi d'entreprises dans ce secteur. Il soutient la démarche engagée par le conservatoire de Salagon pour développer un centre de recherches et d'études sur l'ethnobotanisme.

Le Pays souhaite également soutenir l'émergence de filières agroalimentaires de transformation à haute valeur ajoutée, complémentaires au pôle « saveurs senteurs » et s'appuyant sur les productions locales, comme par exemple la production de pâtes à partir de blé dur ou la production de jus de fruits.

### **C-Objectif 3 : Promouvoir un tourisme de la compréhension et du respect des sites et de leurs habitants**

Zone de transition entre la Méditerranée et les Alpes, le territoire de Haute Provence développe un tourisme de proximité en tirant le bénéfice d'une image forte et d'un environnement préservé. Son poids économique est considérable. Il est évalué à 40 % du PIB local.

Au delà des activités de découverte (marches pédestres, visites de sites et de villages avec des guides de Pays, itinéraires Paysans, soirées astronomiques...) ou culturelles (concerts, festivals, animations de rues, expositions, théâtre..) que l'on rencontre partout, les espaces touristiques sont relativement spécialisés: Gréoux-les-Bains, avec 32 670 curistes, est la quatrième station thermale de France. Les communes du canton de Valensole sont une porte d'entrée sur les gorges du Verdon et les activités touristiques « sportives » comme la nage en eaux vives ou le vol libre. Afin de développer les pratiques sportives, et dans le but d'offrir aux touristes des infrastructures qui profitent aussi aux habitants, les investissements sportifs structurants et collectifs seront largement soutenus. Les communes du piémont de la montagne de Lure offrent des activités de plein air et de découverte du patrimoine rural. On retrouve un fort potentiel sur la commune de Saint-Michel l'Observatoire, limitrophe au pays, en ce qui concerne le tourisme scientifique. Ce pôle est à soutenir en tant que promoteur d'un tourisme du respect et de la découverte des richesses et connaissances du territoire. Il est aussi à mettre en parallèle au développement d'une offre complémentaire, sur la montagne de Lure par exemple. Les communes des cantons de Manosque et Forcalquier développent un tourisme culturel et de découverte. Associées aux communes du canton de Banon, elles se positionnent aussi sur un tourisme de découverte des produits locaux en soutenant un tourisme dit « industriel » de visite de site de production (Fromagerie de Banon, L'Occitane...)

Les objectifs de la promotion touristique du Pays sont la mise en réseau des acteurs touristiques dans le cadre d'une stratégie participative, la structuration de l'offre pour promouvoir des séjours complets de qualité et l'optimisation du concept de tourisme durable. Afin de mettre en œuvre une politique à l'échelle du Pays pour répondre à ces objectifs, une fédération des offices de tourisme et de syndicats d'initiative du territoire a été créée à travers l'Association Touristique du Pays de Haute Provence (A.T.P.H.P.). Cette structure est prioritairement reconnue par le Pays de Haute Provence comme le maître d'ouvrage possible des projets contribuant à positionner l'identité du Pays, valoriser le patrimoine culturel authentique et les valeurs du terroir, mettre en avant la Nature à travers la pratique familiale d'activité de pleine nature, conserver une offre d'hébergement diversifiée et en améliorer la qualité, s'ouvrir aux marchés des Pays du Nord de l'Europe aimant le tourisme rural, favoriser l'accueil, et promouvoir un tourisme intégrant le touriste à l'art de vie local et aux manifestations ou festivités du Pays.

Un effort tout particulier doit être engagé pour la promotion de l'activité touristique durant l'intersaison.

Au delà des initiatives déjà prises (marchés spécialisés, expositions dans les offices du tourisme, maison de l'artisanat de Mane, foires aux produits locaux..), une coordination dans l'organisation des manifestations et des rencontres au niveau du Pays serait profitable à tous.

#### **D-Objectif 4 - Soutenir le thermalisme comme pôle d'attraction du territoire**

Le pôle thermal de Gréoux-les-Bains, a accueilli 32 670 curistes en 2002, dont la plupart pour des cures médicalisées de trois semaines. Au delà de ses fonctions thérapeutiques (rhumatologie, séquelles traumatologiques, ORL) il offre des services de mise en forme particulièrement appréciés (mieux-être, aquagym, therm'découverte) et se place au 4<sup>ème</sup> rang des stations thermales françaises les plus fréquentées. L'établissement thermal, qui appartient à la chaîne thermale du soleil depuis 1962, a employé 250 personnes en 2002 (ce qui représente 119 temps pleins) et participe indirectement mais activement au développement local. Les eaux de Gréoux, dont la température est de 42° à l'émergence, sont reconnues depuis l'Antiquité pour leurs qualités curatives.

Avec 1,4 millions de nuitées par an, Gréoux-les-Bains réalise 10 % des 14,7 millions de nuitées effectuées en 2002 dans le département des Alpes de Haute Provence. La commune réalise ainsi 7 fois plus de nuitées que Manosque (195 000 nuitées) et dispose d'une capacité d'accueil de 6 837 lits marchands, ce qui représente 52 % de la capacité d'hébergements marchands du Pays de Haute Provence. On dénombre aussi 6 804 lits non marchands (en résidence secondaire), ce qui représente 30 % du potentiel du Pays pour ce type de logement. Au total, les 13 641 lits touristiques (marchands et non marchands) de Gréoux représentent 38,4 % des 35 481 lits touristiques du Pays de Haute Provence.

Le Pays de Haute Provence souhaite soutenir le développement de cette activité et ouvrir l'ensemble de son territoire à ces visiteurs, en accompagnant les actions d'animation engagées par les collectivités, et notamment la municipalité, en offrant aux curistes des moyens de transport plus nombreux et davantage diversifiés, en améliorant la formation du personnel et en développant les activités de remise en forme qui correspondent à un marché porteur. Il entend mobiliser davantage les politiques régionales en synergie avec les acteurs locaux et, par une mise en réseau des stations thermales de Provence- Alpes- Côte d'Azur , promouvoir une « économie des eaux » favorable à tout le Pays.

## **4-Troisième enjeu : Construire un territoire de projets**

Le Pays de Haute Provence ne va pas de soi. Il relève d'une démarche politique anticipative. Le grand défi de ce Pays est de passer d'une réalité constatée à un véritable territoire de projet. Pour cela, il est nécessaire d'agir sur les identifiants communs qui sont le ciment de l'identité du territoire, tout en respectant les différences qui constituent cette riche mosaïque culturelle.

### **A-Objectif 1 : Protéger un patrimoine exceptionnel**

Cette évidence a été plusieurs fois rappelée : le territoire du Pays de Haute Provence, c'est d'abord un espace remarquable traduit par une géographie de vallées, de cuestas et de plateaux, une luminosité exceptionnelle, une odeur de lavande, des couleurs douces et contrastées, bref un paysage qui n'a pas été trop bouleversé par l'urbanisation, le mitage de la campagne, les infrastructures de communication ou les pollutions de toute nature. C'est un paysage vide qui respire la paix et la sérénité, propice à la réflexion et sensible à la beauté. Son patrimoine bâti, qualifié de petit, est en fait un élément fort de son identité : architecture de la pierre sèche, bergeries, lavoirs, oratoires, pigeonniers, chapelles romanes, murs, villages construisent ce Paysage singulier qui affronte une contradiction majeure : celui de son développement durable tant il est vrai que, par nature, le développement est source de déséconomies qui pourraient, à terme, le mettre en péril.

La pression foncière devient problématique et le Pays « inflationniste ». Ce mouvement résulte d'une forte demande de logements individuels de la part de nouveaux résidents, permanents ou occasionnels, dont le pouvoir d'achat est sans commune mesure avec le revenu moyen de la population. La Côte d'Azur devenue saturée et le Luberon passablement encombré, la demande se déplace en Haute-Provence. Les logements disponibles se vendent à des prix très élevés, les agences immobilières se multiplient, les fermes deviennent des résidences de luxe, les cabanons et les pigeonniers des villas et les villages des musées. Le cas de Lurs est typique à cet égard.

Le Pays est actuellement à la mode ainsi que les entreprises du pôle senteur saveurs notamment au travers de l'exportation de leurs produits, des implantations de leurs boutiques à l'étranger, de leurs relations commerciales, elles jouent un véritable rôle d'ambassadeur du Pays de Haute Provence. Il est fréquemment cité dans la presse nationale et internationale, fait l'objet de reportages télévisés dans tous les pays du monde, incite au rêve et, conséquence logique, à la spéculation. Toute la difficulté est bien là : comment rester ouvert tout en demeurant authentique ?

Bien que des efforts considérables aient été engagés pour le préserver, l'environnement souffre de problèmes non encore résolus : le traitement des ordures ménagères, l'aménagement des entrées de villes et des places des villages, la réhabilitation difficile des centres-villes, l'entretien du patrimoine historique qui est fréquemment privé, la valorisation du petit patrimoine qui a été longtemps abandonné.

Or, ce qui fait l'attractivité du Pays est bien dans ses paysages, son patrimoine, ses environnements. Le Pays entend à ce titre inciter les nouvelles constructions d'entreprises, de bureaux, d'habitations à respecter leur site à travers la mise en place d'une charte paysagère. Cette action passe par un travail avec les communes et un accompagnement dans la rédaction

de leur document d'urbanisme afin de lutter contre le mitage, respecter l'architecture traditionnelle, lutter contre les pollutions paysagères.

L'eau est aussi devenue un bien presque anodin, utilisé dans les activités quotidiennes, les activités de loisirs ou encore pour les bienfaits du thermalisme, alors que nous vivons dans une situation de tension qui pourrait transformer nos habitudes. La situation est paradoxale : les besoins de l'homme en eau douce ne font qu'augmenter, alors que de plus en plus de personnes risquent de vivre en état de stress ou de pénurie hydrique, lors de périodes chaudes de l'année. Ainsi, à ce jour la question de l'eau en tant que ressource et richesse soulève une multitude de questions, notamment dans la gestion et l'alimentation des communes et des exploitations agricoles. Ces questions, amplifiées en période estivale, sont amenées à se poser de plus en plus souvent. Il apparaît donc nécessaire de préserver, tant en quantitativement que qualitativement, ce bien vital commun à tous et qui tend à se raréfier. Aussi, pour atteindre ses objectifs, il semble notamment important d'optimiser la gestion des ressources en eau, de réduire les effluents ou encore de réfléchir à l'utilisation de l'eau loisirs.

Le Pays souhaite développer son territoire tout en le préservant des « dégâts du progrès ». Au delà des actions de communication appelées à proposer un autre discours que celui d'une marchandise de qualité qui serait la Haute Provence, il propose aux communes un appui méthodologique dans la gestion de leur territoire. Des choix opérés en matière d'affectation du sol, du type d'habitat, de la gestion de la ressource en eau, des infrastructures de communication, d'offre de services publics, de réserves foncières, c'est à dire dans les plans locaux d'urbanisme, va en effet dépendre le mode de développement retenu. Le Pays entend apporter à ce titre aux communes qui le souhaitent un appui technique dans la préparation de leurs documents d'urbanisme et dans la transformation de leur plan d'occupation des sols.

Il souhaite aussi que les interventions de l'Etat, de la Région et du Département s'opèrent avec cohérence et est disposé à se positionner en interlocuteur de ses communes à cette fin. Le Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale doit prendre en compte la réalité du Pays.

Le patrimoine du Pays s'évalue aussi à travers la richesse des savoir-faire et des pratiques anciennes aujourd'hui en voie de disparition, comme par exemple les pratiques charbonnières. Le Pays souhaite favoriser la transmission de ce patrimoine intellectuel et assurer sa sauvegarde.

## **B-Objectif 2 : Construire un territoire solidaire**

La solidarité ne va pas de soi. Le Pays ne pourra porter un projet que s'il est solidaire de toutes ses composantes, de ses acteurs, de ses habitants permanents ou occasionnels, de ses entreprises et de ses administrations. Car qui dit solidarité, dit partage, redistribution, ré affectation de ressources, généralement soigneusement préservées au niveau communal.

Cette solidarité peut se traduire de différentes façons :

- entre les communes de la vallée de la Durance, les plus favorisées par leur géographie, et les communes des piémonts de la montagne de Lure et du plateau de Valensole, par un choix collectif sur les implantations d'entreprises, la localisation des services publics, la modernisation des infrastructures de communication, l'harmonisation des services à la population,
- entre les populations en grande difficultés et les entreprises et les associations créatrices d'emplois pour engager toutes les démarches nécessaires (en termes de formation,

- d'insertion, de localisation) pour que les emplois offerts par le territoire puissent être occupés par cette population, afin de réduire le taux de chômage et celui de précarité
- entre les entreprises donneurs d'ordre (dans l'agroalimentaire, la cosmétique, le bâtiment, les services...) et leurs sous-traitants en encourageant les petites entreprises locales à travailler avec les grandes pour bénéficier de leur dynamisme (on pense au C.E.A. de Cadarache, à l'E.D.F., à l'Occitane); car, à ce jour, les sous-traitants des groupes implantés sur le territoire ne sont généralement ni dans le Pays, ni dans la région
  - entre les résidents permanents et les résidents occasionnels, généralement résidents secondaires qui ne participent encore que très modestement à la vie locale, restent peu intégrés et peuvent rencontrer des difficultés pour se faire admettre dans leur village d'accueil
  - entre les associations locales à caractère économique, social, culturel ou patrimonial qui travaillent pour la plupart au niveau communal sans savoir ce qui se fait dans les communes voisines et qui auraient tout intérêt à se connaître, à mutualiser un certain nombre de fonctions et à se rassembler au niveau du Pays.
  - entre les associations et les habitants, dans le but de créer des solidarités autour des thèmes de la prévention des risques (sida, alcoolisme, toxicomanie...) de la médiation (au sein des familles, dans les communautés...) ou de l'engagement citoyen (alphabétisation...)
  - entre les communes et leurs habitants en invitant les municipalités à mettre en place des actions qui favorisent la solidarité comme par exemple les maisons de la solidarité, les maisons de la famille ou les chantiers d'insertion et en encourageant les associations à organiser des Systèmes d'Echanges Localisés pour développer des relations non marchandes au profit des plus démunis.
  - entre les anciens et les nouveaux arrivants, actifs ou retraités, qui ont choisi d'y vivre et de s'y investir dans la vie publique. Si cette volonté doit être encouragée, il faut veiller à ce qu'elle ne débouche pas sur des options de développement inadaptées à l'identité du Pays.

### **C-Objectif 3 : Permettre à chaque commune ou communauté de valoriser son image au sein de la mosaïque culturelle du Pays**

Il existe évidemment de grands écarts entre les trois communes principales qui sont Manosque, Forcalquier et Oraison et les 45 autres qui ne bénéficient pas du même niveau d'équipements.

Le Pays souhaite que toutes les communes développent leur attractivité et que chacune d'entre elles, individuellement ou dans le cadre communautaire, puisse valoriser son image spécifique ; ce qui est déjà le cas pour certaines d'entre elles, qui appartiennent à des réseaux nationaux ou locaux :

- bistrot de Pays (Lardières, Ongles, Pierrerie, Revest des Brousses, Saumane, Oppedette)
- villages et cités de caractère : Lurs (balcon sur la Durance), Simiane la Rotonde (cité perchée au Pays des lavandes) mais aussi, à proximité Dauphin (belvédère du Lubéron) et Mane (les jardins de Provence),
- sites du goût (Forcalquier, Lurs, Banon, Valensole, Gréoux-les-Bains)
- stations vertes (Forcalquier, Gréoux-les-Bains)
- villes de terroir (Manosque)
- villes des métiers d'art (Gréoux-les-Bains)
- villes fleuries

Certaines communes jouent une carte culturelle autour du livre, de l'écriture et de la lecture (Manosque, Gréoux, Lurs, Forcalquier, Banon, Saint-Etienne-les-Orgues) ; d'autres mettent l'accent sur leur histoire industrielle (Saint-Maime, Sigonce, Manosque) ou leur environnement (lavandes à Valensole, produits du terroir à Oraison, thématique de l'eau à Gréoux). Toutes essayent de valoriser un aspect particulier de leur identité.

L'offre culturelle ne cesse de croître dans le Pays, notamment en saison estivale. Le Pays souhaite encourager une offre toute l'année qui ne soit pas construite principalement pour les touristes. Il accorde une grande importance aux manifestations qui s'appuient sur l'identité du territoire, la valorisation de sa propre culture dans toutes ses dimensions : linguistique, historique et économique.

Le Pays encourage ces démarches et les place dans le cadre plus vaste des complémentarités qui les relient.

#### **D-Objectif 4 : Permettre à tous les habitants du Pays de Haute Provence de devenir partenaires d'un projet collectif**

Le Pays de Haute Provence souhaite que le projet de Pays n'exprime pas seulement une volonté politique de ses élus ou une détermination partagée de son conseil de développement, mais porte bien l'ambition collective de tous ses habitants. A cette fin, et au delà des modalités techniques à imaginer, il exprime une conviction : les 43 communes qui le composent partagent une même culture. Terres d'Occitanie, Haut Pays provençal, espace de mobilité et de déplacements, il doit asseoir son développement sur son histoire et sur son patrimoine ; non pas dans une conception passéiste et conservatrice de son passé mais dans une dynamique reconstruite de sa culture, de sa langue, de ses manifestations et de ses patrimoines. Il faut « apprendre » le Pays à ceux qui l'habitent ou qui le fréquentent. Le Pays encourage toutes les initiatives qui vont dans ce sens : apprentissage de la langue provençale et de la toponymie par des enseignants convaincus, connaissance de l'histoire de ces villages par le travail remarquable des guides de Pays, valorisation du patrimoine, dans le prolongement des actions conduites par le mouvement associatif (comme l'A.P.A.R.E. ou Alpes de Lumières), multiplication des circuits paysans, accompagnement des associations culturelles souvent portées par des érudits locaux, soutien aux manifestations tournées vers la société et l'économie locale : fêtes de l'olivier, de la lavande, de la truffe et de la châtaigne, foires rurales, marchés Paysans, marchés des senteurs et des saveurs...

Cette culture, qui participe de la culture du monde, doit s'ouvrir à la modernité. Enseigner le Pays, c'est aussi faire connaître ses entreprises phares, sa formidable capacité à exporter, ses performances à l'international, ses richesses agricoles, industrielles et artisanales, son thermalisme, ses artistes et ses écrivains. C'est ne plus attendre « des autres » (collectivités, Paris ou Bruxelles) des réponses aux questions de développement mais devenir une « boîte à idées » où chacun doit pouvoir mobiliser ses talents et mener à bien son projet, pour peu évidemment qu'il soit compatible avec la charte.

Le Pays souhaite également se rapprocher de la population la plus jeune, en âge d'être sensibilisée à des thématiques présentes dans la charte. En effet, cette population n'a été que très partiellement représentée au cours de l'élaboration de ce document alors que la charte s'adresse en partie aux futurs adultes. Il est donc envisagé de sensibiliser les publics les plus jeunes à la démarche Pays et de leur permettre de contribuer à l'animation du dispositif, comme par exemple en créant un Conseil de Développement jeune.

C'est pourquoi le Pays propose :

- qu'un ouvrage de présentation soit réalisé et largement diffusé, notamment en milieu scolaire, dans les mouvements d'éducation populaire, au sein des entreprises, par les offices de tourisme pour que, au delà des habitants permanents, les jeunes, les actifs, les résidents secondaires, les touristes disposent d'un support de qualité qui offre du Pays une analyse globale conforme aux orientations de sa charte
- qu'une signalétique soit définie pour les communes, les monuments, les manifestations, les entreprises afin d'être clairement identifiés au Pays de Haute Provence
- qu'un label « produit du Pays de Haute Provence » soit mis en place et proposé aux producteurs locaux à partir de critères à définir
- qu'une publication régulière tienne informé les habitants de tout ce qu'il fait le Pays, et plus ambitieux encore, tout ce qu'ils pourraient faire pour le Pays.
- qu'un annuaire soit constitué afin de recenser l'ensemble des acteurs par catégories (associations, entreprises...) et par domaines d'intervention (culture, environnement, bâtiment...)

## **5- Une démarche permanente**

La rédaction de la charte n'est que la première mission du conseil de développement. Celle-ci adoptée, il lui appartiendra de lui donner vie :

- en facilitant son appropriation non seulement par les acteurs du développement local mais aussi par tous les habitants permanents ou occasionnels du territoire. Ce texte sera largement diffusé, présenté, expliqué dans tous les milieux : politiques, institutionnels, économiques, sociaux, culturels et scolaires
- en l'adaptant aux évolutions économiques et sociales du territoire. La charte de Pays n'est pas un document figé pour 10 ans. Il faut la considérer comme une démarche continue plutôt que comme un achèvement.
- en la nourrissant de projets compatibles avec ses orientations et susceptibles de bénéficier de concours publics pour leur mise en œuvre

C'est pourquoi, dorénavant, huit commissions de travail sont mises en place pour compléter les orientations de la charte, faciliter l'émergence de projets et associer la population le plus largement possible sur les thématiques qui les concernent.

C'est ainsi que, progressivement, le Pays construit sa place entre les communes, les communautés de communes, le conseil général des Alpes de Haute Provence, le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en tant que territoire de développement local et démarche citoyenne de projet. Il entend se présenter uni et solidaire non seulement par rapport à ses partenaires institutionnels mais aussi devant les services de l'Etat et ceux de l'Union Européenne non pas dans le seul objectif d'en obtenir des crédits mais dans celui plus ambitieux de partager ses ambitions.

Le Pays de Haute Provence est un pari. Celui de sa capacité et de sa volonté à savoir s'engager dans une démarche citoyenne à deux niveaux :

- au niveau interne par la mobilisation de toutes ses communautés de communes et ses communes ; de ses acteurs économiques, sociaux, associatifs, culturels invités à réfléchir sur ce nouveau territoire et à construire des projets de développement partagés. Au delà,



ce sont tous les habitants qui doivent se sentir partenaires de l'aventure. Une attention particulière sera mise dans l'organisation administrative de cette citoyenneté pour permettre à tout un chacun de s'exprimer, d'apporter sa contribution, de remettre en cause, de proposer, de participer à un Pays vivant et ouvert : rencontres régulières avec la population, permanences d'élus et d'administratifs, recours au référendum d'initiative locale, interventions à la demande dans toutes les structures ou associations demandeurs, publications d'une lettre, diffusion de l'information...

- au niveau externe par des relations soutenues et régulières avec le conseil général des Alpes de Haute Provence, le conseil régional Provence- Alpes- Côte d'Azur, les services déconcentrés de l'Etat que le Pays souhaite associer à ses réflexions et à ses travaux plutôt que de chercher à appliquer des critères purement administratifs dans la définition de ses priorités ou le choix de ses opérations. A cette fin, le Pays prendra appui sur ses conseillers généraux et régionaux, ses parlementaires, ses sous-préfets et son préfet qui seront régulièrement non seulement tenus informés de l'avancement de la démarche mais surtout invités à y participer

La charte approuvée, le conseil de développement poursuit ses missions pour permettre l'émergence de projets compatibles avec ses orientations. Il mobilise à cette fin la société civile en mettant en place et en animant huit commissions de travail. Il apporte un appui aux porteurs de projets en les informant des possibilités qui s'offrent à eux, des partenaires à rencontrer, des financements mobilisables, des démarches à entreprendre. Le schéma de son fonctionnement est présenté ci-dessous.

Une fois les projets recueillis, le conseil de développement les analyse :

- il écarte ceux qui ne sont pas compatibles avec la charte
- il renvoie vers le droit commun ceux qui peuvent bénéficier d'un accompagnement traditionnel
- il propose au comité de pilotage du Pays ceux qui n'ont pas accès au droit commun et leur propose un appui technique et financier pour les faire aboutir.

A cette fin, le conseil de développement adopte une démarche d'évaluation dynamique pour que le projet de territoire du Pays de Haute Provence soit à même de relever les trois défis qui sont ses enjeux :

- améliorer les conditions de vie de tous ses habitants
- promouvoir une économie dynamique par le développement local
- construire un territoire de projet

Pour conduire les 43 communes du Pays à se retrouver autour d'options communes de développement, le Pays estime que la première condition est de les rapprocher. Cette ambition ne va pas de soi. Chacune d'entre elles a son histoire, ses antagonismes, ses majorités politiques, ses ressources et ses ambitions. Si certaines d'entre elles ont accepté de se rapprocher pour constituer des communautés de communes, le résultat obtenu à ce jour est très insuffisant.

Sur les 43 communes du Pays, 36 relèvent actuellement d'une des 6 communautés de communes. Elles représentent 47 108 habitants, soit 84,4 % des habitants du Pays. Cette part élevée ne doit pas faire illusion. Les communes ainsi regroupées ne constituent pas un territoire économique. Certaines communes mitoyennes qui relèvent à l'évidence de la même

économie ont choisi des communautés différentes : Forcalquier et Mane ( qui a refusé le Pays), Manosque et Volx, Saint-Maime et Dauphin, Lardiers et l'Hospitalet. Oraison n'appartient à aucune communauté. Manosque ne s'est associée qu'à deux autres communes sur la rive Est de la Durance. La plupart des communautés regroupent des communes qui relèvent de cantons différents.

Le Pays n'entend évidemment pas se substituer aux communes dans leur décision par rapport à l'intercommunalité. Il tient cependant à rappeler que, sur un espace de faible densité et dans une époque de grande mobilité, les territoires de développement économiques ne sont plus les territoires administratifs et que le rapprochement des communes est une condition incontournable pour l'avenir du territoire. Le développement économique ne se fait plus au niveau communal. Mais le mouvement n'est pas achevé. Le Pays souhaite travailler avec ses communes pour les conduire progressivement à se regrouper sur des espaces plus pertinents.

Dans cette optique, le Pays souhaite que ces communes se connaissent mutuellement. Certes, les maires se rencontrent épisodiquement à l'occasion de réunions préfectorales, cantonales ou de fêtes et manifestations. Ces rencontres ne sont pas suffisantes pour se connaître. Le Pays entend créer les conditions de la connaissance mutuelle de ses communes, de leurs habitants, entreprises, associations par tous les moyens :

- publication d'un annuaire des communes
- organisation de rencontres thématiques
- mise en place d'ateliers de réflexion sur l'avenir du territoire

Au delà, c'est dans la mise en réseau de ces 48 communes que pourra se bâtir une « conscience commune » :

- des services municipaux
- des associations,
- des syndicats d'initiative et offices de tourisme
- des points publics et maisons de services publics
- des comités de fêtes
- des gestionnaires de zones d'activité
- des maisons de la solidarité.....

Cette démarche montrerait aux communes qu'elles rencontrent les mêmes problèmes et partagent un même destin.

La création de cette conscience pourrait inciter à terme à créer des partenariats avec d'autres structures similaires en France et en Europe afin d'échanger les bonnes pratiques et créer un réseau d'amitié à l'échelle européenne.

Le moment venu, l'étape ultérieure est celle de l'aménagement du territoire de Haute Provence. Le Pays est persuadé que la démarche qu'il porte pourrait être un outil puissant de rapprochement des communes et de solidarité territoriale.

# **Cinquième partie : un pays en mouvement**

## **1- 2003 : la charte de développement**

### **A-L'adoption de la charte du pays de Haute-Provence**

Le Conseil d'Administration du Conseil de Développement du Pays de Haute Provence a mis en place 3 groupes de travail appelés à réfléchir à partir d'une trame de travail sur le projet de charte.

- développer le territoire pour le rendre plus solidaire
- fédérer les énergies et développer le pays en valorisant ses ressources dans le respect de leur qualité
- valoriser et renforcer l'attractivité du pays

Ces groupes se sont réunis en février et mars 2003. Dans le même temps, un questionnaire était envoyé à l'ensemble des partenaires du Pays pour les inviter à hiérarchiser leurs priorités. Une trentaine ont pu ainsi être exploités. 5 thèmes ont alors été identifiés comme prioritaires : le foncier, l'emploi, les services publics, l'environnement, la formation et l'éducation. Le Conseil d'Administration du Conseil de Développement a ainsi procédé à une première synthèse de ces travaux qui ont été présentés et avalisés par les élus du Pays le 18 juin 2003 à Villeneuve. Une réunion plénière du Conseil de Développement, tenue le 3 juillet 2003 à Volx, a entériné la démarche et les options de son Conseil d'Administration.

La charte a été définitivement adoptée par l'assemblée générale du conseil de développement le 3 juillet 2003 à Volx et par l'assemblée générale du pays le 17 septembre 2003 à Forcalquier. Elle a été validée par le Préfet de département et le conseil régional le 12 novembre 2003.

### **B- L'appui aux projets de territoire**

#### **1- Le contrat montagne 2001-2003**

Les contrats montagne sont des engagements contractuels pris entre l'Etat et la Région dans le cadre du plan 2000-2006 au bénéfice de territoires de projet qui appartiennent au massif des Alpes du Sud. Ils préfigurent les futurs Pays. Une trentaine ont été financés au niveau de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le projet de l'association de préfiguration du Pays de Haute Provence a été retenu par l'Etat et la Région en décembre 2001. Il est construit autour de 5 axes de développement pour « animer un Pays fragile et puissant » :

- construire une filière « senteurs et saveurs »
- valoriser les productions agricoles et artisanales
- préserver le Paysage en valorisant l'environnement
- promouvoir un tourisme durable
- mieux vivre en Haute-Provence

Il correspond à un engagement financier de 4 680 000 € pour une contribution à hauteur de 70% du coût total d'une quarantaine d'opérations. Le contrat montagne a permis au Pays de recueillir plus de 150 projets de développement et de construire la stratégie qui sert de base à sa charte. Il lui a aussi permis d'être reconnu comme un acteur incontournable du développement local. Il a ainsi joué tout son rôle de préfiguration.

**Le contrat montagne** a été signé le 10 juillet à Manosque par le préfet de département, les présidents du conseil général des Alpes de Haute-Provence et du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le président du pays. Les comités d'engagement ont retenu dans ce cadre 46 projets représentant un engagement financier de 5,3 millions d'€. Le pays a apporté son concours à certaines communes pour la préparation de leurs dossiers.

CONTRAT MONTAGNE PAYS DE HAUTE-PROVENCE						
Projets	Subv.	Coût Total du Projet	Etat	Région	Départ.	U.E.
<b>1er Comité d'Engagement</b>						
0. Ingénierie CM (Identification projets)	30 490	41 161	15245	15245	0	0
1. Animation CM	42 686	60 980	42 686	0	0	0
2. Boulangerie LURS	33 151	44 077	9 964	9 964	13 223	0
3. Maison du tps libre REVEST	104 131	166 474	18 393	30 801	15 316	39 621
4. Bibliothèque MANOSQUE	580 297	1 160 594	154 746	154 746	116 059	154 746
5. Bergeries de Lure APARE	85 370	121 959	22 562	22 562	11 220	29 026
6. Abbaye CRUIS	40 709	67 850	0	33 924	6 785	0
7. Lavoir CRUIS	6 785	13 571	0	5 428	1 357	0
<b>2e Comité d'Engagement</b>						
8. SPL Tranche 1 (Etat+CR), TR 1+2 (CG)	121 960	152 450	45 735	45 735	30 490	0
9. San Brancai	59 830	85 474	0	34 189	0	25 641
10. Site Internet VALENSOLE	10 977	18 294	2 890	2 890	1 445	3 752
11. Ecole de Musique-Fonctionnement	33 132	55 219	0	27 610	5 522	0
11. Ecole de Musique-Investissement	10 756	15 366	2 305	2 305	1 536	4 610
12. Itinéraires Paysans CPIE	36 816	52 595	7 889	7 889	0	21 038
13. Salagon-Moulin de la Laye	442 866	632 665	126 533	126 533	0	189 800
14. Halte randonneurs BANON	53 355	76 225	11 433	11 433	7 622	22 867
<b>3e Comité d'Engagement</b>						
15. L'Hospitalet	45 331	56 664	16 999	22 666	5 666	0
16. Calade Forcalquier	85 372	121 960	18 294	18 294	12 196	36 588
17. Maison informatique Valensole	135 715	193 877	19 388	19 388	19 388	77 551
<b>4e Comité d'Engagement</b>						
18. Musée des traditions Gréoux 1e Tr	23 450	33 500	0	20 100	3 350	0
18. Musée des traditions Gréoux 2e Tr	6 708	9 583	5 750	0	958	0
19. Maison Solidarité- Forcalquier	22 173	36 954	7 391	7 391	7 391	0
20. Université Rurale FDFR	32 471	49 520	0	17 332	15 139	0
<b>5e Comité d'Engagement</b>						
21. ATPHP Agritourisme et tourisme rural	112 000	160 000	0	32 000	16 000	64 000
22. Circuit Fontienne	53357	76225	0	15245	7622	30 490
SOUS-TOTAL	2 209 888	3 503 237	528 203	683 670	298 285	699 730
<b>6° Comité d'Engagement</b>						
23. Etude de requalification de Montagne de Lure	74 700	106 714	0	39 028	10 671	25 000
24. Amélioration capacités d'accueil	106 714	152 450	0	30 490	15 245	0
25. Visite de La Fromagerie de Banon	155 236	221 765	44 353	0	22 176	88 706
26. UESS	755 320	944 151	0	283 245	94 415	283 245
27. Etude valorisation du centre ancien de Manosque	16 016	22 880	0	9 152	6 864	0
28. Aménagement du théâtre de verdure du parc de Drouille	504 916	631 145	56 015	228 000	31 557	126 229

29. Aménagement de la Villa du Parc en Maison de la Culture	658 473	823 091	0	164 618	82 309	329 336
18. Musée des traditions Gréoux 3e Tranche	52 029	65 036	0	13 007	6 503	26 014
30. Création d'un centre européen de recherche et formation en milieu rural	19 818	198 184	0	0	0	0
31. Acquisition d'un télescope pour l'observatoire	29 869	42 670	8 534	0	0	21 335
32. Maison des Service Publics	5 000	45 000	0	0	5 000	0
8. SPL Tranche 2 (CR)	91 471	152 450	0	91 470	0	0
SOUS-TOTAL	2 469 561	3 405 536	108 902	859 010	274 740	899 865
<b>Redéploiement Contrat Montagne</b>						
33. Valorisation Place+aménag salle expo	68 440	85 551	0	25 930	6 844	25 400
34. Atrium du Patrimoine et des Paysages	100 336	125 420	50 168	25 084	12 542	0
35. Aménagement site touristique St. Denis	65 237	93 196	27 959	0	0	37 279
36. Développement et animation Bistrot de Pays	24 300	34 715	0	19 093	5 472	0
37. Animation et diffusion de l' info CdD PHP	22 050	31 500	0	12 050	0	0
38. EREF-Point public	41 395	51 744	0	5 175	5 174	25 872
39. ERIC	19 038	23 776	0	0	0	0
40. Jardins familiaux (2è tranche)	47 265	59 082	0	35 449	5 908	0
41. Tennis et clubhouse Gréoux	134 138	191 625	19 162	38 325	0	76 650
42. Parking et point info touristique Gréoux	83 001	118 573	23 715	23 715	11 857	23 715
43. Etude haut débit Wifi	7 000	10 000	0	0	0	0
44. Petite enfance et handicap	15 400	22 000	0	4 400	1 500	8 800
45. Réflexion stratég CC du P. de Forc et M deL	16 000	20 000	0	14 000	0	0
46. Minibus St. Tulle	28 840	41 200	24 720	0	4 120	0
SOUS-TOTAL	672 440	908 382	145 724	203 221	53 417	197 716
TOTAL	5 351 888	7 817 155	782 829	1 745 901	626 442	1 797 311
Total engagé			782 829	1 745 901	626 442	1 797 311
Maquette initiale			1 336 216	1 732 583	668 184	1 336 216
Sur-/sousprogrammation			-553 387	13 318	-41 742	461 095

Source : Contrat Montagne

**2-Le pays a été labellisé comme point relais objectif 2.** A ce titre, il a renseigné environ 120 structures sur l'opportunité de demander un financement Européen. Les partenaires institutionnels ont été mobilisés sur la problématique de l'objectif 2. Une dizaine de projets ont bénéficié de l'assistance du pays.

### C-La participation aux programmes communautaires

Le pays de Haute-Provence participe à deux programmes d'initiative communautaire :

#### 1- le P.I.C. EQUAL « Université Européenne des senteurs et de saveurs »

L'association de préfiguration du Pays Haute Provence a déposé en juillet 2001 à la commission Européenne, avec la fédération des aveugles et handicapés visuels de France, un dossier de candidature à un P.I.C. EQUAL intitulé « Université Européenne des Saveurs et des Senteurs ». Ce projet a été retenu. Il s'agit de réaliser des référentiels métiers et formations des savoir-faire dans le domaine des senteurs et des saveurs et de leurs usages médicaux en prenant en compte les besoins des entreprises de la branche et en développant un lieu ressource national centré sur les senteurs et les saveurs. Tout en recherchant les

moyens d'insérer des publics aveugles sur le marché du travail, ce projet comporte également la création d'un observatoire des métiers des senteurs et des saveurs afin de recenser, organiser et diffuser les savoir-faire à valeur patrimoniale, en collaboration avec le centre de recherche de l'O.N.I.P.P.A.M., l'A.F.P.A. et les principales entreprises de la filière présentes sur le territoire. La principale innovation du projet est dans la mise en place d'un parcours d'accompagnement vers la connaissance du goût et des odeurs destiné à offrir des débouchés professionnels au bénéfice premier des non voyants. La professionnalisation et la formalisation des savoir-faire du personnel salarié des entreprises de la filière, sont aussi un de ses objectifs, avec en filigrane la question de l'égalité des chances homme-femme. Ce centre de ressource national a été installé à Forcalquier, dans le cadre du couvent des Cordeliers. Il participe à la création d'un pôle Européen de compétences dans ce domaine.

Le programme porte essentiellement sur la création d'un lieu ressource qui a été inauguré le 10 juillet 2003 à Forcalquier. L'université Européenne des saveurs et des senteurs, centre de formation et de ressources sur les senteurs et les saveurs, est une association qui propose des formations sur les saveurs et les senteurs à tous les niveaux : formation continue pour les salariés des entreprises de la filière, formations destinées au public aveugle et mal voyant, formation de tout public motivé.

**2-le programme LEADER + Luberon-Lure** est un programme Européen destiné aux zones rurales pour soutenir des territoires porteurs d'une stratégie de développement organisée autour d'un thème fédérateur. Celui de Luberon-Lure, géré par un groupe d'action locale, concerne 90 communes dont 42 dans le département de Haute-Provence et 48 dans le Vaucluse qui représentent une population de 98 000 habitants. Le thème fédérateur retenu est celui de la valorisation des ressources naturelles et culturelles. Il mobilise 1,6 millions € de fonds communautaires pour un montant total de 3,28 millions €. Il conduit avec le G.A.L « autour du Ventoux » un projet de base interparcs sur la flore et la faune des deux territoires et avec le G.A.L. « Os Ancarès » ( Espagne-Grèce) des coopérations sur le thème de la gestion durable des espaces forestiers et la prévention des risques.

Ce programme, articulé autour du thème de la préservation des ressources naturelles et culturelles ainsi que sur la durabilité de ces ressources, retient quatre orientations:

- préserver et valoriser les ressources naturelles en mettant en place un éco-forum citoyen sur l'ensemble des massifs Lubéron- Lure
- faire de LEADER + un outil pour le réinvestissement dans la préservation des ressources naturelles comme facteur de développement du territoire
- renforcer la culture et l'identité de l'ensemble Luberon- Lure
- accompagner et professionnaliser les acteurs sur le territoire.

<b>Mesures du LEADER + Luberon-Lure</b>		
	Fonds U.E.	Total
1.1 Approfondir et diffuser la connaissance des massifs	324 100	648 200
1.2 Informer et communiquer sur Natura 2000	56 250	112 500
2.1 Ressources naturelles et culturelles en lien avec le tourisme	204 600	409 200
2.2 Ressources naturelles et culturelles en relation avec les entreprises	122 175	244 350
2.3 Ressources naturelles et culturelles en relation avec la population	60 000	120 000
3.1 Culture et lien social	69 030	138 060
3.2 Sauvegarde du patrimoine naturel et culturel	349 350	698 700
4. Accompagner et professionnaliser les acteurs du territoire	79 590	159 180
Assistance technique	378 905	757 810
<b>Total</b>	<b>1 644 000</b>	<b>3 288 000</b>

Le pays de Haute-Provence participe par ailleurs à un programme de la D.G. Emploi « clusters, S.P.L. et autres districts ou la mobilisation du potentiel local ». Coordonné par le groupe Portugais, le programme « ALTO » a permis de développer une approche territoriale du développement industriel autour de six initiatives nationales

- 3 sur lesquelles il existe une forme d'organisation : La Cité de l'Initiative de Roubaix, (textile) le cluster de Marinha Grande au Portugal (moules plastiques) et le district de Manzano-Carrare ( chaise) en Italie
- 3 sur lesquelles il existe une densité d'entreprises mais pas de forme d'organisation : le district des senteurs et saveurs de Haute-Provence, celui de La Granja ( verre ) en Espagne et le centre Dansaert ( pôle d'animation audio-visuelle ) en Belgique.

Cette implication a permis au pays de Haute-Provence de comparer les modes de construction des systèmes productifs localisés et les conditions de leur succès. Elle a abouti à la mise en place d 'un jeu interactif, outils d'évaluation et services de bonnes pratiques ( [www.europecluster.net](http://www.europecluster.net)).

#### **D-La mise en place d'un système productif localisé. « senteurs et saveurs »**

Le pays de Haute- Provence est davantage connu par la beauté de ses sites et la magie de ses paysages que par le dynamisme de son économie. Il accueille pourtant de nombreuses entreprises qui se développent sans bruit dans tous les domaines, à l'image du territoire qui les accueille. L'un de ces secteurs est celui de produits qui portent une solide image identitaire dans les senteurs et les saveurs. Résultat de la longue histoire des plantes aromatiques et médicinales de la montagne de Lure, de la relance de la lavande et d'initiatives récentes de chefs d'entreprises exceptionnels, le pôle senteurs et saveurs représente à ce jour une trentaine d'entreprises et près de 700 emplois ; ce qui n'est pas rien sur un aussi petit territoire dont le destin a été pendant plus d'un siècle d'alimenter en force de travail les grandes villes du littoral. Si on élargit le périmètre de quelques dizaines de kilomètres, le chiffre de 50 entreprises et de 1 000 emplois est facilement atteint. Le pôle senteurs regroupe des entreprises dans la parfumerie, la savonnerie et la cosmétique qui réalisent des produits qui répondent à une forte demande de produits naturels , de douceurs et de bien-être . Le pôle saveurs est celui de l'huile d'olive, du fromage de Banon, de la conserverie, du vin, de la fabrication de spiritueux, du miel et autres produits du terroir dont la qualité est reconnue. Comme lien entre les deux, l'agriculture est celle de l'arboriculture, de la lavandiculture et de la culture des plantes aromatiques et médicinales . Si on ajoute à ces producteurs les commerces spécialisés, les jardins, les distilleries, les organismes professionnels , les grossistes et les associations de promotion d'un patrimoine remarquable on obtient tous les éléments d'une activité en pleine croissance qui façonne le pays, marque son paysage , crée des emplois, paie des impôts et ajoute de la valeur.

La démarche engagée a déterminé les conditions de la mise en œuvre d'une système productif localisé « senteurs et saveurs » dans le pays de Haute-Provence. Certes la plupart des approvisionnements ne sont plus locaux depuis longtemps ; les ventes se réalisent dans le monde entier. Le pôle senteurs et saveurs est ouvert : il participe de l'économie mondiale et n'est plus assis sur une économie de la cueillette . Il ne relève pas de la nostalgie mais bien de la modernité. Les entreprises se connaissent mais travaillent encore peu entre elles. Les centres technologiques et la plupart des grossistes sont à Marseille, à Grasse, dans les départements voisins du Vaucluse et de la Drôme : raison de plus pour proposer à ces établissements spécialisés dans les produits qui sentent bon d'étudier comment mutualiser un certain nombre

de fonctions pour réduire leurs coûts et accroître leur dynamisme. Sans vouloir transposer le modèle Italien des districts industriels, le pays de Haute- Provence propose aux partenaires de la filière un lieu et un temps privilégiés d'échanges susceptibles d'aboutir à la mise en œuvre d'actions communes. Les champs de la formation, de la commercialisation, de l'approvisionnement, d'un label qualité « Haute- Provence », d'outils de communication sont à explorer. Il faut pour cela organiser les modalités d'une première rencontre entre les entreprises, les informer sur les initiatives déjà engagées comme celle de l'Université Européenne des senteurs et saveurs de Forcalquier ou du programme LEADER +, leur faire connaître d'autres initiatives comparables, les convaincre sur les avantages d'un travail en commun et les inviter à cheminer ensemble.

<b>Les principales entreprises de la branche "senteurs et saveurs" en Haute-Provence</b>						
Raison sociale	Activité	Création	Implantation	Salariés	C. A.	part export
<b>Saveurs</b>						
François Doucet Confiseur	Chocolaterie-Confiserie	1969	Oraison	60	4,8M.€	15%
Manon	Chocolaterie-Confiserie	1875	Peyruis	16	1,5 M.€	5%
Henri Roubaud Confiseur	Confiseur	1992	Oraison	5		1%
Conserveries de Haute-Provence	Conserves de spécialités	1986	Peyruis	35	5,1 M.€	10%
Les épiciers de Haute-Provence	Condiments	1999	St Maime	10	0,4 M.€	20%
Distilleries et Domaines de Prov.	Fabrication de spiritueux	1898	Forcalquier	31	6,3 M.€	30%
Oliviers § C°	Commerce d'huiles d'olives	1996	Mane	45	5 M.€	40%
Fromagerie de Banon	Fromagerie	1996	Banon	38	2,6 M€	8%
Perlmande	Produits à base d'amandes	1920	Oraison	25		
<b>Senteurs</b>						
Laboratoires Bains et Arômes	Cosmétique	1992	Forcalquier	100	5,6 M.€	55%
L'Occitane	Cosmétique	1976	Manosque	200	10,7 M.€	80%
Terre d'Oc	Parfumerie d'intérieur	1995	Villeneuve	70	6,3 M.€	20%
Lothantique- Amelie et Mélanie	Parfums d'intérieur	1920	Peyruis	36	2,9 M.€	45%
Sophim	Marières premières cos.	1987	Peyruis	23	6 M. €	66%
Cassan	Feuillages stabilisés	1995	Simiane	23	1,2 M.€	75%
Collines de Provence	Parfums d'ambiance	1984	St Michel	17	0,6 M.€	30%
Savonnerie de l'allée de Provence	Savonnerie	2000	Ste Tulle	5	0,5 M.€	5%
Savonnerie de Haute-Provence	Savonnerie	2003	Volx	4		

Source : Enquête directe

## **2-2004 : le contrat de pays**

L'année 2004 a été placée sous le signe de la reconnaissance définitive du périmètre du pays et la préparation du contrat de pays.

### **A-Mesures institutionnelles**

#### **1-Les commissions thématiques du conseil de développement**

Dans le cadre du conseil de développement, 8 commissions thématiques ont été mises en place pour identifier des projets compatibles avec les enjeux et les objectifs de la charte autour des thèmes du logement, de l'emploi et de la formation, de l'agriculture et du pôle senteurs-



saveurs, du tourisme et du thermalisme, de l'environnement et de l'eau, du patrimoine et de la culture, des services aux publics et de la démocratie participative. Ces commissions, animées par des membres du bureau du conseil, largement ouvertes aux acteurs du développement local, ont repéré un certain nombre de besoins compatibles avec les objectifs de la charte.

- foncier et habitat
- emploi, formation, insertion
- agriculture, senteurs et saveurs
- tourisme et thermalisme
- environnement, eau
- actions culturelles, patrimoine
- services aux publics
- démocratie participative

Ces travaux ont permis de dégager des projets susceptibles d'être financés par le Pays de Haute-Provence dans le cadre de son contrat de développement. Avec d'autres projets, ils ont été examinés par le conseil de développement pour vérifier leur cohérence avec la charte de développement.

<b>Opérations compatibles avec la charte de développement</b>			
Opération	Porteur	Adresse	Coût
Réalisation de films pour les adolescents	I.M.A.G.O.	Forcalquier	25 500 €
Lieu d'accueil d'artistes à Forcalquier	Cie Tout Samba	Forcalquier	80 000 €
Maison d'artistes au rocher d'Ongles	Commune d'Ongles	Ongles	16 000 €
Maison des services publics à Forcalquier	C.C. pays de Forcalquier	Forcalquier	1 000 000 €
Enregistrement de musiques de groupes locaux	Et des musiques actuelles	Manosque	16 600 €
Semaine des senteurs et saveurs	Pays de Haute-Provence	Forcalquier	122 000 €
Implantation du C.F.P.P.A. de Carnejane	C.F.P.P.A.	Manosque	140 500 €
Gestion globale et concertée des espaces forestiers	Pays de Haute-Provence	Forcalquier	122 000 €
Crèche parentale à Saint-Etienne-les-Orgues	C.C. pays de Forcalquier	St Etienne	236 000 €
Réhabilitation de la chapelle St Didier	C. de Sainte-Croix-à-Lauze	Ste Croix en Lauze	128 000 €
Alimentation de qualité en pays de Haute-Provence	Bio Civam 04	Manosque	81 400 €
Centre de ressources pour les centres de loisir	Francas	Manosque	370 000 €
Appui aux activités de l'association	A.E.R.A.	St Etienne	100 000 €
Organisation d'un concours de tonte	Grain de Sel	Valensole	60 000 €
Soirées spectaculaires " les Campanades "	Chambre d'agriculture	Digne	Inconnu
Organisation d'un 4° trophée AOC Huile de H.P.	Syndicat A.O.C.	Manosque	11 600 €
Court métrage de sensibilisation à l'urbanisme	Architecture Alpes de H.P.	Manosque	9 300 €
Tournée du spectacle " Fille frontière "	Begat Theater		17 200 €
Accompagnement des initiatives parentales	Liaison Petite Enfance	Manosque	55 000 €
Animabus	F.D.F.R.	Manosque	55 200 €
Festival Courant d'air	L'Orée sonore	Valensole	42 000 €
Prévention des conduites addictives des jeunes	Atropos	Sainte-Tulle	70 000 €

*Source : Conseil de développement*

## **2-L'élection d'un nouveau conseil d'administration du conseil de développement**

Les membres du conseil de développement, conformément aux statuts de l'association, ont procédé à l'élection de leur conseil d'administration en octobre 2004. Le bureau a été constitué lors de la séance du 18 novembre.

<b>Conseil d'administration élu en 2004</b>			
	Structure	Bureau	
<b>COLLEGE DES ASSOCIATIONS ET DES CITOYENS</b>			
Bernard Gillet	ALPES	Valensole	
Christiane Carle	Alpes de Lumières	Forcalquier	Vice-Présidente
Mireille Coste	F.D.F.R.	St Michel l'Observatoire	
François Emery	MJC de Manosque	Manosque	
Dominique Monod	Rencontres de Lurs	Lurs	
<b>COLLEGE DU MONDE ECONOMIQUE ET SOCIAL</b>			
Laurent Dufour	A.T.P.H.P.	Gréoux les Bains	Trésorier
Jöel Corbon	A.O.C. Banon	Limans	
Armel Le Hen	O.R.E.A.M.	Manosque	Président
Alain Vidal	Syndicat des hôteliers	Gréoux les Bains	
Jean-Charles Selle	E.R.A.	St Etienne les Orgues	
<b>Collège des élus</b>			
Richard Lafont	Maire	Lurs	
Roland Petiet	Maire	Aubenas les Alpes	
Fabienne Blandin	Maire-adjoint	Volx	
<b>Collège des personnes ressources</b>			
Philippe Langevin	Université de la Méditerranée	St Etienne les Orgues	Secrétaire
Jacques Bardouin	Expert Européen	Forcalquier	
Danielle Musset	Ethnologue-Salagon	Mane	

Le conseil de développement du pays a décidé de travailler plus spécialement les questions qui relèvent du logement et des services au public.

### **3-Le renouvellement du bureau de l'association du pays de Haute-Provence**

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue à Lurs le 23 juillet 2004, le bureau du pays a été renouvelé. Le Pays de Haute-Provence a changé de président. M. Vincent La Rocca, maire de Gréoux les Bains, succédant à M.R.Aubert, conseil général de Manosque. Le nouveau bureau du pays a été constitué.

- Président : Vincent La Rocca, maire de Gréoux les Bains
- 1°Vice-président : Christophe Cristaner, maire de Forcalquier, vice-président du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 2°Vice-président : Bernard Jeanmet, maire de Manosque
- Trésorier : Roland Aubert, conseiller général de Forcalquier

Un comité de pilotage élargi, constitué des communautés de communes et des communes isolées du pays, a été mis en place. Il a procédé au même travail de repérage de projets que le Conseil de Développement. Les projets retenus ont été regroupés sous forme de programmes d'action dans le but de présenter des projets d'intérêt supra-communautaire au contrat de pays.

<b>Comité de pilotage élargi</b>			
		Organisme	Ville
LA ROCCA	Vincent	Président du Pays de Haute Provence	GREOUX LES BAINS
CASTANER	Christophe	Vice-Président du Pays de Haute Provence	FORCALQUIER
JEANMET	Bernard	Vice-Président du Pays de Haute Provence	MANOSQUE
AUBERT	Roland	Trésorier du Pays de Haute Provence	MANOSQUE
LE HEN	Armel	Président du Conseil de Développement	MANOSQUE
LANGEVIN	Philippe	Secrétaire du Conseil de Développement	MARSEILLE
CARLE	Christiane	Vice-présidente du Conseil de Développement	FORCALQUIER
PREVOST	François	C.C. du PAYS DE FORCALQUIER	FORCALQUIER
PHILIPPONNEAU	Yannick	Président de la C.C. SUD 04	SAINTE TULLE
ECHALON	Jacques	Président de la C.C. de l'ILO	VILLENEUVE
BARTHE	Claude	Président de la C.C. du PAYS DE BANON	BANON
BRUNEL	Max	Président de la C.C. du VAL DE RANCURE	PUIMICHEL
VITTENET	Michel	Maire de la commune d'ORAISON	ORAISON
BRESSAND	Raymond	Maire de la commune de REILLANNE	REILLANNE
DEMOL	Max	Maire de la commune de VALENSOLE	VALENSOLE

#### **4-L'arrêté préfectoral du 30 décembre 2004**

Par arrêté préfectoral N° 2004-586 du 30 décembre 2004, le préfet a défini le périmètre définitif du pays de Haute-Provence après avoir pris connaissance des délibérations des conseils municipaux. Le pays comprend 44 communes dont 6 communautés et 7 communes isolées. La communauté de communes de Haute-Provence, qui comprend alors 7 communes (Céreste, Dauphin, Mane, Montjustin, Saint-Martin les Eaux, Saint Michel l'Observatoire et Villemus) n'en fait plus parti. Ce retrait, extrêmement préjudiciable au Pays, lui enlève toute cohérence territoriale. L'adhésion ultérieure de la commune d'Aubenas à la communauté de communes de Haute-Provence l'a sorti du périmètre définitif qui comporte finalement 43 communes. L'arrêté préfectoral 2005-68 du 15 mars 2005 en tire les conséquences.

#### **B-L'assistance aux porteurs de projets**

La mission de point relais objectif 2 a été renforcée et plus de 80 projets ont été accompagnés. C'est dans ce cadre que le Pays de Haute-Provence a organisé le 18 mars 2004 à Volx un séminaire d'information sur les financements Européens Objectif 2 et Leader +. Les objectifs de cette rencontre étaient les suivants :

- rappeler le cadre de fonctionnement des programmes européens Objectif 2 et leader + et les possibilités offertes aux acteurs du territoire pour faire financer leurs projets par l'Union Européenne
- permettre aux collectivités locales et à l'ensemble des bénéficiaires de fonds Européens de partager leurs expériences , leurs difficultés et leurs attentes concernant l'objectif 2 et Leader +
- établir une prospective réaliste sur la période 2000-2004 pour améliorer l'accompagnement aux porteurs de projets par le pays de Haute-Provence et les G.A.L. responsables de Leader + dans les Alpes de Haute-Provence

## C-La poursuite des engagements Européens

### 1-Le programme INTERREG III C-Sud

Le pays de Haute-Provence s'est positionné sur un programme d'initiative communautaire INTERREG II C sur la thématique « Renforcer le développement économique, épine dorsale du développement territorial » avec des partenaires Italiens ( Eurobic Toscane) et Portugais ( Nersant, région de Santarem). L'année 2004 a été celle du démarrage, de la mise en place d'un comité de Pilotage et de la définition des thèmes précis de travail.

Un séminaire tenu à Forcalquier les 19 et 20 juillet a précisé les trois thèmes retenus placés sous la responsabilité d'un partenaire :

- la coopération des entreprises au sein de clusters : Nersant
- la création de micro-entreprises : Eurobic Toscana
- les liens formation –entreprises : Pays de Haute-Provence

Sur chacune des composantes , deux types d'action sont prévues :

- des actions des acteurs locaux sous projets à l'initiative du territoire financés par les fonds trans-régionaux
- des actions conjointes entre les trois partenaires, chacun étant leader sur l'un des thèmes.

<b>INTERREG III- C Actions conjointes</b>		
Titre	Partenaires	Chef de file
1-Coopération ( marketing territorial-clusters)		
Innovation dans le secteur des minéraux non métalliques	2	Nersant
Les banques et le développement territorial	3	Eurobic
Le développement touristique en milieu rural	3	Eurobic
Marque territoriale-Images et identité	3	P.Haute-Provence
Anticipation des crises dans les entreprises	2	Eurobic
Produits agro-alimentaire-Marque, qualité, production	3	P.Haute-Provence
Aide aux services collectifs aux clusters	3	
2-Solidarité ( création de micro-entreprises)		
Emploi des femmes		
3-Formation		
Transferts de technologies	3	Eurobic
Formation et management des entreprises		
Dialogues entre chefs d'entreprises		
Service de consultants aux entreprises		
Qualification à l'analyse sensorielle		P. Haute-Provence

### 2-La poursuite du programme LEADER +

Le Groupe d'Action Locale Luberon-Lure rassemble 90 communes du Parc Naturel Régional du Luberon et du Pays de Haute Provence. Sa stratégie entend initier un développement qui s'appuie sur la valorisation des ressources naturelles et culturelles du territoire, comme support de son économie future.

La mise en œuvre de cette stratégie s'est appuyée sur un plan de développement très ouvert, dont les fiches actions ont d'ores et déjà permis de balayer un large champ de problématiques. Ces outils ont permis au GAL de lancer des actions pilotes dans des domaines très divers :

- le patrimoine naturel (étude d'aménagement durable du massif classé des Ogres),
- le tourisme (développement de l'itinéraire « Le Luberon à vélo » en direction des publics handicapés),
- l'économie rurale (organisation de la Semaine des Saveurs et des Senteurs),
- les énergies renouvelables (création d'une vitrine promotionnelle des énergies renouvelables),
- la culture (création d'une académie de musique de chambre en parallèle du festival « Les Rencontres Musicales de Haute-Provence »).

La dynamique impulsée par le GAL au cours de cette première phase de programmation (91 projets soutenus au terme de l'année 2004) a favorisé la rencontre entre de nombreux acteurs locaux. Leur mise en réseau dans le cadre de l'animation réalisée contribue à l'émergence de nouvelles idées qui confortent la lisibilité du Programme et permet de préciser la stratégie du GAL Luberon Lure dans un certain nombre de domaines.

### **D-Le développement de l'université des senteurs et des saveurs**

La poursuite du programme EQUAL s'est concrétisée par le développement de l'université Européenne des senteurs et des saveurs qui a considérablement élargi ses activités dans ses trois directions statutaires : le centre de formation continue, le centre de formation initiale et l'observatoire des métiers. L'Université propose des formations courtes :

- saveurs, cosmétiques, arômes et senteurs
- communication et vente
- réglementation et sécurité
- ressources humaines

Elle propose également , avec l'Université de Provence une diplôme d'université : « Analyse sensorielle des saveurs et des senteurs ». Elle s'ouvre vers de nouveaux publics par des formations aux produits du terroir, à l'économie et la culture locale. Elle favorise par la formation et l'organisation de séminaires thématiques le rapprochement des acteurs et leur ouverture au monde. Elle constitue un lieu d'échanges et de rencontres pour les interprofessionnels Saveurs et Senteurs. Elle se veut outil de communication sur les richesses du patrimoine.

### **La première semaine des senteurs et saveurs**

Cette manifestation, qui s'est déroulée du 4 au 12 septembre 2004, a associé de nombreux partenaires du pays pour une semaine d'évènements liés à la filière dans tout le pays : chambre de commerce et d'industrie, Université Européenne des saveurs et des senteurs, Chambre d'agriculture, Offices de Tourisme, Conservatoire de Salagon, Alpes de Lumières...dans 6 communes du pays : Gréoux-les-Bains, Lardiers, Oraison, Forcalquier, Cruis et Manosque.

<b>Première semaine des senteurs et saveurs- 2004</b>		
04-sept	Gréoux les Bains	Invitation des saveurs
05-sept	Lardiers	Championnat du monde des farçis
06-sept	Salagon	La route des épices
07-sept	Oraison	Forum professionnel
08-sept	Montagne de lure	Balade des sens
09-sept	Forcalquier	Histoire de truffes
10-sept	Cruis	Randonnée olfactive
11-sept	Pays de Haute-Provence	Route des senteurs et des saveurs
12-sept	Forcalquier	Invitation des saveurs

Cette manifestation qui a rassemblé plusieurs centaines de participants a été un indéniable succès. Elle a contribué à faire naître une conscience collective des acteurs, des habitants et des touristes du territoire autour d'un projet fédérateur. Elle sera renouvelée chaque année.

## **E-La mobilisation du secteur économique**

### **1-La mobilisation du secteur agricole**

Des réunions de travail ont eu lieu en novembre et décembre avec des représentants de la filière agricole pour identifier des pistes d'action destinées à faciliter la communication entre eux, mutualiser des moyens matériels et humains, définir une charte et une stratégie de qualité des exploitations. La plupart des filières agricoles sont constituées en groupements. Les principaux sont les suivants :

- syndicat du petit épeautre ( Vachères)
- Syndicat des apiculteurs des Alpes de Haute-Provence ( Aix-en-Provence)
- Syndicat des trufficulteurs ( Mane)
- Association de production de fruits des Alpes de Haute-Provence ( Sisteron)
- Association Interprofessionnelle des Herbes de Provence ( Manosque)
- C.E.S.A.R. Maison de l'élevage ( Manosque)
- Producteurs d'amandes (Valensole)
- Association pour la valorisation de la châtaigneraie (Revest du Bion)
- Syndicat des Vignerons et de défense de l'A.O.C. de Pierrevert (Pierrevert)
- Syndicat interprofessionnel de défense et de promotion du banon ( Manosque)
- Fédération Régionale des Elevages de Côte d'Azur Provence. ( Manosque)
- Fédération des oléiculteurs de Haute-Provence ( les Mées)
- Syndicat A.O.C. Huile de Haute-Provence
- Association des producteurs d'huile essentielle de lavande de Haute-Provence A.O.C.
- G.I.E. Melon

Ces productions agricoles possèdent des signes de qualité liés au territoire : 4 A.O.C. ( Côteaux de Pierrevert, Huile d'olive de Haute-Provence, Fromage de Banon, Huile essentielle de lavande) , 3 I.G.P. ( Agneau de Sisteron, petit Epeautre de Haute-Provence, Pommes et Poires de Haute-Durance) et 2 labels rouge ( Herbes de Provence, Agneau César).

Des réflexions se poursuivent, en concertation avec la chambre d'agriculture, sur l'opportunité de mutualiser des moyens humains et matériels, mutualiser des prestations, construire ensemble une image, engager des actions en matière de qualification, de professionnalisation et de formation des acteurs.

## **Filières agricoles- Pays de Haute-Provence**

***1-Petite Epeautre ou Engrain***

***2-Plantes aromatiques***

***3-Jardins et fleurs***

***4-Agneau***

***5-Huile d'olive***

***6-Chataigne***

***7-Fromage de chèvre***

***8-Truffe***

***9-Pommes-Poires***

***10-Vins***

***11-Amandes***

***12-Miel***

***13-Lavande***

***14-PAISALP- Producteurs fermiers paysans de Haute-Provence***

***15-Agriculture Bio***

### **2-La mobilisation des entreprises de production**

Des réunions ont également eu lieu avec des représentants des entreprises des industries agro-alimentaires et de la cosmétique pour dégager les moyens mutualisables constitutifs d'un système productif localisé « senteurs et saveurs ». A partir des besoins identifiés, ces rencontres ont cerné les dimensions susceptibles de rassembler les entreprises dans des démarches communes dans les dimensions suivantes :

- communication pour identifier le pays de Haute-Provence comme territoire de saveurs et de senteurs en menant des actions de promotion communes sous ce label
- créer une force d'achat pour réaliser des économies d'échelle en groupant les achats de bondillons de savon, cartons, capsules, emballages, verres, sucre, encens..
- mutualiser les moyens par la gestion des déchets, le traitement des eaux usées, le transport, l'utilisation de matériel...
- favoriser les exportations pour améliorer la compétitivité des entreprises par la création d'une plate-forme commune d'exportation, une politique commerciale à l'export, le partage de compétences
- créer des nouveaux emplois et des activités complémentaires pour apporter au territoire de nouvelles compétences par la création d'une pépinière d'entreprises spécialisée
- consolider et renforcer les liens entre les productions locales et le secteur de la restauration

### **F-Le contrat de pays Haute-Provence**

Le contrat de pays Haute-Provence, après avis des services de l'Etat, a été voté par le conseil régional en mai 2004. Au delà des généralités identiques pour tous les contrats de ce type, il renvoie à une annexe financière qui « comporte les opérations déjà programmées et les opérations déjà identifiées dont les plans de financement sont construits et devraient faire l'objet d'un financement sous réserve des conclusions de l'instruction et des disponibilités financières des partenaires ». Il annonce un ou plusieurs avenants financiers ultérieurs

intégrant les opérations arrivées à maturité. Il situe ses interventions dans le cadre de la charte du pays de Haute-Provence

<b>Annexe financière du contrat de pays</b>					
Actions	Maître d'ouvrage	F ou I	Coût	Finan. Région	Année
Animation, Ingénierie et démocratie participative					
Animation 2004	Pays de H.P.	F	190 000	60 000	2004
Démocratie participative 2004	Conseil de Dévelo. HP	F	31 500	12 050	2004
Animation 2005	Pays de H.P.	F	120 000	40 000	2005
Démocratie participative 2005	Conseil de Dévelo. HP	F	250 000	25 000	2005
Opérations					
Semaine senteurs-saveurs	Pays de H.P.	F	135 000	45 000	2004
Maison d'artistes du rocher d' Ongles	Ongles	I	25 969	20 775	2004
Films par les jeunes	I.M.A.G.O.	I	5 129	4 103	2004
S.P.L. Interreg	Pays de H.P.	F	21 870	6 561	2004
Plan Marketing Station thermale	O.T. de Gréoux les Bains	F	40 000	32 000	2004
2° tranche centre de l'enfance	Manosque	I	285 000	171 120	2004
Faisabilité salon S.S.Nature	Union des entreprises 04	F	40 500	20 000	2005
<b>TOTAL</b>			<b>1 144 968</b>	<b>436 609</b>	

*Source : Contrat de pays*

### **3- 2005 : le pôle de compétitivité**

#### **A-Mesures institutionnelles**

Le comité de pilotage élargi a examiné et approuvé en mars de nouveaux dossiers proposés au pays qui seront déposés dans le cadre du contrat de pays. L'assemblée générale du pays de Haute-Provence, tenue à Ongles le 13 juin a modifié les statuts du pays qui avait été approuvés le 21 mai 1999 à Saint-Etienne-Les-Orgues.

Nouvel article 1 : L'association a pour nom « Pays de Haute-Provence »

Nouvel article 2 L'association a pour but :

- d'engager au niveau des représentants des communes et des communautés de communes du Pays de Haute-Provence une réflexion concertée avec les représentants de la société civile sur le territoire
- de mettre en œuvre la charte de développement du Pays de Haute-Provence par un programme d'actions et de veiller à son respect et à son actualisation
- de servir au développement de son territoire par toute autre action

Nouvel article 5 L'association se compose :

- de membres actifs ( communes et communautés mentionnées dans l'arrêté préfectoral)
- de membres partenaires ( conseil de développement, conseillers généraux concernés, 2 conseillers régionaux et 3 représentants des compagnies consulaires) qui ont voix délibérative
- Nouvel article 8 Le conseil d'administration est composé :
  - de représentants désignés par les communautés de communes adhérentes à raison de 2 représentants par communauté
  - du représentant du conseil de développement
  - d'un conseiller général
  - d'un conseiller régional



- d'un représentant des compagnies consulaires
- de 3 représentants désignés par les communes isolées
- Nouvel article 12 Le bureau est composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un trésorier et de 3 administrateurs.

## B-Le premier avenant au contrat de territoire

En mai 2005, le Conseil Régional, ayant fait connaître ses trois priorités pour tous les contrats de territoire ( le foncier et l'habitat, l'emploi et le développement économique, la démocratie participative) , a voté un avenant au contrat de pays « Haute-Provence »

Premier avenant du contrat de pays « Haute-Provence »				Av
	<b>1- Le foncier et l'habitat</b>		Maître d'ouvrage	Coût total
	Plan d'action caprin		C.C. P.F. et C.C. P.B.	40 500 €
	Gestion intégrée du massif forestier sur la C.C.04		C.C. 04	A définir
	Charte forestière de territoire Versant sud de Lure		C.C. P.F. et C.C. P.B.	66 000 €
	Réalisation d'un court métrage de sensibilisation à l'urbanisme		Assoc. Architecture 04	11 200 €
	Etablissement d'une stratégie foncière pour le pays		Pays de H.P.	A définir
	Etude de la problématique foncière C.C. I.L.O.		C.C. I..O.+ Oraison	30 000 €
	Etude stratégique de développement urbain		C.C.P.F.	60 000 €
	Etude pour la mise en place d'un P..H. Lubéron-Durance		C.C. L.D.V.	
	Animation du projet A.D.A.R. Chambre régionale d'agriculture		Pays de H.P.	
	Stratégie en matière d'habitat		Pays de H.P.	
	<b>2-L'emploi et le développement économique</b>			
	<i>A-Soutenir une agriculture de terroir de qualité</i>			
	Plate-forme d'approvisionnement pour la restauration collective		A.G.R.I.B.O.	
	Plan d'action caprin ( pour mémoire)		C.C. P.F. et C.C. P.B.	
	Projet de cantine/restauration collective		Villeneuve	
	Projet de restauration collective dans le cadre d'un projet social		Valensole	
	<i>B-Consolider le pôle senteurs et saveurs</i>			
	Semaine senteurs et saveurs		Pays H.P.	
	Outils de communication commun aux filières		A.T. P.H.P.	
	Maison des senteurs et saveurs		Forcalquier	
	Pôle de formation professionnelle et jardins P.A.S.S.		Forcalquier	
	Gestion des programmes INTEREG Sud		Pays H.P.	
	<i>C- Promouvoir un tourisme de la compréhension et du respect</i>			
	Etude pour un guide des randonnées à l'échelle du pays		A.D.R.I.	
	Gestion intégrée du massif forestier sur la C.C.04		C.C. Sud 04	
	Aménagement de l'espace "la grande fontaine"		Banon	
	Démontage remontées mécaniques de la montagne de Lure		C.C.P.F.	
	<i>D-Soutenir le thermalisme comme pôle d'attraction du territoire</i>			
	Etude de faisabilité d'un centre thermo-ludique		Gréoux les Bains	
	Requalification du centre ancien		C.C. P.F.et Gréoux	
	Requalification du château en cité de la culture		Gréoux les Bains	
	<i>E-Le pôle de sous-traitance de Cadarache</i>			
	pour mémoire : voir projets fonciers			
	<i>F-L'agriculteur : développement économique par la culture</i>			
	Les fermes en fête		C.A. 04	
	Festival de musique vocale " courants d'airs"		L'Orée sonore	
	Cimenterie, résidence d'artistes		Tout Sambal	
	<b>3-Démocratie participative et enjeu jeune</b>			

	L'envolée jeunes musiciens	Asso E.M.A.	16 000 €
	Animation du territoire par le conseil de développement	Ceil de développement	37 000 €

Par ailleurs, d'autres opérations, non recevables dans le cadre du contrat de territoire, ont fait l'objet de demandes de financement spécifique. Il s'agit des opérations suivantes :

<b>Actions hors contrat de territoire</b>			
Opérations		Coût	Demande
Acquisition d'un camion benne	E.R.A.	35 246 €	28 196 €
Etude aménagement zone d'activité Chante-Prunier	C.C. L.V.C.	156 000 €	124 800 €
Territoires numériques	Pays H.P.	60 000 €	48 000 €
Giratoire de l'Olivette	C.C. L.V.C.	816 000 €	654 000 €
Rénovation du théâtre de Sainte-Tulle	Sainte-Tulle	545 000 €	319 00 €

### **C-La nécessaire amélioration des services au public**

Le conseil de développement engagé une réflexion<sup>5</sup> sur les services au public dans le pays. A partir d'entretiens autour de plusieurs thématiques, ce travail met en évidence une offre insuffisante au regard des caractéristiques de la population du Pays. Il dégage, pour chaque thème étudié des enjeux importants pour le développement du territoire.

- dans le domaine de la petite enfance pour apporter une réponse en termes de garde d'enfants aux familles en créant de nouvelles structures et leur offrir un service de qualité par le renforcement de la formation du personnel
- dans le domaine de l'enfance pour assurer un service de qualité à la population jeune en favorisant la création de centres de loisirs
- dans le domaine de la famille pour construire un territoire solidaire en luttant contre l'isolement de certaines familles
- dans le domaine des personnes handicapées pour améliorer leur pris en charge et leurs conditions de vie
- dans le domaine des personnes âgées, pour améliorer la prise en charge, agir sur la qualité des structures d'accueil et favoriser leur mobilité
- dans le domaine des services à domicile pour structurer et pérenniser l'offre de services à domicile
- dans le domaine de l'emploi et de la formation en rapprochant les services liés à l'emploi de la population et en travaillant sur l'adéquation formations-besoins sur le territoire
- dans le domaine de l'insertion en pérennisant l'activité des structures d'insertion par l'activité économique
- dans le domaine des transports en améliorant l'offre actuelle de transport sur le territoire ; l'accessibilité et la mobilité

### **D-Le projet I.T.E.R.**

Les six partenaires du projet de réacteur expérimental de fusion thermonucléaire I.T.E.R. ont décidé le 28 juin 2005 d'implanter cet équipement sur le site de Cadarache. Ce projet représente 4,7 milliards d'€ d'investissements directs et prévoit une équipe scientifique d'environ 1000 chercheurs permanents. La responsabilité de la maîtrise d'ouvrage du projet a été confiée au C.E.A. en tant qu' « entité légale française », qui constituera une structure ad hoc pour conduire le débat public qui sera organisé.

<sup>5</sup> H.Bellanget- Un reflet de l'existant des services aux publics sur le pays de Haute-Provence.

Le préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur a installé le 7 juillet 2005 un comité de pilotage qui regroupe l'ensemble des partenaires impliqués et notamment l'Etat, le maître d'ouvrage, les financeurs et les communes et les E.P.C.I. concernés. Ce comité a pour mission :

- d'organiser l'accompagnement du projet
- de définir les modalités de réalisation d'équipements extérieurs au site et notamment l'aménagement d'un itinéraire routier à grand gabarit entre Fos et Cadarache
- la maîtrise du foncier destiné aux implantations de logements et d'équipements
- la réalisation de logements
- la création d'une école internationale
- l'accueil des futurs employés et de leur famille
- les impacts du projet pour les entreprises et l'emploi de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

### **E-Le pôle de compétitivité « Senteurs et saveurs »**

Dans le cadre d'un appel à projet lancé par la D.A.T.A.R. fin 2004 pour arrêter des pôles de compétitivité susceptibles de relancer l'économie nationale par la spécialisation de ses territoires, le pays de Haute-Provence s'est associé à la communauté de communes du pays Grassois pour déposer un projet sur les arômes, senteurs et saveurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Un pôle de compétitivité se définit comme la combinaison, sur un espace géographique donné, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets innovants. Il a pour objectifs le rattrapage de la France en termes d'innovation et le développement de secteurs porteurs d'emplois en favorisant les synergies de proximité en faveur de l'innovation, développant une visibilité internationale pour améliorer l'attractivité du territoire, constituant un « label » commercial.

Le projet déposé en février 2005, « du bleu azur au bleu lavande » concerne la filière parfums, arômes, senteurs et saveurs, produits aromatiques et cosmétiques. A partir d'un potentiel important sur les parfums, les arômes et les produits cosmétiques produits dans ces parties de la région, le projet est centré non seulement sur le développement de la filière mais aussi sur la nécessité de savoir relever le défi de nouvelles réglementations en cours d'application pour certaines et de définition pour d'autres destinées à protéger la santé du consommateur. Les directives nationales et européennes en la matière sont de plus en plus nombreuses et impliquent de lourds investissements en matière de recherche pour assurer l'innocuité de ces produits. Si ces travaux ne sont pas conduits, c'est tout l'avenir de la filière qui est posé. Cette expression du principe de sécurité exige des entreprises de la filière une attention particulière pour garantir aux consommateurs la qualité de leurs produits.

C'est ainsi que le pays de Haute-Provence, avec la communauté d'agglomération de Grasse (Pôle Azur Provence) et le Syndicat National des Industries Aromatiques et Alimentaires a construit son projet de pôle de compétitivité en associant à sa démarche l'Université Européenne des Senteurs et des Saveurs, le club d'entrepreneurs de Grasse, l'O.N.I.P.P.A.M., la C.O.S.M.E.D. la communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis, les universités de Nice-Sophia-Antipolis et celles de l'académie d'Aix-Marseille.

Pour construire un pôle européen majeur de caractérisation d'évaluation et de production des ingrédients des parfums, des arômes et des cosmétiques, l'ambition des partenaires du projet est de doter l'ensemble des acteurs de la filière des compétences scientifiques, des méthodes, des outils analytiques nécessaires en développant de nouveaux ingrédients et compositions aromatiques remplissant les exigences des clients des entreprises aromatiques et des consommateurs en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement en accord avec les réglementations européennes.

Trois programmes coopératifs majeurs pour le pôle de compétitivité ont été arrêtés :

- le programme « caractérisation des produits naturels » pour, par une meilleure connaissance des produits naturels autres que les huiles essentielles, constituer des banques de données, mutualiser des équipements, conduire une veille internationale et mettre en œuvre des programmes d'amélioration des espèces végétales
- le programme « modèles in vitro » d'analyses toxicologiques », compte tenu de l'interdiction à partir de 2009, de pratiquer des tests sur les animaux, développe des modèles « in vitro » d'analyse, des modèles du vivant adaptés à l'évaluation et à la sécurité des produits chimiques ou biotechnologiques et l'analyse des effets dermatologiques et oculaires
- le programme « Pôle international de réglementations et de normes » entend développer des normes en matière de produits naturels, générer et partager des bases de données par rapport aux réglementations futures.

Le C.I.A.T. du 12 juillet 2005 a retenu ce pôle de compétitivité avec 66 autres projets nationaux dont 8 en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les entreprises concernées, implantées dans une zone de recherche et développement, pourront bénéficier d'exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés et d'exonération de l'imposition forfaitaire annuelle et d'allègements des cotisations sociales.

Le pays de Haute-Provence, partenaire du programme au titre des produits naturels, est en train de préciser ses projets de recherche dans ce champ :

- mise au point de méthodes d'évaluation toxicologiques et éco-toxicologique des produits naturels
- sélection adaptation des plantes
- orientation composition par le processus de transformation
- recherche sur les effets allergisants des extraits naturels
- recherche sur les effets anti-obésité et anti-caries de certains extraits végétaux
- méthodes d'analyse des effets des produits d'ambiance et évolution de leur composition
- lutte contre le dépérissement de la lavande
- confort du développement de produits authentiquement provençaux
- production de molécules par voie végétale
- centre d'informations économiques sur les produits naturels
- colorants naturels et utilisation en cosmétique

## **F-La deuxième semaine senteurs et saveurs**

La deuxième semaine senteurs et saveurs a lieu du 3 au 11 septembre 2005. Elle se déroule suivant le même mode que la première autour de nombreuses activités liées aux senteurs et aux saveurs de Haute-Provence

<b>Deuxième semaine des senteurs et des saveurs</b>		
	Thème	Lieux
03-sept	Les senteurs à l'honneur	Gréoux les Bains
04-sept	Au meilleur des farçis	Lardiers
05-sept	Trilogie de découvertes	Simiane-Redortiers
06-sept	les carnets de route	Valensole
07-sept	Petits secrets de pays pour les enfants	St Etienne les O.
08-sept	Huiles d'olives et huiles essentielles	Manosque
09-sept	Savoirs du terroir	Villeneuve
10-sept	Étapes gastronomiques et gourmandes	Forcalquier
11-sept	Le marché des saveurs en fête	Forcalquier